

DU COMMERCE
ET
DES MANUFACTURES
DISTINCTIVES
DE LA VILLE DE LYON.

DU COMMERCE

ET

DES MANUFACTURES

DISTINCTIVES

DE LA VILLE DE LYON.

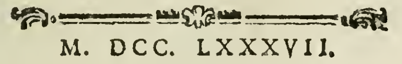
PAR M. *l'Abbé* BERTHOLON, *Professeur de Physique-Expérimentale des Etats-Généraux de Languedoc, des Académies des Sciences de Montpellier, Lyon, Bordeaux, Beziers, Dijon, Marseille, Nismes, Rouen, Toulouse, Valence, Madrid, Rome, Milan, Hesse-Hambourg, Lausanne, Florence, &c. &c.*

OUVRAGE qui a remporté le prix de l'Abbé Raynal, au jugement de l'Académie de Lyon.



A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de JEAN MARTEL AINE', Imprimeur Ordinaire du Roi & des Etats-Généraux de Languedoc.



M. DCC. LXXXVII.





AVERTISSEMENT

DE L'EDITEUR.

M. l'Abbé Raynal ayant eu occasion de revoir, dans l'année 1780, les Manufactures de Lyon, fut de nouveau frappé d'étonnement des especes de prodiges d'industrie qu'elles présentent aux yeux qui savent les regarder. Il conçut alors le projet de donner au jugement de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon, un prix qui fut ainsi proposé : *Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les Manufactures de la Ville de Lyon ? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire ? Quels sont les moyens d'en maintenir & d'en assurer la prosperité ?* Sujet aussi difficile qu'important.

Après deux concours successifs, le prix fut décerné au Mémoire ayant pour épigraphe ces paroles : *ô fortunatos nimium sua si bona norint !* dont l'Auteur

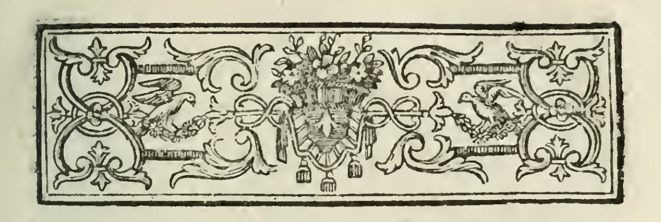
eſt M. l'Abbé Bertholon. Le jugement de l'Académie, au rapport de ſon Secrétaire, dans le programme imprimé à cette occaſion, eſt ainſi énoncé : *l'ancienne hiſtoire du Commerce & des Manufactures ; une vaſte érudition qui embraſſe les arts & les machines relatifs à ces objets ; des obſervations judicieuſes, des vues profondes & utiles, ont réuni tous les ſuffrages.* Dans cette occaſion, l'Académie s'applaudit d'offrir un nouveau laurier à un Compatriote qui a déjà raſſemblé un auſſi grand nombre de palmes académiques. L'acceſſit fut accordé au Mémoire de M. Mayet, de Lyon, Directeur des Fabriques du Roi de Pruſſe. On fit auſſi une mention honorable de quelques autres Mémoires, & particuliérement de celui qui avoit pour deviſe, *viri lugdunenſes Commerciis regundis.*

Quoique cette queſtion ne paroiſſe être au premier coup-d'œil qu'un ſujet particulier, cependant il devient général par un grand nombre de principes qui ſont applicables à pluſieurs autres Manufactures établies, ſoit en France,

ſoit dans les Royaumes Etrangers. D'ailleurs, le Commerce & les Manufactures de Lyon tiennent une place ſi diſtinguée par les chefs-d'œuvre de ſon induſtrie, que cet objet ne peut manquer d'intéreſſer toutes les adminiſtrations qui comptent pour quelque choſe l'Art ſavant de mettre en œuvre les matieres premieres les plus précieuſes. Auſſi le ſujet du prix dont nous parlons, ſemble-t-il avoir éveillé le zele d'un grand nombre d'Académies qui ont propoſé, depuis cette époque, des programmes relatifs au Commerce & aux Manufactures particulieres de leurs Villes & de leurs Provinces.

Le Mémoire, ou plutôt l'Ouvrage de M. l'Abbé Bertholon étant d'une étendue conſidérable, & exigeant pour un entier développement, un appareil nombreux de planches, l'Éditeur a cru devoir ne préſenter dans cet inſtant que la partie de ce travail qui pouvoit être faitie plus facilement par le grand nombre des Lecteurs. Le reſte trouvera ſa place dans un Ouvrage ſur le même ſujet en ſix volumes,

orné d'un quantité considérable de figures & de plans que l'Auteur doit publier lorsqu'il aura achevé plusieurs autres Traités relatifs aux Sciences dont il s'occupe actuellement. Si quelque chose peut faire espérer que cet Ouvrage sera reçu favorablement du Public, comme tous les autres Ouvrages du même Auteur l'ont été, c'est le jugement très-avantageux qu'en a porté M. l'Abbé Raynal, qui l'a lu avec attention depuis son retour en France, ainsi que plusieurs autres Savants consommés, & employés dans différentes parties relatives à cet objet.

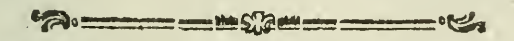


DU COMMERCE

ET

DES MANUFACTURES DISTINCTIVES

DE LA VILLE DE LYON.



C'EST dans les Annales des Nations qu'il faut chercher les avantages que procure le Commerce; ſon Hiſtoire eſt liée avec celle des Empires, & c'eſt de cette ſource féconde qu'ont toujours découlé la gloire, la puiſſance, la force & la proſpérité des Etats; c'eſt lui qui dans tous les ſiecles a fait pencher la balance que la politique tient dans ſa main.

Les Phéniciens qui dans la Syrie n'occupoient qu'une petite portion ſituée parmi des ſables & des rochers, parvinrent par le Commerce a un degré de gloire & de richeſſe dont il eſt difficile

de ſe former une idée ; & bientôt les tréſors de l'univers ſe raſſemblerent à Tyr & à Sidon. La Méditerranée, la Mer Rouge, l'Océan même, ſont bientôt couverts des vaiſſeaux de l'induſtrieuſe & active Phénicie. Ils établiſſent des Colonies dans preſque toutes les Iſles de l'heureuſe Grece, dans la Betique & ſur les côtes d'Afrique. Là ſont jetés les fondements de cette ſuperbe Carthage qui, après la ruine de ſa Métropole, devint enſuite la Ville la plus floriſſante qu'on eût encore vu ; mais toutes les Colonies de Tyr, animées d'un même eſprit, font à l'envi des efforts ſemblables, que l'abondance & la proſpérité ne tardent pas de couronner. La Grece ſe rend bientôt redoutable aux Puiſſances dominatrices de l'Aſie. Athenes, Corinthe, Phocée, Marſeille par le Commerce s'enrichiſſent tour-à-tour des dépouilles des Nations.

Alexandre, tourmenté par la ſoif des conquêtes, après avoir ruiné des Empires, en éleve un ſur leurs débris. Il bâtit ſur les bords du Jaxarte, à l'entrée de l'Egypte, une Ville à laquelle il donna ſon nom. Pour la rendre la premiere Ville de l'Univers, Tyr eſt détruite, & avec elle croule le Commerce de la Syrie. L'Orient & l'Occident, au centre deſquels elle eſt placée, deviennent les tributaires de ſon induſtrie. Cet état de ſplendeur ne fut pas de longue durée, & après les Ptoléniées, ſucceſſeurs d'Alexandre, il s'évanouit ſucceſſivement.

Carthage, dont l'heureux génie, l'induſtrie & l'activité concouroient depuis ſon origine à lui

aſſurer le ſceptre des Mers, marchoit à grands pas vers la richeſſe & la proſpérité ; les tréſors des Nations vont ſe précipiter dans ſes murs, où regnent avec éclat la liberté, l'abondance & la gloire. Tant de bonheur & de puiſſance éveillent bientôt la jalouſie de Rome, dont les progrès rapides avoient déjà annoncé qu'elle ſeroit la Maîtreſſe de l'Univers. Toutes les Républiques commerçantes uniſſent leurs efforts à ceux de ces Conquérants, le cri de guerre eſt qu'il faut anéantir Carthage dont la brillante proſpérité, encore plus que l'orgueilleuſe inſolence, excitoit l'envie des Nations. Cette Ville, vivement & conſtamment attaquée, ſe montre digne de partager l'Empire du Monde ; ſon courage, ſa réſiſtance, ſes ſuccès ſouvent balancés par la fortune, la couvrent de gloire ; mais enfin le deſtin de Rome l'emporte, & à la place de la Cité la plus floriſſante, on n'apperçoit que de triſtes décombres (*). Cependant l'ombre même de Carthage, qui n'eſt plus, épouvante long-temps Rome victorieuſe ; tant le nerf & la puiſſance que donnent aux Nations le Commerce, ſont redoutables.

(*) Cette Ville, détruite par Scipion, redevint ſous Auguſte une des Métropoles de l'Afriqu.e Lorſque Maxence la réduiſit en cendres, elle étoit auſſi floriſſante que ſous Annibal. Elle ſe releva encore, & ſe ſoutint juſques vers la fin du ſeptieme ſiecle qu'elle fut tout à-fait détruite par les Califes ; & aujourd'hui on diſpute pour ſavoir où ſont ſes ruines.

Conſtantin transféra enſuite le ſiege de l'Empire à Bizance, dont l'heureuſe ſituation ſur le Boſphore de Thrace, près de la Propontide, du Pont Euxin & des Côtes de l'Aſie Mineure, lui promettoit un Commerce conſidérable : auſſi cette Ville fut-elle bientôt l'entrepôt des marchandiſes de tout l'Univers ; avantage qu'elle conſerva long-temps ſous le regnè des Empereurs Grecs, & même quelque temps ſous celui des Turcs. Mais à la chûte de l'Empire d'Occident, cauſée par les irruptions des Scythes, des Sarmates & de pluſieurs autres Peuples du Nord, le Commerce s'anéantit, comme les autres Arts, ſous le joug de la barbarie de ces heureuſes Contrées, & alla chercher un aſile dans l'induſtrieuſe Italie qui lui ouvrit les bras. Veniſe, Genes, Florence, Piſe, ſe diſputerent l'empire de la Mer, & la ſupériorité dans les Manufactures. Elles firent long-temps en concurrence, le Commerce de la Morée, du Levant, de la Mer Noire ; celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Les Califes d'Egypte entreprirent en vain de détourner le Commerce de cette derniere Ville en faveur du Caire. Ils ne firent que le gêner : elle rentra ſous les Mammelus en poſſeſſion de ſes droits, & elle en jouit encore aujourd'hui. L'Occident étoit toujours tributaire des Marchands Italiens ; chaque Pays recevoit d'eux les étoffes même dont il leur fourniſſoit la matiere ; mais ils perdirent une partie de ce Commerce pour n'avoir pas eu le courage de l'augmenter. . . . . Ils firent de la Flandre l'en-

trepôt de leurs marchandiſes ; elle devint par conſéquent celui de toutes les matieres que les Italiens avoient coutume d'enlever. Les foires de Flandre furent le magaſin général du Nord , de l'Allemagne , de l'Angleterre , de la France. La néceſſité établit entre ces Pays une petite navigation qui s'accrut d'elle-même. Les Flamands , Peuple nombreux , & déjà riche par des productions naturelles de ſes terres , entreprirent l'emploi des laines d'Angleterre , de leurs lins & de leurs chanvres , à l'exemple de l'Italie. Vers l'an 960 , on y fabriqua des draps & des toiles. Les franchiſes que Baudouin le Jeune , Comte de Flandre , accorda à l'Induſtrie , l'encouragerent au point que ces nouvelles Manufactures donnerent l'excluſion à toutes les autres dans l'Occident. L'Italie ſe conſola de cette perte par la récolte des ſoies qu'elle entreprit avec ſuccès , de faire dans ſes terres dès l'an 1130 , par la conſervation du Commerce de Cafa , du Levant & d'Alexandrie , qui entretinrent ſa navigation. Mais la Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. A meſure que la communication augmentoit entre ces divers Etats , les vues s'étendoient , le Commerce prenoit par - tout de nouvelles forces (*).

La Hauſe Téutonique s'étant formée & ſucceſſivement accrue , toutes les Villes qui s'étoient auſſi aſſociées, abſorberent à elles ſeules tout le

(*) M. de V. D. F. Encycl. art. Comm.

Commerce de l'Europe, c'est-à-dire, toutes les richesses. Pendant ce temps, l'Industrie persécutée par les Comtes de Flandre, trouve un asile dans le Brabant avec la prospérité, sa compagne inséparable; mais comme si son sort étoit toujours d'étre opprimée par des Contrées ingrates, elle fut contrainte, en moins d'un siecle, après avoir été si bien accueillie dans le Brabant, de se retirer en Hollande & en Angleterre. C'est à cette époque que s'accrut la prospérité des Provinces Unies, & que furent jetés les premiers fondements des célebres Manufactures de la Nation Britannique.

Durant le quinzieme siecle, Amsterdam & Anvers s'élevent par le Commerce à un degré de prospérité peu commun, sur-tout depuis la décadence du Commerce des Villes de Gand & de Bruges. A la fin du siecle dont nous parlons, deux grands événements, la découverte que fit Barthelemy Diaz, Capitaine Portugais, de la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance, & celle de l'Amérique par Christophe Colomb, verserent les trésors de l'Orient & les richesses du nouveau Monde dans les mains des Portugais & des Espagnols, ce qui entraîna la chûte du Commerce de l'Egypte, de l'Italie, & de la plûpart des autres Nations (*).

Qui ne feroit ensuite étonné de la naissance des progrès & de la gloire de la République de

(*) Ibid.

Hollande, c'est-à-dire, de quelques Pêcheurs qui, du sein de la Tourbe & des Marais, brisent la puissance, jadis si redoutable, de l'Espagne, seule maîtresse de l'or du Perou, s'élevent au-dessus de tous les Peuples commerçants, planent sur l'Océan & volent vers l'Orient, dont ils rapportent en Europe les trésors. Vers 1621 la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales s'enrichit des dépouilles des Espagnols & des Portugais. Pendant ce temps (vers la fin du seizieme siecle) l'Angleterre, par le Commerce & les Manufactures de laine, s'éleva insensiblement d'une maniere moins brillante mais aussi solide, à ce degré de puissance qui la rendit ensuite l'arbitre de l'Europe.

Sous Richelieu, les fondements éloignés du Commerce de la France sont jetés : c'étoit une aurore ; mais la naissance de notre Commerce ne doit être comptée que de 1664. Louis XIV & Colbert, qui favoriserent le Commerce, les Manufactures & les Arts, les virent bientôt s'élever à une perfection qui excita la jalousie des Nations, en communiquant à la France une prospérité inconnue jusqu'alors.

Un tableau rapide des nombreux avantages qu'a produit le Commerce dans tous les âges, de la supériorité & de la prépondérance qu'il a données aux Nations, qui tour-à-tour l'ont cultivé, de la haute prospérité à laquelle elles ont été successivement élevées, & d'où elles ont déchu, dès qu'elles l'ont négligé ou abandonné ; m'a paru nécessaire, soit pour engager les Sou-

verains à le favoriser & à le protéger de toutes les manieres, dans un temps sur-tout où il est devenu la base des intérêts politiques & de l'équilibre des Puissances, soit parce qu'il doit être regardé comme une espece d'introduction à tout ce que nous établirons dans la suite, & sans laquelle on n'auroit peut-être trouvé qu'obscurité & confusion dans une matiere où tout doit être clair & précis, où toutes les parties sont nécessairement liées entr'elles, & avec les événements antérieurs qui en sont les causes.

Oui, c'est aux Villes commerçantes qu'est dûe en grande partie la prospérité des Empires ; c'est le Commerce, c'est l'industrie qu'on doit regarder comme la véritable corne d'abondance. « De tous les états qui composent la société, » aucun ne lui est d'une plus grande utilité que » le Commerce, dit Monsieur Ameilhon ; c'est » lui qui serra les premiers nœuds entre les » hommes ; c'est par lui que sont fondés les » Empires ; c'est par lui qu'ils se sont soute- » nus, & sa décadence a toujours précédé leur » chûte. » Ecoutons l'éloquent Auteur de l'Histoire Philosophique des deux Indes : « C'est-là » enfin que, voyant à mes pieds les belles Con- » trées où fleurissent les Sciences & les Arts, & » que les ténébres de la Barbarie avoient si » long-temps occupées, je me suis demandé : » qui est ce qui a creusé les canaux ? Qui est-ce » qui a desséché les plaines ? Qui est-ce qui a » fondé les Villes ? Qui est-ce qui a rassemblé, » vêtu, civilisé les Peuples ? Et qu'alors toutes » les

» les voix des Hommes éclairés qui ſont parmi » elles m'ont répondu : C'eſt le Commerce, » c'eſt le Commerce. » C'eſt la voix de ce Philoſophe célebre, c'eſt le foudre de ſon éloquence qui a éveillé les Souverains endormis, & les a perſuadés de la néceſſité indiſpenſable où ils ſont de favoriſer le Commerce : il ſemble que juſqu'à lui on ne le cultivoit preſque que par inſtinct ; lui ſeul nous a éclairés.

Toujours occupé des vues d'utilité publique, il vient une ſeconde fois revoir dans la premiere Ville commerçante du Monde, les miracles de l'induſtrie qu'on y admire. Il examine tout avec la ſupériorité du génie, & rien n'échappe à ſa vue pénétrante. Un Prix ſur le Commerce lui paroît néceſſaire dans la circonſtance préſente, pour exciter de nouveau le zèle & l'ardeur, encourager les efforts, récompenſer les ſuccès, & augmenter de plus en plus la proſpérité du Commerce & des Manufactures d'une Cité qui peut être regardée, ſinon comme la ſeule, au moins comme la premiere Ecole de l'induſtrie qu'il y ait dans l'Univers.

QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPES QUI ONT FAIT PROSPÉRER LES MANUFACTURES QUI DISTINGUENT LA VILLE DE LYON ? QUELLES SONT LES CAUSES QUI PEUVENT LEUR NUIRE ? QUELS SONT LES MOYENS D'EN MAINTENIR ET D'EN ASSURER LA PROSPÉRITÉ ? Tel eſt le ſujet important que l'Académie propoſe.



PREMIERE PARTIE.

LES principes qui ont fait profpérer le Commerce & les Manufactures qui diftinguent la Ville de Lyon, par un enchaînement de caufes, remontent jufqu'à fa naiffance. Un coup d'œil rapide fur ce qui s'eft paffé depuis fon origine nous paroît néceffaire.

L'antiquité de la Ville de Lyon eft inconteftable. Plufieurs Auteurs penfent que les Princes Momorus & Atepomarus, Princes Gaules, originaires des Grecs, qui regnoient dans la Ville de Seferon, chaffés de leur Royaume par des Peuples voifins, fonderent Lyon l'an 364 après la fondation de Rome, qui répond à l'année 390 avant la Naiffance de J. C., & que peu après, le Commerce de cette Ville s'étendit de telle forte, que les Peuples voifins s'y rendoient en certains temps pour vendre, acheter ou échanger entre eux les marchandifes & les denrées néceffaires à la vie. D'autres Hiftoriens prétendent que la fondation de Lyon fut faite l'an 711 de Rome, & 41 an avant J. C., par Lucius Munatius Plancus qui commandoit les Légions Romaines dans les Gaules, & qui reçut ordre du Sénat de bâtir une Ville aux Viennois, chaffés de leur patrie par les Allobroges, & refugiés au confluent du Rhône & de la Saône. Il nous paroît que ces deux fentimens fi oppofés, peuvent fe concilier

facilement. Lyon existoit déjà avant que les Légions Romaines en augmentassent considérablement l'étendue ; & l'accroissement en fut si grand, qu'on la regarda bientôt comme une nouvelle Ville (1), sur-tout quand elle porta un nouveau nom.

Quoi qu'il en soit de l'origine de Lyon, il est certain que les Romains y établirent bientôt le centre de tout le Commerce qui se faisoit dans les Gaules. Il y avoit des Officiers pour la direction ou intendance des voitures sur les deux Rivieres ; les foires y furent franches. Les ouvrages de laine & de lin y étoient fabriqués avec beaucoup d'industrie, tant par les femmes que par les hommes (2). Les Romains ne manquerent pas d'associer cette Cité aux privileges de la Ville de Rome, & à tous les honneurs de la République (3). Elle fut ensuite le séjour de plusieurs Empereurs, l'école des Sciences & des

---

(1) C'est ainsi qu'on pourroit d'abord expliquer le silence de Jules Cesar dans ses Commentaires, celui de Polybe, de Tite-Live & de Plutarque ; mais nous verrons bientôt que ces Auteurs ont parlé de l'ancienne Ville de Lyon, sous le nom d'*Insula*.

(2) Hist. abr. de la Ville de Lyon par Brossette 1711.

(3) Les deux Tables de bronze qu'on voit à l'Hôtel-de-Ville de Lyon en sont un monument précieux. *Ex Lugduno habere nos nostri ordinis, viros non pœnitet.* Le Jurisconsulte Paul dit que Lyon jouissoit du *Droit Italique*, lib 8. §. 1. D. *de Censibus*. Sur ce Droit, voyez encore Turneb. adversar. l. 9. c. 15. Godefroy. in Cod. Theod. l. 14. tit. 15. & M. Salvaing, des Fiefs, chap. 52.

Arts ; les Hiſtoriens anciens nous font connoître les Poëtes & les Orateurs qui fleurirent à Lyon dans le troiſieme & le quatrieme ſiecle. Perſonne n'ignore les célèbres concours pour les prix d'Eloquence & de Poéſie qui étoient donnés devant cet Autel de Lyon, devenu ſi redoutable par la ſévérite des jugements qu'on portoit. On ſait que c'eſt à Caligula, le plus furieux & le plus extravagant des Empereurs, que ſont dûs ces établiſſements de diſputes & de combats, dit un Hiſtorien Lyonnois, par des Prix qui donnerent d'ailleurs tant d'éclat au Temple d'Auguſte, & qui en ont perpétué le ſouvenir. Une des conditions impoſées à ceux qui avoient mal réuſſi, étoit d'effacer leurs écrits avec une éponge, quelquefois avec la langue, ou d'être châtiés à coup de verges, ou même d'être jetés dans le Rhône. Elles inſpiroient tant de terreur, qu'elles ont fait dire à Juvenal ces deux vers ſi connus :

Palleat ut nudis preſſit qui calcibus anguem
Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad Aram.

Toutes les Nations accouroient à l'Autel de Lyon pour y diſputer le Prix de tous les Arts, dans ce Temple fameux, où ſoixante Nations de Gaules qui avoient contribué à ſa conſtruction avoient chacune une aruſpice qui les repréſentoit ; on y a même compté juſqu'à trois cents augures.

Selon Strabon, on érigea ſoixante ſtatues le premier Août ſept ans avant la Nativité de Notre Seigneur, c'eſt-à-dire, l'an 751 de la fondation de Rome, de Jules-Antoine & de Fabius Africain.

(Voyez Suéton. in Claud. Henr. Glareau. Flor. ex lib. 137.)

A l'occaſion du fameux incendie qui conſuma Lyon vers la quatrieme année de l'Empire de Néron, pluſieurs anciens Auteurs ont déploré la perte de tant de Temples magnifiques, de tant de ſuperbes Théâtres, Aqueducs, Cirques, Bains, Palais, ſuperbes Statues. Seneque dit : *Tot pulcherrima opera, quæ ſingula, illuſtrare Urbes ſingulas poſſent, una nox ſtravit. Lugdunum quod oſtendebatur in Galliâ, quæritur. Una nox interfuit inter Urbem maximam & nullam. Civitas arſit opulenta, ornamentumque Provinciarum, &c.* Tous ces témoignages divers ſont autant de preuves démonſtratives de la perfection des Sciences, des Arts, de l'induſtrie, du luxe & de la magnificence qui regnoient à Lyon, même dans les temps les plus reculés, la Capitale des Gaules & le centre du Commerce de toute l'Europe. La Ville de Lyon, après la décadence de l'Empire Romain, paſſa ſous la domination des Empereurs d'Allemagne, & enſuite ſous celle de ſes Archevêques, après ſous celle de nos Rois ; mais, malgré ces différentes révolutions, elle fut toujours une des premieres Villes du Commerce qu'il y eût au Monde. Les plus anciens Auteurs, tels que Strabon & Euſebe l'appelloient *celeberrimum totius Europæ Imperium.*

Une Ville où le Commerce a toujours fleuri, où les Sciences & les Arts ont toujours été en honneur, dans laquelle ſoixante Nations des

Gaules firent élever un Temple ; une Ville qui étoit un centre aux environs duquel on forma plusieurs grands chemins de communication, dont l'un conduisoit aux Pyrenées par les Cevenes & l'Auvergne ; un autre aboutissoit au Rhin & la Franche Comté, un troisieme menoit à l'Océan par le Beauvoisis & la Picardie, le quatrieme conduisoit à Marseille, un cinquieme, &c. Une Ville qui étoit le rendez-vous d'une foule de Peuples, où tout venoit aboutir, devoit nécessairement être une Ville de Commerce où l'industrie, le luxe & les Arts ont regné dès la plus haute antiquité. Mais une Cité de ce genre a dû nécessairement trouver dans son antiquité même un principe de prospérité. En effet, on voit par-tout & dans toute espece d'Arts, que l'habitude est le grand principe de la facilité & de la perfection, qu'il suffit de s'être long temps appliqué à quelque objet, pour obtenir des succès marqués, que l'industrie fait des progrès rapides en raison du temps depuis lequel elle a été cultivée ; que les Arts compliqués, ceux sur-tout où préside le goût exigent nécessairement une ancienneté de services, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; que les Arts de haute industrie doivent être naturalisés dans un sol avant que de pouvoir y prospérer ; que si, semblables à ces plantes exotiques que nous nous efforçons de transplanter sous notre ciel, que s'ils n'ont été acclimatés, & en un sens naturalisés par une longue culture, ils ne produiront jamais des fruits parfaits. En ce genre, comme en quelques autres,

la perfection eſt l'ouvrage du temps, elle eſt l'effet néceſſaire d'une ſuite d'efforts gradués qui tendent conſtamment à un même but.

Croyez-vous qu'il ſoit facile d'élever une Ecole de Peinture, par exemple, dans un lieu où il n'y en a jamais eu? Long-temps elle rampera dans l'obſcurité. Au bout d'une ſuite de ſiecles, ſi elle n'eſt puiſſamment protégée, elle atteindra à la médiocrité la plus humble; mais quand eſt-ce qu'elle approchera de la perfection? L'art du Commerce, celui ſur-tout des brillantes Manufactures Lyonnoiſes, & tous ceux qu'on peut regarder comme les chefs-d'œuvre de l'induſtrie humaine feront toujours le fruit des années, & l'ouvrage des ſiecles. Ils doivent être comparés à ces fleuves majeſtueux qui depuis long temps ont creuſé un lit profond & ſpacieux dans lequel leurs eaux coulent avec liberté, dont le cours n'eſt jamais interrompu par aucun obſtacle, & ne peut être changé ſans des efforts incroyables, & encore tendent-ils toujours à briſer les entraves qu'on leur a oppoſées, & dont ils ſont quelquefois victorieux. On verra dans la ſuite, que ce principe de proſpérité eſt plus efficace qu'on ne feroit d'abord tenté de l'imaginer. Dans l'Hiſtoire des découvertes qui ont été faites ſucceſſivement dans cette Ville célebre, on remarque la marche graduée des efforts conſtans qu'on y a toujours faits pour parvenir à la perfection, & on ſera convaincu que ſans cette longue & ancienne naturaliſation de l'Art des Manufactures, & de tout ce qui y a rapport, on n'y auroit pas vu

éclore cette multitude frappante de chefs-d'œuvre, ou plutôt des miracles de l'induſtrie qu'on y admire.

L'heureux ſol, le climat fortuné, la poſition preſque unique de la Ville de Lyon, ſont un autre principe de la proſpérité du Commerce & des Manufactures qui la diſtinguent. C'eſt cette ſituation, auſſi avantageuſe que ſuperbe, qui la fit d'abord préférer à toute autre; qui, (1) avant qu'elle fût agrandie ou rebâtie, ſi l'on veut, par Plancus

---

(1) Il eſt très certain, dit Paradin, que la Ville de Lyon fut premierement bâtie entre les deux Rivieres, comme on la voit aujourd'hui, & que des-lors elle étoit déjà en bruit & reputation, même long-temps auparavant que L. Plancus Munacius y eût mené la Colonie Romaine, & qu'il l'eut rebâtie en la Montaigne. Mais l'on ſe peut bien aſſurer auſſi, qu'il n'étoit encore nouvelles du nom de *Lugdunum*; car avant que ce nom vînt en lumiere, cette Cité avoit été grandement floriſſante : car ceux qui ſont la ſupputation des années depuis la premiere Fondation d'icelle juſqu'à préſent, diſent qu'il y a trois mille quarante-quatre ans, & que lorſqu'elle avoit le nom de *Inſula* qui ſignifie l'Iſle, pour avoir été lors ſituée entre les rencontre & confluence des deux Rivieres. (Mém. de l'Hiſt. de Lyon par Guillaume Paradin de Cuyſeaulx, Doyen de Beaujeu à Lyon, Antoine Gryphius 1573 *in-folio*)

Ce qui confirme notre ſentiment ſur la grande antiquité de la Ville de Lyon, c'eſt que du temps de la ſeconde Guerre des Romains contre les Carthaginois, deux cents ans environ avant la Naiſſance de J. C., elle étoit déjà connue, ſelon le témoignage de Polybe, de Tite-Live & de Plutarque. Il ſuffit de citer ce dernier. *Annibal caſtra movit, & per ripam Rhodani, adverſo flumine profectus, paucis*

Plancus ſon ſecond Fondateur, détermina des Peuples & des Nations nombreuſes à venir s'y rendre pour des objets de Commerce, à y établir des domiciles, en un mot, à en faire une Ville commerçante. Par ſa poſition géographique, cette Ville ſemble être faite pour le Commerce ; peu éloignée de la Méditerranée & de l'Océan, & de plus communiquant preſque avec les Mers, par elles avec l'Univers entier, & avec elles par le moyen de pluſieurs grands Fleuves qui coulent dans ſon ſein, & qui eux-mêmes ſont proches de pluſieurs autres Rivieres, environnée de grands chemins qui conduiſent aux différentes

---

paucis diebus pervenit ad locum quem Inſulam Galli vocant hanc Arar, & Rhodanus amnes ex diverſis montibus confluentes efficiunt. Ibique nunc Lugdunum eſt celeberrima Galliæ Urbs quam longis poſteà temporibus à Planco Munatio conditam fuiſſe accipimus.

Ce fut ſur la Montagne de Fourviere que Lyon fut bâti par les Légions Romaines, leur but étant de tenir en bride, diſent nos anciens Hiſtoriens, & de faire ſervir cette Ville ainſi placée & fortifiée de cette ſorte, *de citadelle à tout le reſte de la Gaule*, qu'ils avoient peine de conſerver ſous la domination de leur Empire. Ils en firent une de leurs Colonies, lui donnant tous les privileges & prérogatives des Citoyens Romains ; & même, ce qui eſt bien plus, les Habitans étoient admis dans les Ordres des Chevaliers & Sénateurs Romains, & enſuite dans toutes les Charges & Dignités de l'Empire, comme s'ils étoient nés dans Rome, & ces Villes s'appelloient *Municipia* parmi les Romains.

Strabon dit qu'elle eſt un fort & un *propugnacle*, ſitué bien à propos, pour les trois avenues qui regardent l'Italie.

Provinces de France, d'un côté & de l'autre à la Savoie, au Piémont, à l'Italie, à la Suisse, à l'Allemagne, &c. Elle paroît être placée pour être la Ville la plus commerçante du Monde.

Dans la célèbre Epitre envoyée par les Chrétiens de Lyon aux Eglises d'Orient, il est parlé des célèbres foires de cette Ville. *Die quodam celeberrimo, in quo ex omnibus Provinciis coeuntes nundinas apud nos agere solent; in ipso freqûentissimo Conventu, &c. Post hos, novissimo jam nundinarum die, &c.* ..... Voyez Eusebe, Hist. Eccl. liv. 5. c. 3. Dès l'an 1271, Philippe-le-Hardi s'occupa de cette Ville dans des Lettres-Patentes; en 1301 Philippe-le-Bel en donna d'autres sur ses franchises. Nous lisons dans la Chartre de Pierre de Savoie, Archevêque de Lyon, dans son Château de Pierre-Scize, le samedi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste de l'an 1320, où sont détaillées les coutumes, franchises & privileges de la Ville de Lyon, que les Citoyens de Lyon amenant leurs marchandises dans ladite Ville par terre & par eau, peuvent, en payant le péage, décharger dans le temps qu'ils voudront, les bateaux qui auront transporté ces Marchandises. *Item Cives Lugduni mercaturas suas deferentes ad Civitatem prædictam per terram, vel per aquam, solvendo pedagium suum, quandocumque libet exonerare possunt naves mercaturam deferentes. Sequitur responsio nostra, inquiratur & servetur pro ut usitatum est.*

On voit dans un Registre du regne de Charles

VIII, qui eſt au tréſor des Chartres, & qu'a communiqué M. Gautier de Sibert, Commiſſaire de ce dépôt; on y voit, dis-je, des Lettres-Patentes données à Laval, au mois de Mai 1487, par leſquelles ce Prince établit à Lyon deux foires franches, chacune de quinze jours. Dans cette piece, qui donne une idée de l'état du Commerce en France ſous ce regne, le Monarque annonce qu'il eſt déterminé à accorder ce privilege à cette Ville, non-ſeulement parce que ſa poſition eſt très-favorable au Commerce, étant « ſur & entre les Rivières du Rhône & de » la Saône, qui ſont deux gros Fleuves navigables, & paſſent le long de nos Pays de Bourgogne, Lyonnois, Dauphiné, Languedoc & » Provence & du Pays de Savoie, & autres » hors notre Royaume juſqu'à la Mer de Levant, » & auſſi eſt aſſiſe à une journée près la Rivière » de Loire, laquelle traverſe notre Royaume » juſqu'en la Mer Océane. » Il ajoute encore que « affluent chaque jour en ladite Ville plu» ſieurs Marchands, tant de notre Royaume, » Pays & Seigneurie d'Allemagne, Italie, Arra» gon, Eſpagne, que autres Pays étrangers, & » au moyen de l'affluence deſdits Marchands, a » été fait, le temps paſſé en ladite Ville grant » entremiſe & diſtribution de marchandiſes, ainſi » que comme nous ont fait dire & remonſtrer » pluſieurs Marchands. . . . . . Leſquels & mê» mement ceux des anciennes ligues des hautes » Almaignes, nous ont pluſieurs fois fait requé» rir que notre plaiſir fût y établir ou ordonner

» & donner aucunes foires franches, & à
» icelles octroyer les privileges tels que en sem-
» blables foires ont accoutumé joir & uzer, &
» que ce feroit le bien, prouffit & utilité de la
» chose publique de notre Royaume ». Charles
VIII dit ensuite, que ayant nommé des Commis-
saires, l'Evêque de Saint-Papoul & Maître Pierre
de Coardy, Juge Ordinaire de Marine, « pour
» enquerir avec les Marchands, tant de notredit
» Royaume qu'étranger, du lieu propice & con-
» venable pour tenir les foires en notredit Royau-
» me; lesquels, au moyen de ladite commission,
» se sont transportés en plusieurs bonnes Villes
» d'icelui notre Royaume, & nous ont rapporté
» en notredit Conseil, que par la déposition de
» très-grand nombre de Marchands, tant de no-
» tredit Royaume que Etrangers, ils ont trouvé
» que ladite Ville de Lyon est la Ville de notredit
» Royaume la plus propre, convenable, utile
» & proufitable pour le bien de la chose publi-
» que, pour tenir foire; savoir faisons que
» nous, oui le rapport de nosdits Conseillers,
» considérant que ladite Ville de Lyon est assise
» sur lesdites Rivieres, au centre & milieu de
» toutes Nacions & Contrées qui ont accoustumé
» fréquenter marchandamment icelle Ville, en
» laquelle par lesdites Rivieres ils pourront ame-
» ner, & d'icelle ramener toutes denrées & mar-
» chandises à moindres fraix, couts & dépens
» que d'ailleurs. »

Nous avons cru qu'il étoit à propos de mon-
trer par ce monument rare & précieux, que de

tout temps on a regardé la position de la Ville de Lyon comme singuliérement propre au Commerce ; que nos Rois en ont eu cette idée, que les Négocians étrangers, que les Nationaux même, intéressés d'ailleurs à déterminer les faveurs & la protection pour leurs différentes Cités, avoient cependant pensé de la même maniere, & que cette preuve de la convenance du sol de Lyon, relativement au Commerce, donnée par une multitude de Négocians toujours très-connoisseurs en ce genre, doit être de la plus grande force. Les Rois successeurs de Charles VIII, ont suivi son exemple, & ont confirmé les privileges établis, ou en ont à l'envi établi de nouveaux : nous en ferons mention dans le cours de ce Mémoire, lorsque l'occasion se présentera. Si quelqu'un doutoit de cette vérité, nous lui en rappellerions un exemple frappant, arrivé à peu près dans le même temps dont nous parlons. On sait que la ruine du Commerce & de la prospérité de Bruges en 1487, fut le sceau de la grandeur d'Anvers & d'Amsterdam, & que Anvers l'emporta alors uniquement par son heureuse situation. Aussi M. de Jaucourt, persuadé de ce principe, en parlant de Lyon, disoit : « Je remarquerai que » cette Ville se trouvant au centre de l'Europe, » si l'on peut parler ainsi, & sur le confluent de » deux Rivières, la Saône & le Rhône, une » situation si heureuse la met en état de fleurir & » de prospérer éminemment par le Commerce. »

Si nous ajoutons au principe dont nous venons

de parler, celui d'un climat remarquable par sa douceur, sa température, la succession réguliere des saisons dont l'action ne produit jamais ces variations subites, ces effets impétueux qu'on remarque dans des contrées moins favorisées par la Nature, nous aurons dans l'excellence du climat, une nouvelle cause de la prospérité du Commerce & des Manufactures distinctives de Lyon. Si l'influence du climat sur les esprits, est égale à celle qu'il a sur les corps, un climat fortuné, une heureuse température, des Cités agréables, une campagne délicieuse, une terre féconde seront toujours singuliérement propres à seconder l'industrie, & à faire germer les arts.

C'est pour jouir de l'agréable température de ce beau climat, que le Peuple de cette Cité, dans ces jours qu'on appelle jours de fêtes, & qui le sont doublement pour ces sensibles Habitants, sort de son enceinte pour être témoin, & toujours avec un nouveau plaisir, du riant spectacle qu'offre les campagnes charmantes & pittoresques des environs de cette Ville. Le Dessinateur puise dans cette source du beau, ces formes heureuses, ces couleurs variées, ces teintes brillantes, ces nuances admirables qu'il fait fondre sur nos étoffes avec un art presque divin. Ce sexe charmant, dont le goût est si exquis, qui cultive l'art de Procné, s'instruit sans presque y songer, dans celui d'assortir les couleurs & les teintes, selon la nature de l'espece des objets que la broderie doit imiter. Un sentiment plus profond, un instinct plus sûr, des sens plus par-

faits, des sensations plus vives, le secondent merveilleusement, & sous ses doigts délicats naissent des lys, des roses, & mille beautés qui le disputent à la Nature même. Il faut avoir parcouru les atteliers de l'industrie, visité les fabriques, & examiné tout ce qui y a rapport, pour sentir à quel point les Manufactures de Lyon ont porté l'imitation de la belle Nature.

Les beaux Arts dans la Grece ne furent-ils pas les enfans du sol. Le Grec, dit l'Abbé Raynal, favorisé du plus heureux climat, avoit sans cesse sous les yeux le spectacle d'une nature merveilleuse, soit par ses charmes, soit par son horreur; des fleuves rapides des montagnes escarpées, d'antiques forêts, des plaines fertiles, de riantes vallées; des côteaux délicieux; la mer tantôt calme, tantôt agitée; tout ce qui échauffe l'ame, tout ce qui émeut & agrandit l'imagination. M. Cousin Despreaux, dans son Histoire générale & particuliere de la Grece (1780) dit : Si l'on juge les Nations, plus par les qualités que par l'étendue de leur domaine, plus par leur esprit que par leurs conquêtes, par leur sagesse enfin plus que par leur opulence, il en est peu, sans doute, qui aient autant de droits à notre estime & à notre admiration que les Athéniens. Nous tenons d'eux la plûpart des Sciences & des Arts utiles & agréables; ils les embellirent de tous les charmes d'une imagination vive; nourrie dans le climat le plus tempéré, sous le ciel le plus riant, & dans les contrées les plus pittoresques, ils animerent le

marbre & firent respirer la toile ; ils inventerent l'Architecture, ils lui donnerent ces formes élégantes & nobles qui furent & seront à jamais les loix du beau & les modeles du goût.

Pensez-vous que jamais les beaux-Arts ni les Arts d'industrie puissent s'acclimater sous le ciel brûlant de la Torride, ou parmi les frimats du Nord ? D'un côté, les chaleurs accablantes qui énervent le corps & l'ame ; de l'autre, les rigueurs du froid qui engourdissent, étouffent le génie & l'industrie. Transportez même, si vous croyez mieux réussir, l'industrieux & infatigable Lyonnois sous le ciel brûlant de l'Afrique ; placez-le sous la ligne, ou seulement dans l'enceinte que forment les tropiques, ou bien au milieu des glaces du Nord, bientôt vous verrez son génie s'anéantir, son activité changée dans une molle indolence, ou dans une torpeur léthargique. Non, l'industrie, mere des Arts, ne pourra ni naître, ni se conserver dans ces Contrées de feu, ni dans ces Régions hyperborées où régnent les noirs frimats, & que le souffle cruel des Aquilons ravage presque continuellement. En vain le Czar descend de son trône, parcourt l'Europe entiere, & ramene à sa suite, comme en triomphe, les Arts pour les transplanter dans ses Etats ; ces germes exotiques, destitués de la chaleur vivifiante d'un heureux climat, périssent bientôt au milieu des glaces de la Russie sans pouvoir se réproduire. Semblables à ces plantes étrangeres, ou à ces animaux qu'on ne conserve que pour annoncer

le

le luxe des Princes, & qui meurent sans donner une postérité même dégénérée, tant est grande l'influence du climat sur les productions de la Nature & des Arts. La beauté du climat où est située la Ville de Lyon, cette douce température qui y regne pendant la plus grande partie de l'année, justement éloignée des ardeurs dévorantes du Midi, & des rigueurs cruelles des Aquilons, doit donc être comptée au nombre des principes de l'activité & de l'industrie, source féconde de la prospérité du Commerce & des Manufactures de cette Cité célèbre.

Du principe dont nous venons de parler, en résulte un qui n'est pas moins efficace, c'est le génie particulier des Habitants de cette Ville, soit qu'il dépende immédiatement du climat, soit qu'il soit le fruit de l'éducation, de l'exemple & d'une longue habitude des Arts, ce génie propre à cette Cité existe; c'est un fait constant dont nos Annales font foi. L'activité, l'industrie, l'amour des Arts, le goût du vrai, un tact sûr, un sentiment exquis du beau l'ont toujours caractérisé, & il sera perpétuellement regardé comme un modele en ce genre. Un génie de cette trempe, né dans le sein des Arts, familiarisé avec les chefs-d'œuvres & les prodiges de l'industrie, doit être plus propre que tout autre à porter les Manufactures à ce point de perfection vers lequel on fait tous les jours les plus grands pas. Ailleurs on ne fera jamais que des efforts inutiles qui ne serviront qu'à déceler la foiblesse & l'impuissance de ceux

qui feroient tentés de les imiter. Plus d'une fois on a vu échouer les effais les mieux combinés, les intrigues les mieux concertées, les cabales les plus fourdes, les refforts les plus puiffants, les mefures les mieux prifes foutenues de la faveur & de la protection la plus éclatante de divers Souverains, parce qu'on ne trouvoit pas dans les nouveaux fujets le génie, l'activité & l'induftrie néceffaires au fuccès d'une entreprife de cette efpece.

Eh ! pourquoi n'oferois-je pas dire qu'on remarque encore dans les Habitants de cette opulente Cité, un génie monarchico-républicain, un noble efprit d'indépendance, l'amour d'une jufte liberté, une horreur de toute gêne ; qualités dont fe glorifie fur-tout cette claffe infiniment précieufe de Citoyens qui fe confacrent au Commerce. Oui, ce fentiment profond qu'ils ont confervé depuis bien de fiecles, & dont les faftes de l'Hiftoire nous font garants, eft le germe de cette induftrie heureufe qui caractérife les Habitants de Lyon ; car fans l'amour de la liberté, fans cette noble paffion, l'ame eft incapable de ces élans du génie, de cet effor créateur qu'on ne vit jamais briller parmi ceux qui rampent fous le joug d'un honteux efclavage. Ces privileges, ces franchifes, ces immunités, ces exemptions, ces droits divers dont aucune autre Ville ne jouit, dont cette Cité a toujours été en poffeffion depuis les temps les plus reculés jufqu'à nos jours, & que nos Rois lui ont fucceffivement confervés, ont plus con-

tribué qu'on ne penſe communément à déve-lopper cette activité, cet eſprit d'induſtrie, cet amour du travail & des Arts qui feront à jamais une cauſe puiſſante de la proſpérité du Commerce & des Manufactures. Voyez ſi l'Indien & le Perſe, courbés ſous le joug du deſpotiſme, ont le génie des Arts; comparez leurs productions avec les chefs-d'œuvres que chaque jour voit éclore dans Lyon cette partie de l'induſtrie & du goût, & vous ſerez convaincu que le génie ſeul de la liberté préſide aux Arts, & qu'il eſt un des grands principes de la proſpérité du Commerce & des Manufactures. Il me feroit facile d'inſiſter ici ſur cet objet particu-culier, de puiſer dans l'Hiſtoire des Nations des preuves multipliées de cette vérité, ſi je ne parlois à des Savans qui en ſont très-perſuadés. Je me contenterai d'établir par des monumens propres au ſujet qui m'occupe, que l'eſprit de la liberté ſi favorable aux Arts, à l'induſtrie & au Commerce, a toujours regné dans cette Ville.

La Ville de Lyon, dans ſon origine, fut libre & indépendante, s'étant formée par le concours volontaire de divers Peuples des Gaules qui ſe réuniſſoient tous les ans au confluent du Rhône & de la Saône. Elle ne perdit point ſes droits ſous la domination de Rome. Marc-Antoine y ayant trouvé des reſſources conſidérables pour Jules Céſar, cette Ville fut faite municipale (1),

(1) Meneſtrier 4, diſſertat. ſur l'origine de Lyon.

& ſes Habitants furent traités comme amis des Romains. Peu de temps après, l'Empereur Claude lui donna le titre de Colonie Romaine (1), qui comprenoit les droits des Citoyens de Rome. Les deux Tables de Bronze placées à l'Hôtel-de-Ville de Lyon en ſont un garant aſſuré. Un Juriſconſulte qui vivoit au commencement du troiſieme ſiecle (2), aſſure que Lyon jouiſſoit du Droit Italique, preuve conſtante de ſa liberté. Ce Droit Italique étoit l'exemption des impôts dont furent affranchis les Citoyens de Rome, les Habitants de l'Italie aſſociés aux Droits de la Capitale & quelques Villes conſidérables. *Jus Italicum nihil aliud, eſt quam immunitas à tributis tàm capitis quàm ſòli* (3).

Lorſque les Gaules furent envahies par les Nations Germaniques, les Habitants du Pays, après le partage des terres, uſerent en toute liberté des fonds qui leur reſtoient, & ils continuerent à jouir de tous leurs Droits politiques & civils (4). La Loi Romaine qui les établiſſoit, fut conſtamment obſervée à Lyon : les Loix de Gondebaud (*inter Romanos Romanis Legibus præcipimus judicari*; préambule de la Loi des Bourguignons), celles de Clotaire, les Capitulaires & les autres, en font une preuve com-

---

(1) ibid.

(2) Paul, liv. 8, §. 1, ff. de cenſ.

(3) Turn. adv l. 9., cap. 15.

(4) Berroyer & de Lauriere, conjectur. ſur l'orig. du Droit François, p. 15, Eſpr. des Loix, l. 30, ch. 11.

plette (1); de forte qu'en certains endroits de la France, particuliérement à Lyon, au commencement de la feconde Race de nos Rois, le Droit Romain fut regardé comme une Loi réelle & territoriale (2). Voyez auffi le recueil des Chartres, Lettres-Patentes, Edits, Déclarations, Réglements & Arrêts donnés par nos Rois depuis 1271.

Cet amour de la liberté parut fur-tout à la fin du douzieme fiecle, à l'occafion des troubles qui regnerent entre les Habitants de Lyon & l'Eglife, & qui furent occafionnés par l'abus d'un Gouvernement trop arbitraire, principalement dans les exactions des Officiers de l'Archevêque & du Chapitre, commis à la perception de quelques droits. Le Peuple eut enfin recours aux armes, & fe forma un Gouvernement municipal, compofé d'un certain nombre de Citoyens notables pour veiller à leur sûreté. En 1228, les troubles recommencerent; les Habitants s'emparerent des clefs de la Ville, fe faifirent des tours du pont de la Saône, y mirent une cloche pour convoquer les Affemblées, & choifirent cinquante des principaux Habitants & des plus accrédités, pour compofer le Confeil de leur Communauté; de tous les Corps de métier on forma des Compagnies qu'on diftinguoit par la différence de leurs drapeaux, *panni* ou pennons; on affigna à ces Compagnies des Officiers pour les com-

---

(1) Terraffon, Hift. de la Jurifpr. Romaine, p. 367 & 368 Capitul., l. 6. c. 281.

(2) Efprit des Loix, liv. 8, ch. 4.

mander & leur faire prendre les armes. Pour autoriſer les actes de la Communauté, on fit un ſceau & contre-ſceau. Lorſque Eudes de Bourgogne eut moyenné un accord qui ramena la paix, les Citoyens ſatisfaits reſterent enfin tranquilles juſqu'à ce que de nouvelles entrepriſes de la part de l'Egliſe & de ſes Officiers, ayant ramené de nouvelles brouilleries, aboutirent enfin à déterminer cette Ville de paſſer ſous la domination de nos Rois. Voyez l'abrégé chronologique de Lyon, & les diverſes hiſtoires de cette Ville d'où ces faits certains ſont tirés. Ils ne paroîtront point étrangers à ceux qui ſeront auſſi fortement convaincus que nous le ſommes, que c'eſt à l'amour inné de la liberté qu'on doit la naiſſance & les progrès des Arts; que l'induſtrie aura toujours ſon principe dans l'eſprit d'une noble & juſte indépendance, & que la proſpérité en découlera toujours. Auſſi nos Rois, perſuadés de cette vérité, ont-ils conſtamment laiſſé les Habitants de cette Ville en poſſeſſion de pluſieurs immunités dont ils ont joui juſqu'à ce jour, dont une des plus importantes eſt d'élire ſes Chefs, qui ſont revêtus du pouvoir de commander, de ſe garder, & de ne jamais voir dans ſon ſein des Troupes.

La douceur, la politeſſe, l'affabilité, l'honneur, la ſenſibilité, l'amour de la gloire, ſont encore des qualités qui forment le caractere des Habitants de Lyon; qualités que les Etrangers remarquent facilement en eux, dont ils font ſouvent l'éloge, & qui ſont ſinguliérement propres

à l'esprit de Commerce & à sa prospérité. En effet, le Commerce contribue beaucoup à inspirer la douceur & l'affabilité envers tous les hommes, de quelque Pays qu'ils soient, parce que tous les rapports qu'il a avec toutes les contrées de la terre, sont extrêmement multipliés, & qu'ils tendent tous par les besoins réciproques, à faire regarder le genre humain comme un Peuple de freres; les services mutuels des Nations sont nécessaires au Commerce. Introduisez l'esprit de Commerce parmi les peuplades sauvages & barbares qui ne rougissent pas de ces atrocités qui nous révoltent, bientôt vous les verrez humanisés, avoir en horreur ces forfaits qu'ils commettent de sang-froid, chérir tous les hommes &, après les vertus que la nature inspire, acquérir celles que la civilisation donne, & qu'on voit briller dans les contrées que le commerce féconde. Peut être me suis-je trop étendu sur les objets que je viens de traiter; mais il est bien difficile de ne pas tomber dans un défaut de cette nature, quand on a une haute idée du Commerce & des Négocians, & que le cœur tient la plume.

Pour ne pas tomber une seconde fois dans l'inconvénient dont je parle, je vais réunir ici sous un même point de vue, trois autres principes de la prospérité du Commerce & des Manufactures de la Ville de Lyon, qui sont, le peu d'activité des autres Provinces, & des Nations diverses à l'époque de l'établissement des Manufactures de cette Ville; le petit nombre respectif des fabri-

ques qu'il y eut alors dans Lyon, & qui depuis, s'est peut être trop accru, & l'esprit d'une fortune rapide qui avoit lieu dans les premiers temps, & dont on est bien éloigné de nos jours : afin de mieux juger de la force & de l'influence de ces principes de la prospérité de nos Manufactures, il est nécessaire de dire deux mots de quelques événements qui précédent l'époque dont nous parlons. Ce fut environ vers l'an 1290 que les Bannis de Florence, de Lucques & des autres Villes d'Italie, par rapport aux factions des Guelphes & des Gibelins, se retirerent à Lyon où ils exercerent le Commerce de la banque. La protection puissante qu'ils y trouverent, attira beaucoup d'autres Négociants ; & cette époque peut être regardée comme une des causes de l'accroissement & de la prospérité où le Commerce de Lyon est ensuite parvenu, après avoir langui auparavant sous l'engourdissement de la tyrannie féodale, & sous l'influence destructive de plusieurs guerres.

A peine l'Etat de Gênes eût-il sécoué le joug de la France, qu'on s'apperçut que l'Italie étant seule en possession des Manufactures de soie, absorboit la plus grande partie de notre numéraire. En conséquence, l'usage & l'importation des étoffes de soie furent bientôt prohibés ; mais les défenses ne firent qu'irriter les desirs. Le goût de la Nation, ainsi que son empressement pour cet objet, augmenterent à un tel point, que les Loix prohibitives devinrent inutiles par le nombre des contraventions. Louis XI, dont la politique

tique fut quelquefois profonde & éclairée, pensa avec raison, que pour rendre à la Loi toute sa vigueur, il falloit établir dans son Royaume des Manufactures semblables à celles d'Italie. Il n'épargna rien pour attirer dans ses Etats des Ouvriers d'Italie (1); il en établit à Tours en 1470, & leur accorda ensuite des Lettres-Patentes & des privileges, à l'ombre desquels les Manufactures fleurirent & prospérerent jusqu'à l'établissement de celles de Lyon, dont voici l'époque.

La présence de François I, ayant attiré à Lyon beaucoup d'Etrangers, & notamment Etienne Turquet & Barthelemi Naris, deux Genois expérimentés dans l'art des Manufactures, ceux-ci ne tarderent pas à s'appercevoir combien la situation de Lyon étoit avantageuse pour le Commerce, & combien les grands privileges dont cette Ville jouissoit, pouvoient faire fleurir les Manufactures. En conséquence, ils se déterminerent à faire un établissement de cette nature. Aussi-tôt ils en firent la proposition aux Conseil-

(1) Le Commerce, dit un Historien françois, jusqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du Roi; il voyoit avec chagrin que l'industrie des Etrangers enlevoit l'argent du Royaume. Pour rémédier à ce mal, il fit venir de Grece & d'Italie quantité d'Ouvriers qui pussent fabriquer des étoffes précieuses. Il exempta de tous droits, taxes & impôts les Etrangers & les François employés dans ces Manufactures, même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfants. Il permit par une Ordonnance à tous Ecclésiastiques, Nobles & à toute autre Personne, de faire, sans déroger, le commerce par terre & par mer.

lers & Echevins de la Ville, » offrant pour sûreté de leurs paroles, de faire venir leurs femmes & leurs enfants ; & d'avoir des métiers montés avant les fêtes de Pâques de l'année suivante, s'il plaisoit à Sa Majesté de leur accorder à leurs Compagnons & autres Ouvriers les mêmes prérogatives dont jouissoient les Manufactures de Tours ». François I, qui mérite autant le surnom de protecteur des beaux-arts, que de restaurateur des Sciences, accueillit les demandes de Mrs. Turquet & Naris, accorda à cet établissement une protection particuliere, & rendit à Lyon, au mois d'Octobre de la même année 1536, un Arrêt distingué, relatif aux nouvelles Manufactures. Fideles à leurs promesses, les nouveaux Fabricants eurent bientôt préparé les soies, & monté des métiers au temps fixé. De belles étoffes furent aussi-tôt le fruit heureux qu'on en retira. A cette aurore des Manufactures de Lyon, on donna indistinctement à tous ceux qui avoient des fonds, c'est-à-dire, du numéraire, la permission de fabriquer sous la main-d'œuvre de nos deux Genois. Cette liberté, qui pour tous les Citoyens ouvroit une nouvelle route à la fortune, & dont un grand nombre ne manqua pas de profiter, contribua d'une maniere toute particuliere au succès de l'entreprise. Plusieurs gens à talents ayant été instruits des privileges particuliers qu'on accordoit aux Fabricants de Lyon, vinrent des Pays étrangers se fixer dans cette Ville. Bientôt les métiers se multiplierent, & fournirent à la France & même à divers autres Etats, un grand

nombre d'étoffes différentes qu'ils venoient acheter à Lyon.

De ce précis historique de l'établissement des Manufactures de Lyon, dont la certitude est la plus grande possible, puisqu'il est tiré des pieces authentiques qui sont du temps même dont nous parlons, il résulte que dans les autres Provinces & dans les divers Etats, on ne remarquoit pas l'activité & l'industrie qui fut en vigueur à Lyon; puisqu'on établit dans cette Ville des Fabriques, que des Ouvriers étrangers y furent appellés, que d'autre vinrent d'eux-mêmes s'y établir, que dans peu la France entiere, & même divers autres Royaumes acheterent des étoffes de Lyon; faits constatés par des actes qui sont dans le dépôt des Archives de la Fabrique, il est de toute évidence qu'il y avoit moins d'activité dans les autres Provinces de France, & même dans les Etats voisins, que dans la Ville de Lyon. Les Manufactures de cette Ville, d'abord peu nombreuses, augmenterent successivement, & trouverent un débit assuré dans le goût du temps qui étoit très-porté vers les étoffes de soie, comme nous le prouverons bientôt par des Monuments historiques, genre de démonstration le plus capable d'opérer une ample conviction. De la réunion de ces causes, suivit nécessairement l'espoir d'une fortune rapide; car, l'intérêt a toujours été le grand mobile des actions des hommes, & il doit être l'ame du Commerce; & ces trois principes ont produit la prospérité de nos Manufactures, qui en est une suite nécessaire. On

obſervera que la Manufacture de Tours ſouffrit néceſſairement de la concurrence de celle de Lyon, qui l'éclipſa bientôt; & quelques nombreuſes que fuſſent les Fabriques de Lyon, elles furent toujours en très-petit nombre, reſpectivement à la grande conſommation qu'on faiſoit des étoffes, ſoit dans le Royaume, ſoit dans les Pays étrangers. Ces divers objets ſeront développés avec un certain détail de preuves authentiques que j'ai entre les mains, dans un grand ouvrage que je publierai ſur le Commerce de Lyon.

Une ſeptieme cauſe de la proſpérité des Manufactures de la Ville de Lyon, eſt la politique adroite & éclairée des Habitants de cette Cité, d'avoir appellé & favoriſé un grand nombre d'Etrangers habiles qui y ont formé des établiſſements. D'abord, lorſque les Banquiers d'Italie, perſécutés par les factions des Guelphes & des Gibelins, ſe réfugierent à Lyon, ils y trouverent des protections puiſſantes pour l'exercice ſi utile de la Banque, malgré les anathêmes d'un Concile. Nous ſerat-il permis, à cette occaſion, de dire en paſſant que le Commerce ſeroit abſolument perdu ſi la Puiſſance eccléſiaſtique cherchoit à ſe mêler de cet objet qui lui eſt étranger.

Revenons à notre ſujet. Les ſieurs Turquet & Naris furent accueillis à Lyon par les Officiers Municipaux avec la diſtinction qu'ils méritoient. Un grand nombre d'autres vint s'établir à Lyon, & participerent à la même protection. On a vu dans cette Ville pluſieurs illuſtres Familles étran-

geres y acquérir de grands biens par le Commerce, telles que les Trozzi, les Albiffi, les Caponi, les Bartholi, qui furent les derniers Nobles qui céderent à la fortune du grand Côme de Medicis ; même dès les premiers temps dont nous parlons, on comptoit trente-fix familles de Florentins, vingt-quatre de Génois, douze Familles Allemandes, dix huit d'Italiens, neuf de Grifons, dix-huit de Lucquois, dix-fept de Savoie & du Piémont, qui contribuerent beaucoup à faire fleurir le Commerce. Le nombre de ces différentes Familles augmenta beaucoup dans la fuite ; depuis 1549 jufqu'au dix-huitieme fiecle on a compté 65 maifons de Négociants Suiffes établis à Lyon. Le fameux Jacques Cœur fi connu par fon Commerce, par fes richeffes & par fes difgraces fous Charles VII, avoit eu des Facteurs à Lyon, & y poffédoit fix maifons. Tous ces faits, qui font certains, prouvent que dans tous les temps la Ville de Lyon a accueilli les Etrangers ; que par des encouragements & une protection marquée, elle a fu les fixer dans fon enceinte. Dans toute la fuite de ce Mémoire, on en verra d'autres exemples qui ont un rapport direct avec quelques-uns des objets que nous devons traiter, & que nous omettrons ici pour éviter les répétitions.

Cette heureufe politique de la Ville de Lyon a été le modele que fe font propofé divers Souverains pour faire fleurir les Arts dans leurs Etats. Ce Pierre premier, qui mérite d'être regardé comme le créateur de fa Nation, qui, en quel-

ques années, eſt venu à bout par la force de ſon génie de la tirer de l'obſcurité où elle avoit toujours langui, & de lui donner aſſez de conſiſtance pour avoir une grande influence dans la balance de l'Europe; & cette Catherine qui s'eſt montrée ſi digne d'occuper le Trône où s'étoit aſſis le Czar, qui, par ſon génie & le plus brillant des regnes, s'eſt élévée à une hauteur que peu de Souverains ont atteint; ils ont eu l'un & l'autre la plus grande attention à s'enrichir des dépouilles des Nations, ils ont non-ſeulement ouvert leurs Etats aux Etrangers qui, mécontents de leur patrie ou conduits par l'inconſtanee, alloient s'y réfugier; mais ils ont attiré par des encouragements, & par une protection particuliere tous les gens à talents qui pouvoient être utiles dans divers genres. Et ce Frédéric qui par ſon courage, l'intrépidité de ſon ame & la plus brillante tactique, s'eſt rendu redoutable à l'Europe entiere, dont après avoir diſſipé les complots, il a fait plus d'une fois le deſtin. Ce Prince le premier Souverain de ſon ſiecle, & le modele de ceux qui exiſteront à jamais; ce Prince qui a fait aſſeoir à ſes côtés la Philoſophie ſur le Trône qu'il a entouré de la troupe nombreuſe des ſciences & des arts; doué d'une étendue de génie auquel rien ne peut être comparé; avec une ame de la trempe la plus forte & un eſprit d'une philoſophie profonde, a ſenti plus que perſonne les avantages infinis qu'il pouvoit procurer à ſes Etats, en y appellant les arts étrangers. De tous côtés des eſſaims nom-

breux de Savants, d'Artiſtes de tous les genres ſont venus préſenter les tributs de leur génie à ce Souverain, l'admiration de l'Europe ou plutôt de l'Univers ; car ſes brillantes actions ſur les aîles de la gloire & de la renommée ont volé juſqu'au bornes du Monde. La France, dont il a toujours été l'idole, & qu'il chérit particuliérement, a contribué plus qu'aucune autre Royaume, à rendre ſes Etats floriſſants ; Lyon ſur-tout plus qu'aucune autre Ville du monde, a concouru à enrichir de ſes pertes ſa Capitale & ſes Provinces, & à les élever à ce dégré de grandeur & de gloire qu'elles ont atteint.

Si juſqu'à préſent le Commerce & les Manufactures diſtinctives de la Ville de Lyon ont eu un ſuccés auquel rien dans ce genre ne peut être comparé, c'eſt aux inventions & aux découvertes nombreuſes qu'on a faites dans cette induſtrieuſe Cité qu'il faut l'attribuer ; ce ſont elles qui lui ont aſſuré une ſupériorité éminente devant laquelle tout diſparoît. Dans une matiere auſſi abondante, nous nous bornerons à quelques-unes des principales ; les autres trouveront leur place dans l'hiſtoire de la Fabrique & du Commerce de Lyon que nous publierons. Dans les pemiers temps de leur origine, les Manufactures ne durent s'occuper que d'acquérir de la conſiſtance & du nerf pour ſe ſoutenir par elles-mêmes. Dans leur enfance, elles furent ſans doute foibles ; mais bientôt parvenues à l'adoleſcence, & enſuite à la force & à la vigueur, elles enfanterent des miracles.

Le célebre Octavio Mey doit être mis à la tête des Inventeurs dont nous allons parler. C'est lui qui imagina le lustroir, machine propre à lustrer les soies & à donner de l'apprêt & du lustrage aux taffetas. Dès le 7 Novembre 1665 il fut incorporé dans le Corps de la Fabrique, du propre mouvement & par délibération de la Communauté, en considération de cette découverte. Il n'est pas inutile de dire comment il parvint à imaginer cette espece de préparation. Le hasard a présidé à cette découverte comme à bien d'autres ; mais le génie sut en profiter, & sans lui elle auroit été perdue ; le mérite en est le même. Ayant mis dans sa bouche un brin de soie, & l'y ayant roulé pendant quelque temps, il remarqua, lorsqu'il l'en eût tiré, que cette soie avoit acquis un éclat qu'elle n'avoit pas avant cette opération. Plusieurs expériences qu'il fit successivement, lui montrerent que cet effet étoit constant. Alors il se livra à une suite de recherches qui furent couronnées du plus heureux succès ; car, après avoir trouvé une lotion qui fût propre à lustrer la soie, & dont il se réserva pendant long-temps le secret, il fit une fortune immense Le célebre Lyonnois mourut en 1690, après avoir bien mérité de sa Patrie par une découverte si utile à la fabrication des étoffes.

Quelques années auparavant Claude Daugnon, Maître Fabricant, imagina une nouvelle étoffe mêlangée d'or & d'argent, fil, soie, laine & coton très-belle & fort recherchée, sur tout pour les

les tapisseries & ornements d'Eglise. Quinze ans après il obtint de la Cour, (1623) pour un certain nombre d'années, un privilege exclusif pour cette fabrication. Cet établissement paroît doublement intéressant; car, il est vraisemblable qu'il a donné naissance à la Communauté des Guimpiers.

Dans l'année 1650, les Fabricants imaginerent les ferrandines, étoffes mélangées de laine, que les Guimpiers voulurent fabriquer, ainsi que les étoffes brochées. Comme ils y mêloient toute sorte de matieres, le Parlement, dans son Arrêt de 1726, leur fixa des limites, & en leur permettant la fabrication des satinades, il leur défendit, ainsi qu'aux Fabricants même, de fabriquer aucunes étoffes mélangées, sous quelque dénomination que ce fût ou qu'on pût leur donner, autrement qu'en levant la chaîne moitié par moitié, ni de figurer lesdites étoffes à la grande tire, à l'exception toutefois des ferrandines & gazes que lesdites deux Communautés pourroient fabriques à la grande tire, sans pouvoir, sous aucun prétexte, en faire d'autre usage, à peine de, &c. Il nous a paru intéressant pour l'Histoire de l'Art de faire mention de cet Arrêt.

En 1720, Messieurs Roch Quinson, pere & fils, & Charbonnet, obtinrent du Conseil, au mois d'Avril, la prérogative d'élever une fabrique sous le nom de manufacture royale de velours à ramages, raz, façonnés, figurés ou découpés à l'imitation de ceux de Vénise, en soie pure, ou mêlés d'or & d'argent, propres à des orne-

ments d'Eglise, meubles & habits & doublures de carrosses ; d'y fabriquer aussi des damas en largeur de $\frac{5}{8}$ ou largeur ordinaire, en soie pure ou mélangés d'or & d'argent ; & enfin, de fabriquer également des brocatelles larges, des velours unis & raz, des satinades & autres étoffes pour meubles, avec la permission d'y employer des ouvriers étrangers en qualité de compagnons, seulement jusqu'à ce qu'ils eussent pu former des Sujets de Sa Majesté pour lesdits ouvrages.

Mais un de ceux qui a été le plus utile à la Fabrique de Lyon, & d'autant plus utile que sa principale découverte tourne au soulagement de l'humanité, est Jean Baptiste Garon, qui fut en même-temps un des Fabricants les plus intelligents. Il imagina une méchanique très-simple, & fort avantageuse aux Tireuses dont la profession est très-pénible ; c'étoit bien mériter de l'humanité & des arts. Il obtint un privilege qui fit sa fortune. Il est rare qu'une découverte marche sans être accompagnée de plusieurs autres : aussi notre Marchand-Fabricant obtint-il pour une autre invention, & pendant dix ans, sous le titre de manufacture royale, le privilege exclusif de fabriquer des velours brochés en nuances en toute sorte de façons, tant en dorure qu'en soie, à la charge de se conformer aux Réglements pour la fabrique des velours. Malheureusement pour le progrès des arts, le sieur Garon ne survêcut que très-peu de temps à cette faveur dont jouit ensuite le sieur Chaussat, cessionnaire de sa veuve, lequel fut maintenu

dans toutes les prérogatives dudit privilege, par Lettres-Patentes de Sa Majesté du 8 Octobre 1733.

Nous ne dirons rien ici de la Délibération de la Communauté prise en 1746, pour obtenir du Conseil la permission de faire des moires d'argent, dans la largeur de cinq douziemes d'aune, telles qu'elles se fabriquoient en Hollande & en Angleterre, afin de parler d'un des plus célebres Inventeurs que la Fabrique ait jamais vu. C'est le sieur Falcon qu'on peut même regarder comme un des plus ingénieux Méchaniciens qui aient jamais existé dans les arts d'industrie. Le méchanisme de ses machines, la nouveauté de ses instruments, l'effet de ses différents ustensiles, ne peuvent être bien connus que par des figures, ou plutôt par l'inspection & par l'usage. Le sieur Brunette, Piemontois, a imaginé un rouet très utile pour fixer la quantité d'organsins que doit prendre chaque roquetin destiné aux centres des velours, proportionnellement à l'aunage dé.

Le sieur Boulachon, Maître Fabriçant, trouva un secret de lever les taches sur les étoffes de soie, & propre à rendre l'éclat aux dorures sans altération. Lorsque M. de Vaucanson, de l'Académie des Sciences, s'est appliqué, en conséquence des ordres du Ministere, à perfectionner les machines relatives à quelques opérations des manufactures, il a été à Lyon s'instruire de tout ce qui y avoit rapport; il a vu, avec admiration, le méchanisme des machines déjà exis-

tantes, & a cherché feulement à en fimplifier quelques-unes.

Le fieur François-Philibert Charmes, fils ainé, Maître & Marchand Guimpier, a inventé depuis en 1772, 1774 & 1780, différentes machines méchaniques appliquées aux arts de Fileur, Tireur d'or & argent, très-utiles pour perfectionner les traits & filets. Pour remédier aux défauts de l'écachage, il a imaginé une machine dont la propriété eft d'affurer, avec toute la folidité poffible, le point de contact ou la prife de moulin, de maniere qu'on pourroit remuer le banc fur lequel il eft monté, fans craindre la variation de la prife; à cette machine eft adapté un levier gradué qui fait faire, au moyen d'un poids de dix-huit livres, une preffion de meules, depuis 8 livres jufqu'à 44, & cela en raifon de chaque groffeur & dorage des traits. Pour remédier au défaut appellé placage, il a auffi inventé une machine bien combinée, & qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de fes découvertes, au moyen de laquelle, & à l'aide d'un feul homme, il fait tourner, avec toute la délicateffe & l'égalité qu'exige le filé, depuis trois jufqu'à 6 rouets. Son avantage eft très grand, puifqu'avec trois perfonnes & quatre lumieres de moins, elle fabrique un fixieme d'ouvrage de plus, fans compter que la fabrication fe trouve exempte des défauts qu'on remarque dans les filets fabriqués au rouet.

C'eft ici le lieu de faire honneur à la Ville de Lyon du plus ingénieux, & peut-être du plus

grand Méchanicien que la France ait produit, le Pere Sébaſtien Truchet, ſi connu par-tout où les Sciences ſont en honneur par un grand nombre d'inventions excellentes, qui ne ſont pas du reſſort de l'objet dont nous nous occupons, a encore travaillé à un grand nombre de modeles pour differentes Manufactures, & ſur-tout pour les proportions des filieres des Tireurs d'or de Lyon; & c'eſt avec beaucoup de raiſon que M. de Fontenelle dit : « Ceux qui ont quelque talent ſingulier peuvent l'ignorer quelque-temps, & ils en ſont d'ordinaire avertis par quelque haſard favorable. Un homme deſtiné à être un grand Méchanicien ne pouvoit être placé par le haſard de la naiſſance dans un lieu où il en fût ni plus promptemen tni mieux averti qu'à Lyon.»

Nous nous bornerons à ce cours expoſé des inventions méchaniques qui ont été faites depuis l'établiſſement des Fabriques de Lyon. Un plus long détail ſeroit ici ſuperflu & ennuyeux pour nos Lecteurs, à cauſe des termes d'art dont il eſt néceſſaire de ſe ſervir, mais qui ne peuvent être entendus qu'avec le ſecours des figures. Tout cela ne peut trouver place dans un ſimple mémoire, parce qu'alors l'acceſſoire deviendroit le principal, & que dans l'hiſtoire des inventions de la Fabrique que nous préparons, & qui fera partie de l'ouvrage ſur le Commerce de Lyon que nous avons annoncé plus haut, on verra d'abord le méchaniſme d'un ancien métier, enſuite celui des métiers du temps préſent avec toutes les innovations & perfections qui y ont

été introduites ſucceſſivement. Nous parlerons de pluſieurs autres Inventeurs que nous avons été obligés de paſſer ſous ſilence. Nous nous étendrons avec complaiſance ſur les inventions de pluſieurs Citoyens qui nous paroiſſent avoir porté la fabrication des étoffes à un point de perfection étonnant.

Si aux inventions excellentes qui ont toujours diſtingué la Fabrique de Lyon, on y ajoute la ſupériorité du deſſein & le goût exquis qui ont toujours brillé dans cette Ville, on aura un nouveau principe de proſpérité des Manufactures, & peut-être le plus grand principe qui les ait rendues floriſſantes. En effet, où trouver plus de goût, plus de délicateſſe, plus de fineſſe, plus de vérité, plus de grace, plus de coloris, un art plus ſavant de fondre les nuances, de mêler les teintes, & de rendre l'art même rival de la nature. S'il exiſtoit quelque individu qui, à l'aſpect des beautés ſans nombre que cette Manufacture a enfantées, ne fût dans l'enthouſiaſme, ah qu'il feroit à plaindre! que la Nature auroit été marâtre à ſon égard! Il faudroit lui dire ce qu'un Ancien diſoit à un froid Spectateur d'un ſuperbe tableau, *prend mes yeux & regarde*. La ſupériorité des Deſſinateurs de Lyon, & l'excellence du goût qui regne dans cette Ville eſt ſi bien établie, qu'il n'y a aucun contradicteur de cette vérité. L'empreſſément que toutes les Cours montrent à ſe procurer des étoffes de Lyon, dans le moment même de leur nouveauté, eſt la preuve la plus

irréfragable qu'on puisse désirer, & elle montre, de la maniere la plus convaincante, que c'est à la superiorité du dessein & à l'excellence du goût le plus exquis, qu'on doit attribuer, comme à un des principes les plus efficaces, la prospérité des Manufactures distinctives de la Ville de Lyon.

Les privileges & la protection particuliere que nos Rois ont accordés au Commerce & aux Manufactures de Lyon, me paroissent encore une des causes qui les a fait fleurir. Charles VII, étant dans la Ville d'Angers en 1443, accorda à la Ville de Lyon deux foires qui devoient être tenues le Mercredi après Pâques, & pendant vingt jours, & la seconde durant un égal intervalle de temps, à commencer du 26 Juillet. Il en accorda dans la suite une troisieme qui s'ouvroit le lendemain de la fête de Saint-Jacques. Dès l'an 1462, seconde année du regne de Louis XI, le Conseil lui fit entendre le dommage & préjudice que recevoit le Royaume, de ce que les Marchands de Lyon & des autres bonnes Villes fréquentants les foires de Geneve, tiroient dehors son obéissance une grande quantité, tant de deniers que de denrées. A cette cause, il octroya lors les quatre foires annuelles qui sont de présent tenues & fréquentées en la Cité de Lyon, à savoir à Pâques au mois d'Août, à la Toussaints & aux Rois, chacune d'icelle durant quinze jours ouvrables, en faveur desquelles furent données grandes immunités & privileges aux Marchands. Pour cet effet furent expédiées Lettres en forme authentique, contenant les Réglements d'icelles foires

données à Saint-Michel ſur Loire, le vingtieme jour d'Octobre l'an 1462. Louis XI étant à Nogent, accorda, le 29 Avril 1464, au Prévôt des Marchands & Echevins de Lyon le pouvoir & l'autorité d'élire des perſonnes de probité pour prendre garde que durant les foires, les Marchands ne fuſſent vexés; & de plus, afin de terminer à l'amiable les différends qui naîtroient entre Marchands. Charles VIII, au mois de Mai 1487, donna des Lettres-Patentes relatives aux foires de cette Ville; nous en avons parlé ci-deſſus ».

Louis XII étant à Lyon, s'occupa de ce qui pouvoit avoir rapport au Commerce de cette Ville. Je n'en citerai qu'un trait, qui, quoique minutieux au premier coup d'œil, eſt cependant intéreſſant, parce qu'il eſt lié à l'hiſtoire du Commerce. Le Roi ordonna d'abattre les bancs & auvents des boutiques qui nuiſoient tellement à la décoration de la Ville » que les rues en étoient difformes & tant étroites, que les charrettes s'entrerencontrant par les rues, ne ſe pouvoient détourner, & que les boutiques des Marchands en étoient obſcurcies & ténébreuſes, & n'étoit aiſé à diſcerner le fard de la marchandiſe d'avec le naïf; d'autant qu'il y a différence entre la nuit & le jour. » Le Seigneur de Barzac fut nommé pous préſider à cette exécution. Le même Souverain étant à Lyon, & deſirant relever de frais les Marchands faiſant le Commerce des rivieres, fit par ſes Lettres-Patentes contenant Edit perpétuel, une abolition des péages, tréhus, impôts

& autres nouveaux ſubſides, mis ſus depuis cent ans ſans octroi des Rois ».

Après le premier Edit de la pacification des troubles, donné le 19 Mars 1563, Charles IX déſirant remettre les choſes en leur premier état, révoqua les Foires qui pendant le temps des troubles, avoient été transférées de Lyon dans la Ville de Châlons en Bourgogne. On les rétablit dans Lyon par Lettres-Patentes adreſſées au Comte de Saux, Chevalier de ſes Ordres, & Lieutenant-Général au Gouvernement de la Ville de Lyon. . . . En un mot, depuis Charles VII, Roi de France, je trouve que les quatorze Souverains qui ont occupé le Trône, ont tous confirmé les anciens privileges de la Ville de Lyon, & en ont ajouté ſouvent de nouveaux qui annonçoient des ſoins, une vigilance, une ſollicitude, une attention & une protection dignes de l'importance du Commerce de cette Ville. D'ailleurs, nous aurons occaſion dans le cours de cet ouvrage de parler des privileges accordés dans des temps poſtérieurs aux premiers que nous avons rapportés, préciſément parce qu'étant plus anciens ils étoient plus difficiles à retrouver. Les uns & les autres ſont pleins des ſentiments de la plus haute conſidération pour cette Ville; un ſeul exemple nous ſuffira ici. Dans le préambule des Lettres-Patentes contenant Réglement en 55 articles pour l'Adminiſtration municipale de la Ville de Lyon, Louis XV dit : » le rang que tient notre Ville de Lyon parmi les autres de notre Royaume, le Commerce conſidérable dont elle eſt le centre,

la faveur des Rois nos Prédéceſſeurs & de Nous, dont elle a toujours été honorée, & les privileges qu'elle en a obtenus, dans leſquels nous entendons la maintenir, &c. »

Les foires de la Ville de Lyon ont été autrefois un des plus grands privileges que nos Rois aient accordés à la Ville de Lyon, & en même-temps un des principes les plus efficaces de la proſpérité du Commerce de cette Ville. Paradis de Cuyſeaulx l'avoit bien ſenti, lui, qui perſuadé que Lyon étoit l'*Officine du Commerce de tout le Monde*, diſoit » il n'eſt pas poſſible d'avoir deux plus riches, plus fécondes & plus plantéreuſes nourrices que ces deux grands fleuves du Rhône & de la Saône, par le moyen deſquels lui abondent en bien de toutes parts, & lui eſt faite communication des marchandiſes de toutes les mers, & des Changes & Commerces de toutes les Nations qui ſont ſous le ſoleil ».... On ne pourroit nier que les Foires publiques & le Commerce de toute l'Europe n'ait été fréquenté à Lyon dès la fondation de la Cité de Planius, & poſſible avant que Plancus fut naiz, étant encore la Cité en bas, entre les rivieres : & qu'ainſi ſoit, Stabo, qui vivoit du temps d'Auguſte & de Plancus, parlant des Habitans de Lyon, écrit ainſi : *nam & uſui magno eſt illis emporium.* Ils tirent un grand profit des Foires & Commerce ; par leſquelles paroles l'on peut juger par conjecture, que déjà le Commerce s'exerçoit à Lyon avant que Plancus vint en Gaule. » Nous avons vu plus

haut dans la Lettre célebre des Chrétiens de Lyon aux Eglises d'Orient, écrite environ l'an 172 de J. C., & sous le regne de l'Empereur Marc-Aurele Antonin, que les Foires de Lyon étoient fréquentées par des Marchands de toutes les Provinces du Monde. . . . Voyez Eusebe, liv. 5, ch. 3. Si on en excepte les temps de guerre, les Foires ont toujours été tenues à Lyon, & aussi-tôt que les troubles cessoient, on rappelloit dans cette Ville les arts épouvantés & le Commerce fugitif, pour les y fixer de nouveau. Nous avons vu que depuis Charles VII les Foires ont eu lieu constamment, & que les Rois ses Successeurs, convaincus de leur heureuse influence sur le Commerce de cette Ville, les ont toujours favorisées, & ont cru avec raison que ces Foires, qui étoient un des grands privileges qu'ils pussent accorder, formoient un principe efficace de prospérité.

Je sais que les Foires à présent n'avoient pas la même influence dont elles jouissoient autrefois. Nous prouverons cette vérité dans la troisieme partie; mais il est sûr que dans le temps dont nous parlons, & même au commencement de ce siecle, elles ont été une des causes qui a fait fleurir à Lyon le Commerce & les Manufactures. On entend souvent à Lyon les anciens Négociants & Fabricants regretter ce bon temps, & désirer que les Foires fussent encore ce qu'elles ont été; ce qui prouve toute l'influence qu'elles ont eue sur le Commerce; & c'est tout ce que je me propose d'établir ici, qu'elles ont été une des

ſources de la proſpérité de Lyon. On voyoit alors les Marchands étrangers venir en foule dans cette Ville, y acheter eux-mêmes les étoffes qu'on y avoit fabriquées, & en les rapportant dans leur Pays, répandre au loin la réputation des Manufactures, & célébrer la politeſſe, l'affabilité, la douceur & l'urbanité qui caractériſoient les Citoyens de cette Ville.

La magnificence, qui a preſque toujours regné dans la Cour de France a été encore une des cauſes de la proſpérité des Manufactures diſtinctives de Lyon. Dans un Gouvernement Monarchique, le Prince eſt toujours le modele que la Nation ſe propoſe, & ſur-tout chez un Peuple dont le premier ſentiment eſt l'amour de ſes Souverains. La magnificence du Prince eſt imitée par les Courtiſans ; ceux-ci le ſont par la Capitale, ſur laquelle bientôt les Provinces ſe réglent. Toutes les Cours ont ordinairement ſuivi le goût de celle de France, qui ne tarde pas à ſe répandre dans l'Europe entiere. Les étoffes de la Fabrique de Lyon ſi protégée par nos Souverains, ont toujours fait un des plus brillants ornements de la Cour de France ; dans les Fêtes qu'ils ont ſouvent données dans diverſes circonſtances, nos Rois à l'envi ſe ſont parés des chefs-d'œuvres que les Manufactures de Lyon enfantoient, comme ils le font encore dans leurs Couronnements, dans leurs Mariages, dans ceux des Princes & Princeſſes de leur Famille, dans les Alliances, les réceptions des Souverains, celles des Ambaſſadeurs extraordinaires, &c. &c. C'eſt alors

qu'ils étalent avec complaiſance le luxe de nos Manufactures, & la brillante magnificence ſi propres à l'induſtrie françoiſe.

Je pourrois en citer mille exemples que j'irois puiſer dans l'Hiſtoire de divers regnes de nos Princes. Celui de Louis-le-Grand m'en fourniroit pluſieurs, ainſi que le regne de Louis XV; mais ils ſont trop connus pour les rapporter. J'aime mieux en choiſir qui ſoient propres à la Ville de Lyon, & qui donnent une idée des étoffes qu'on fabriquoit anciennement dans les Manufactures de cette Ville. En 1548, le Roi Henri ſecond, fit à Lyon » une magnifique, ſuperbe & triomphante entrée. La loge qu'on lui avoit conſtruite pour recevoir & ouir les Chefs des Nations, & Capitaines des Enfants de la Ville qui lui venoient faire la révérence; cette loge étoit couverte d'un drap de ſoie verte à rouleaux & entrelaſſeures de fil d'argent, remplies de croiſſants & de chiffres dudit Seigneur, & tout autour, tant dedans que dehors, tendue de riches tapiſſeries de haute-lice à perſonnages, avec arcades & appuis ſur le devant, ſemblablement tournoyés d'une tapiſſerie verte, & enrichi le tout à force de feſtons, chapeaux de triomphe & armoiries dudit Seigneur, de la Reine & de Monſeigneur le Dauphin, tournoyés & environnés d'or & clinquant ». Lorſque le Conſul des Genois, établi à Lyon, vint préſenter ſes hommages au Monarque, les toiles d'argent, le velours noir & blanc, le ſatin, &c. ſervirent à ſa parure. Les Comtes de Saint-Jean parurent alors avec

de grandes robes de ſatin, damas & taffetas. Le Prévôt des Maréchaux & ſon Lieutenant marchoient avec leurs Archiers, tous à cheval, vêtus de ſoie de drap vert, une manche & le bord de ſoie, de broderie blanc & vert.» Le ſatin bleu, le damas à grandes fleurs, & des paſſements blancs friſés entroient ainſi dans leur uniforme». Le pourpoint des Arquebuſiers étoit de ſatin blanc, & doublures de chauſſes de taffetas blanc rayés d'or; le collet & les chauſſes de velours noir». Ils étoient au nombre de 338; « enſuite les Capitaines, Lieutenants & Enſeignes des bandes différentes, ou différents Corps ſelon les profeſſions». On vit « celui des Bouchers vêtu de bonnet, collet, pourpoint, chauſſes & ſouliers cramoiſi de haute couleur, deſcoupés & couverts de gros fers & boutons d'or. Celui des Cartiers, de velours noir paſſémenté d'argent, boutonné de même de gros fer d'or. Celui des Couſturiers, de noir, blanc & vert, richement paſſementé & brodé d'or & d'argent... & après eux leurs Compagnons habillés de velours, ſatin, & le moindre de taffetas cramoiſi». Il ſeroit trop long de rapporter ici tout ce qui regarde l'habillement des autres Corps, comme Pelletiers, Chapeliers, Tiſſerands, Teinturiers, &c. qui furent à cette Fête, & marcherent dans leur ordre. La Nation Lucquoiſe, la Nation Florentine, les Milanois, les Allemands, les Genois faiſoient ainſi partie de cette brillante Fête, où chacun à l'envi cherchoit à étaler la plus riche, la plus brillante & la plus magnifique parure. Par ce

que nous avons rapporté, on pourra juger de ce que nous ſupprimons ; mais le peu que nous en avons dit ſuffit pour donner une idée de la magnificence de ce temps, de la nature des étoffes qu'on fabriquoit à Lyon, du goût qui regnoit alors, des couleurs qui plaiſoient le plus, des deſſeins & des objets repréſentés, des ornements & acceſſoires qu'on y ajoutoit.

Lorſqu'environ cinquante ans auparavant, Louis XII fit ſon entrée ſolemnelle à Lyon, il y eut également des Fêtes brillantes. En 1500, au mois de Mai on fit un tournoi, & à la place Grenette furent faites lices de drap de ſoie, ſoutenues avec cordages où comparurent pluſieurs gaillards Chevaliers montés ſur chevaux de bois, &c. » Le ſujet que nous traitons étant lié par l'hiſtoire des arts d'induſtrie, avec celle des modes, des parures, je crois qu'il eſt néceſſaire pour l'intelligence de ce que nous établirons enſuite, de citer encore un ou deux traits de cette eſpece. Au commencement du regne de Louis XI, vers l'an 1461, temps où la Manufacture de Tours n'étoit pas établie, encore moins celle de Lyon, on verra que dans cette derniere Ville, & conſéquemment dans toute la France, le goût étoit très-bizarre, que les étoffes de ſoie étoient très-rares, puiſque les anciens Hiſtoriens, en décrivant « les accouſtrements étrangers dont les Seigneurs & Dames de Lyon uſoient en ce temps, diſent que la mutation & variété d'habits a toujours été naturelle aux François, plus qu'autre Nation, en quoi ils reçoivent plus de réputation d'incon∫-

tance que de profit; car en cette année 1461, les Dames de Lyon, qui portoient auparavant de longues queues en leurs robes, changerent & mirent aux bords des robes, de grands & larges pans, les uns de gris de laitices, les autres de martres, les autres d'autres ſemblables étoffes, chacun ſelon ſon état, & poſſible paſſoyent aucune plus outre; & en leur tête chargerent certains bourrelets pointus comme clochiers, la plûpart de la hauteur de demi-aulne ou trois quartiers, & étoient nommés par aucuns les grands papillons, parce qu'il y avoit deux larges aîles deçà & delà, comme ſont aîles de papillons; & étoit ce haut bonnet couvert d'un grand creſpe traînant juſqu'en terre, lequel la plûpart trouſſoyent autour de leur bras. Il y en avoit d'autres qui portoient un accouſtrement de tête qui étoit partie de drap de laine, partie de drap de ſoie meſlé, & avoit deux cornes comme deux donjons; & étoit cette coëffure découpée & déchiquetée comme un chaperon d'Allemant, ou creſpée comme un ventre de veau; & celles portoient des robes ayant des manches très-étroites depuis les épaules juſques vers les mains, qu'elles s'élargiſſoient juſqu'en bas ou découpées à undes. Les Dames de médiocre maiſon portoyent des chaperons de drap faits de pluſieurs larges lais, ou bandes entortillées autour de la tête, & deux aîles aux coſtés, comme deux oreilles d'ânes. Il y en avoit auſſi d'autres de grandes maiſons qui portoyent des chaperons de velours noir de la hauteur d'une couldée, leſquels l'on

l'on trouveroit maintenant (en 1572) fort laids & étranges. L'on ne pouvoit bonnement montrer ces façons diverſes d'accouſtrements des Dames en les écrivant, & ſeroit beſoin qu'un Peintre les repréſentât. L'on en voit pluſieurs façons exprimées à Lyon, & aux verreries des Egliſes faites de ce temps-là. Au ſurplus, les filles, depuis qu'elles étoient fiancées juſqu'après un an entier de leurs noces, portoyent un ornement de tête qu'on nommoit à Lyon floccard, lequel elles laiſſoient étant l'année révolue, & prenoyent les chaperons ſuſdits. »

Vingt-un an ſeulement après cette époque, on voit que les étoffes de ſoie étoient bien plus communes, qu'elles ſervoient non-ſeulement aux ornements, mais encore aux habillements même. En 1482, à Lyon, « fut ordonné aux putains & aux femmes publiques qu'elles euſſent à vuider de bonnes & honorables rues, & ſe retirer au bordeau, & leur fut défendu de porter vêtements, ornements & parements de leur corps, de drap de ſoie, ni corroyes garnies d'argent blanc ni doré, ni porter fourrures de robbes de penne de gris, menu-vert, laitiſſes, penne noire ou blanche d'agneaux, excepté tant ſeulement un péliſſon de noir ou de blanc; ainſi par même moyen de ne porter chaperon de femme de bien & honneſte, ſus peine de confiſcation d'iceux habits & ornements. » De cette époque à celle du commencement du quinzieme ſiecle dont nous avons parlé plus haut, à l'occaſion du tournoi de la Grenette, de celle-ci à l'entrée de

Henri II dans Lyon, on voit de grandes différences, & on peut ſuivre le progrès du goût & ceux des Manufactures même dans les temps les moins connus. Ce que nous ajouterons dans le cours de ce Mémoire ſervira à completter cette hiſtoire ; mais ce petit nombre de faits eſt ſuffiſant pour donner une idée des Manufactures anciennes , & prouver que la magnificence propre à la Nation , a beaucoup contribué à répandre nos étoffes, & à en procurer par ce moyen une grande conſommation , d'où réſulte toujours la fortune & la proſpérité.

Parmi les principes de proſpérité des Manufactures diſtinctives de Lyon , nous compterons auſſi la diviſion ou ſéparation qui a été faite ſucceſſivement de diverſes profeſſions analogues à l'art de la Fabrique , & qui dans l'origine des choſes , avoient d'abord été confondues avec lui ; il eſt difficile qu'un Ouvrier ou un Artiſte qui embraſſe en même temps pluſieurs profeſſions diſparates , puiſſent réuſſir également dans toutes & les porter les unes & les autres à leur perfection. Les efforts qu'on fait dans divers genres auroient eu plus de ſuccès s'ils avoient été dirigés vers un ſeul. Une eſpece d'apohtegme ancien fort connu a conſacré cette vérité.

Les Rubaniers qui , dans l'origine des Manufactures , avoient été regardés comme membres du Corps de la Fabrique , réclamerent dans la ſuite les Lettres-Patentes du 2 Février 1542 qui établiſſoient les Rubaniers de la Ville de Tours jurés en leur métier , & déſirerent de faire

un Corps particulier ; établiſſement qui fut confirmé par Arrêt du Parlement de Paris, du 10 Février 1571, à la charge que leſdits Rubaniers ne pourroient fabriquer des étoffes, au plus que dans la largeur de quatre doigts. Autre Arrêt du Parlement du 4 Juillet 1487 à l'occaſion des Mouliniers, pour les Rubaniers, ſemblable à celui de Tours ſur le même ſujet. Six ans auparavant (le 21 Mars 1581) les Teinturiers furent érigés en maîtriſe de Corps particulier par Arrêt du Parlement ; c'eſt ce que nous rappelle la Déclaration de Louis XIII du mois de Septembre 1610, dans laquelle le Souverain nous apprend qu'il regarde comme une ſource d'avantages, cette police réfléchie qui remédioit à des diſſentions & à des abus, mais encore qui diſtribuoit chaque genre de travail dans les mains des Ouvriers qui y excelloient. Par ce moyen l'harmonie fut établie, & la Manufacture de Lyon parvint à jouir de la réputation la plus flatteuſe.

L'établiſſement dont Claude Daugnon, Maître Fabricant, obtint le privilege en 1623, & dont nous avons déjà parlé, peut être regardé comme l'origine de la Communauté des Guimpiers, occupés principalement à faire des guimpes, des gazes, des crêpes & des toiles d'or & d'argent faux, & qui depuis, entreprirent d'écacher le fin comme le faux ; & de l'aveu & conſentement des autres Communautés, continuerent enſuite à préparer & filer en plus grande partie les traits qui s'emploient non-ſeulement dans les

étoffes, galons & autres ouvrages de passements, mais encore ceux destinés au Commerce considérable des filées. C'est ce succès qui les enhardit à les fabriquer & à les vendre pour leur propre compte, & à se décorer du titre de Maître & Marchands Ecacheurs & Fileurs d'or & d'argent, usurpé sur les Tireurs d'or. Un Arrêt du Parlement du 30 Juillet 1726, confirma ensuite les Guimpiers dans l'exercice de leur profession.

Ces démembrements particuliers du corps de la Fabrique, peuvent être comparés à des Colonies qui, pour l'intérêt commun, se séparent de la Métropole, ou aux enfants nombreux d'une même famille qui forment différents établissements; non-seulement l'avantage particulier s'y trouve, mais encore, le bien public. Il est bien évident qu'un Rubanier, par exemple qui ne s'occupera que de l'objet particulier auquel il s'est consacré, réussira mieux que s'il s'appliquoit à plusieurs objets divers; il en est de même du Guimpier, de l'Ecacheur, du Teinturier, du Fabricant. Non-seulement par cette méthode on obtiendra plutôt un bas prix dans la main-d'œuvre pour les préparations, ce qui assurera le débit dans la concurrence, puisque la marchandise sera livrée à meilleur marché. Un Horloger particulier qui feroit toutes les pieces d'une montre, emploieroit un temps considérable à les travailler, tandis que divers Ouvriers qui ne s'occupent que de certaines pieces, les ont bien plutôt faites, & les vendent à un prix inférieur

à égal degré de bonté. Il en eſt de même de l'Epinglier, &c. &c. En un mot, de tous les Artiſtes. La diviſion des profeſſions analogues relatives produiſant une économie dans le temps dans la main-d'œuvre, étant de plus une ſource de perfection, doit donc être regardée comme un principe de proſpérité.

Depuis la naiſſance de la Fabrique juſqu'à préſent, on a fait pluſieurs Réglements. Il y en a ſans contredit de très-utiles; mais, ſoyons de bonne foi, il en eſt auſſi d'inutiles, ou plutôt, de nuiſibles. Deux cauſes puiſſantes de proſpérité ont été d'obſerver ceux qui étoient avantageux, &, diſons-le avec franchiſe, de s'éloigner dans certaines circonſtances, de ceux qui étoient pernicieux. Une matiere comme celle-ci ne peut pas être un objet d'agrément; ne cherchons donc qu'à être utiles. Afin que l'établiſſement de la Fabrique proſpérât, pluſieurs choſes étoient néceſſaires, il falloit une bonne police dans l'intérieur, & une grande réputation au dehors; des Réglements étoient utiles dans ces premiers temps, auſſi chercha-t-on à ſoumettre à une regle fixe les étoffes qui ſe fabriquoient, à en écarter les défauts & les infidélités qui pouvoient avoir lieu, à arrêter les diviſions qui étoient inévitables entre un nombre d'ouvriers dont la cupidité étoit le principal mobile.

Des raiſons auſſi puiſſantes déterminerent Henri II, à la ſollicitation des Conſeillers & Echevins de cette Ville, de donner en 1554, à cette Manufacture de Statuts & Réglements

qui lui appartinſſent en propre. « Juſques-là elle s'étoit conformée à ceux qui avoient été faits pour la Manufacture de Tours, mais qui ne pouvoient lui convenir à bien des égards. Ceux-ci déſignerent la matiere des étoffes, aſſurerent leurs portées & leurs largeurs, établirent des Maîtres-Gardes & un Bureau pour en ſuivre l'exécution, enjoignirent aux Maîtres de tenir des livres, & de les exhiber auxdits Maîtres-Gardes lors de leurs viſites, établirent une police entre le Maître & le Compagnon, ſe précautionnerent contre le vol & le recel; en un mot, apprirent aux Teinturiers, Mouliniers & Dévideurs de ſoie leurs différents devoirs. » Pluſieurs autres Loix & Réglements furent faits enſuite, quelques-uns étoient très-avantageux. « Louis XIV qui ſavoit apprécier toute l'utilité du Commerce, & ſur tout des Manufactures qui en ſont les premiers mobiles, ne dédaigna pas, au milieu de ſes exploits guerriers, de ſe faire rendre compte des progrès de celle des étoffes de ſoie de Lyon, & de lui procurer les moyens d'acquérir un nouveau luſtre; c'eſt en conſéquence qu'il voulut que ſes Loix éparſes fuſſent raſſemblées, augmentées & diminuées à proportion des beſoins & de l'accroiſſement de l'induſtrie; qu'enfin par ſes ſoins, & ſous les ordres de l'illuſtre Colbert, l'ouvrage ayant été confié aux Maîtres-Marchands & Maîtres-Ouvriers les plus intelligents & les plus éclairés de la Manufacture, on vit éclore un Réglement réfléchi, & rédigé avec une clarté & une préciſion admirables.

Cependant il y eut des réclamations, & on obtint le 21 Décembre 1667, une Ordonnance du Lieutenant-Général de Lyon, qui surfit à l'exécution des articles 33, 38, 53, &c. mais la contestation ayant été portée au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté, en ordonnant l'enrégistrement dudit Réglement au Parlement, rétablit dans son entier l'exécution desdits articles. Cet Arrêt du Conseil d'Etat du Roi adressé au Parlement, est du mois de Février 1668. Nous aurons occasion de rapporter dans la suite quelques autres Réglements utiles; mais hâtons-nous à présent de montrer que l'infraction ou l'abolition de quelques Réglements moins avantageux, a beaucoup contribué à la prospérité des Manufactures de la Ville de Lyon.

Le 20 Juin 1619, on fit des Réglements nouveaux opposés aux anciens, & qui furent autorisés par le Sénéchal de Lyon, & consentis par le Consulat. On permit toutes sortes d'étoffes mêlangées dans les largeurs & compositions de celles qui se fabriquent dans l'Italie & dans les autres Provinces, pour occuper les Ouvriers. On détermina que chaque Fabricant marqueroit son étoffe d'un plomb où seroit imprimé son nom d'un côté, & les armes de la Ville de l'autre, &c. Ce Réglement & ceux de 1554 & 1596, ont formé la base du Réglement de 1667 & de tous ceux qui lui ont succédé. Ce fut un trait de politique adroite à l'occasion de la contestation qui survint en 1665, d'ordonner, dans les circonstances présentes, par l'article 65 du Régle-

ment de 1667, aux Marchands non-reçus, de ſe faire incorporer, avec la condition qu'ils feroient fabriquer chez les Maîtres, ſans pouvoir fabriquer ni faire fabriqner en leur maiſon. Les années 1650 & 1654, nous préſentent deux Ordonnances, une datée du 15 Juin, permet, en premier lieu, la fabrication des velours appellés griſés, aux conditions qu'ils auront cinq douziemes de large, & que les moindres ſeront fabriqués en 26 portées, chacun de 80 fils qui ſe rapportent à 717 dents de peignes, à raiſon de 3 files par dent. En ſecond lieu, que les étoffes mêlangées, laine, coton & galette, auront 34 portées de 10 fils par dent, & ſeront fabriquées dans la même largeur des ſuſdits velours entre les deux liſieres & les chaînes de bon organſin filé & tordu au moulin. La ſeconde Ordonnance du 3 Mars permet de faire des moires d'argent dans les mêmes largeurs & nombre de portées qui ont été fixées pour les velours appellés griſes. Il ſeroit ſuperflu de s'étendre ſur un objet de cette nature; le petit nombre d'exemples que nous avons choiſi ſuffit pour établir ce que nous avons avancé, qu'il eſt ſouvent très-utile de détruire d'anciens Réglements pour en ſubſtituer de contraires, lorſque les circonſtances les néceſſitent; & c'eſt à cette habileté à ſavoir profiter des nouvelles conjonctures, & à ſe conformer à ce qu'elles exigent, qu'on doit attribuer la proſpérité d'un grand nombre d'établiſſements, tandis que pluſieurs autres ſont tombés par une roideur & une infléxibilité déplacées.

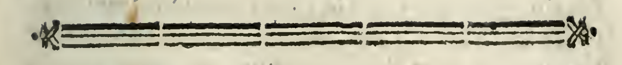
Je

Je terminerai cette premiere Partie par l'exposition abrégée d'une quinzieme & derniere cause de prospérité des Manufactures de Lyon, c'est la bonne foi & la probité reconnues des Citoyens de cette Ville. On l'a dit depuis long-temps, la bonne foi est l'ame du Commerce: par-tout où elle regne on le voit fleurir, dès qu'elle ne subsiste plus, il tombe dans la décadence. L'esprit de probité & de bonne foi des Lyonnois est par-tout si fort reconnu, qu'on seroit en peine de citer un seul exemple où cette vertu eût été blessée. N'est-il pas étonnant qu'après une si longue suite d'années qui se sont écoulées depuis l'établissement des Manufactures de Lyon, on ne puisse produire même la plus petite preuve de la plus légere infraction. Les engagements qu'on a faits, les paroles & les promesses qu'on a données, sont sacrées dans cette Ville (1) & le seront long-temps, tandis que les principes de l'honneur, de la délicatesse & des bonnes mœurs continueront à y être en vigueur, & nous osons l'assurer, ils le seront éternellement. La bonne foi peut bien se retirer de certaines contrées, mais ce ne sera jamais dans une Ville où une éducation constante, des exemples soutenus, joints au sentiment de la vertu, la prêchent si efficacement, sur-tout quand l'intérêt

(1) Le Vendeur ne donne qu'une note de ce qu'il remet, l'Acheteur ne fait aucune reconnoissance, quoique les ventes soient pour un an : le premier n'en est pas moins tranquille, sans autre titre que la bonne foi du second.

vient ſe réunir pour confirmer ces grands principes N'en doutons point, ſi la bonne-foi venoit à ſouffrir quelque altération, on ſeroit fondé à ſuſpecter enſuite la parole & les engagements qu'on auroit reçus, on ſeroit toujours dans un doute & une perpléxité continuels, parce qu'on auroit raiſon de craindre des maux déjà arrivés en jugeant de l'avenir par le paſſé : le Commerce de Lyon en ſouffriroit infiniment ; ſa proſpérité diminueroit, & ſa décadence totale ſuivroit bientôt. Mais non, on ſe rappellera toujours dans cette Ville cette vérité, & nos Négociants moins que les autres, oublieront cette ſuperbe inſcription gravée au frontiſpice du Change, *virtute duce, comite fortuna*. Ils mériteront toujours qu'on leur applique ces belles paroles d'Horace : *Juſtitiæ ſoror incorrupta fides nudaque veritas, quando ullum inveniet parens*, & toujours ils ſeront dignes de voir fleurir dans l'enceinte de leur Ville le Commerce d'Athênes & l'induſtrie de Corinthe.





SECONDE PARTIE.

C'EST le deſtin de tous les êtres de ſe voir ſans ceſſe entourés de cauſes deſtructives, contre leſquelles ils ſont continuellement obligés de lutter. S'il y a pluſieurs cauſes de proſpérité de nos Manufactures, il en eſt un plus grand nombre qui tendent perpétuellement à procurer leur décadence. Il eſt néceſſaire de les connoître pour l'oppoſer à leur influence pernicieuſe, & pour les détruire ſans retour. Nous allons développer ſucceſſivement celles qu'on peut regarder comme les principales.

La guerre, ce fléau ſi déſaſtreux, eſt une des cauſes les plus nuiſibles à la proſpérité des Manufactures de la Ville de Lyon. Le Commerce & les Arts, amis de la paix, ne croiſſent qu'à l'ombre du tranquille olivier ; le laurier les épouvante & les contraint d'aller chercher un aſyle ſous un Ciel plus heureux. Je ne parlerai point ici du ſac de Lyon arrivé ſous Severe, vainqueur d'Albin, qui fit paſſer au fil de l'épée les Habitants de cette Ville pour avoir donné une retraite à ſon Compétiteur (ce ne fut que vers le temps de Conſtantin qu'elle ſe releva de ſes ruines avec quelque ſplendeur) ; ni des troubles & des guerres civiles qui eurent lieu entre les Habitants de Lyon & l'Egliſe, à la

fin du douzieme ſiecle, au commencement & après le milieu du treizieme ; guerres cruelles où l'on vit des flots de ſang couler de toutes parts, des Chanoines armés ſe battre contre les troupes de la Ville ; guerres ſi opiniâtres, que plus d'une fois les efforts de Saint Louis, ceux de Philippe III, du Pape Gregoire X, échouerent, quoique ces Souverains ſe fuſſent rendus dans cette Ville. Je me contenterai de paſſer rapidement aux guerres qui, ſous Charles IX & Henri III, déſolerent le Royaume, & en particulier cette Ville. Avant cette époque malheureuſe, les fabriques de Lyon étoient nombreuſes, ſes étoffes accréditées, ſes ouvriers policés, & tout paroiſſoit concourir à des progrès encore plus grands, lorſque le feu des guerres civiles, celui des guerres étrangeres, porta les coups (1) les plus funeſtes aux Manufactures de cette Ville. Il en eſt de même des guerres qui éclaterent ſous les regnes ſuivants.

Mais après ces temps de troubles & de déſaſtres, les Manufactures & le Commerce de Lyon reprirent leur vigueur premiere. Pour ſe faire une juſte idée de l'influence des viciſſitudes des guerres & de la paix ſur le Commerce & les Manufactures de Lyon, je crois qu'il faut les comparer à un corps puiſſant & vigoureux

(1) La guerre elle-même, dit M. Necker dans ſon Compte rendu, eſt une ſorte d'impôt par la ſtagnation du Commerce & le ralentiſſement du débit des productions nationales.

qui reçoit des atteintes pendant lesquelles ; quoiqu'il n'ait pas son éclat & sa force accoutumés, il se soutient tou[illegible], mais qui les recouvre bientôt, dès que l'action des causes nuisibles cesse, ou que ses efforts constants ont réussi à les détruire. Tel a été le sort du Commerce & des Manufactures de Lyon. Plus d'une fois on les a vu vainqueurs des obstacles se relever avec une vigueur nouvelle : c'est ce qu'ils éprouverent après la guerre d'Espagne & le traité des Pyrenées, après la guerre de Hollande & la paix de Nimegues, après la ligue d'Ausbourg & le traité de Riswick. Cette paix ne fut pas de longue durée : la guerre de la succession où l'on vit l'Europe entiere liguée contre la France, réduisit nos Manufactures à un état de langueur d'autant plus fâcheux, que la guerre étoit générale, & qu'elle ajoutoit des maux présents à des blessures dont la cicatrice n'étoit pas encore fermée. Il faut convenir que l'habileté, les soins, la vigilance de la Communauté des Fabricants, furent cause qu'on imagina & mit en pratique tous les moyens les plus efficaces pour s'opposer, autant qu'il étoit possible, à l'influence funeste des malheureuses circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Plusieurs Ordonnances Consulaires concoururent à cet effet : elles sont trop nombreuses pour les rapporter ici : nous parlerons de quelques-unes d'elles dans la troisieme Partie. Mais enfin, la paix ramenée par le traité d'Utrecht, fit refleurir nos Manufactures & notre Commerce.

Indépendamment des maux que la guerre, toujours si féconde en désastres, produit toujours ; indépendamment de ces maux directs qui diminuent les consommations, gênent la circulation, renchérissent les matieres premieres, diminuent le prix de la main-d'œuvre, augmentent la valeur des subsistances, &c., la fabrique en éprouva encore d'autres qui furent doublement nuisibles dans ces malheureuses circonstances. Souvent elle fut obligée de faire des hommes à ses frais pour aider à recruter l'Infanterie, & de payer pendant plusieurs années des sommes considérables pour des objets de finances. Par exemple, en 1745, la fabrique de Lyon donna 220000 liv. pour la réunion à son Corps des cent cinquante Offices d'Inspecteurs & Contrôleurs qui lui étoient dévolus dans le rôle de répartition.

Les maux que les guerres ont produit à la vérité, n'ont été que passagers, & la paix est venue bientôt réparer le tort qu'elles avoient fait aux Manufactures & au Commerce. Mais il en est un qui subsiste encore, & dont la funeste influence est bien douloureuse, c'est la révocation de l'Edit de Nantes donné par Henri IV, & confirmé par Louis XIII. On sait qu'à cette fatale époque la France perdit plusieurs milliers de Citoyens. L'Angleterre, la Hollande & l'Allemagne leur tendirent les bras, & s'enrichirent de nos dépouilles, de sommes immenses & d'une industrie plus précieuse encore, je veux dire, des Manufactures à qui la France

devoit une grande partie de ſa proſpérité. Les Proteſtans françois, qui, chaſſés de leur Patrie, dit l'Abbé Raynal, avoient apporté par-tout à ſes ennemis l'induſtrie de leur climat, firent connoître à l'Angleterre le prix du lin & du chanvre, deux objets ſouverainement importants pour une Puiſſance maritime. J'ai lu dans un excellent ouvrage anglais, qu'après la révocation de Nantes, le nombre des François qui ſe refugierent dans la grande Bretagne, fut prodigieux, & que la quête qu'on fit en 1687 pour eux, monta à 63713 liv. 2 ſ. 3 d. ſterling, (près de 150000 liv. tournois). On en nourrit cette même année plus de quinze mille cinq cents, dont treize mille cinq cents dans la Ville de Londres & les environs. On ne parle pas de ceux qui allerent s'établir en Angleterre avec une fortune & des moyens de ſubſiſtance. Qu'on juge après cela du nombre total de ceux qui ſortirent de la France, & allerent dans les autres Royaumes chercher une nouvelle patrie. La révocation de l'Edit de Nantes nuiſit au Commerce & à nos Manufactures de deux manieres, en diminuant l'activité de notre induſtrie par la perte d'un grand nombre de Sujets, & par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on vouloit s'enrichir. Jamais, dit un Auteur, jamais plus grand ſacrifice ne fut offert à la Religion.

C'eſt depuis cette funeſte époque qu'on a vu divers arts nes dans le ſol de la France, être tranſplantés chez nos ennemis; des Manufac-

tures s'élever dans des Royaumes qui étoient autrefois tributaires de notre induſtrie. Lyon a dû s'en reſſentir plus que toute autre Ville de France ; & de ſon ſein ſortirent un grand nombre d'habiles Ouvriers & de Fabricans intelligents qui enrichirent à nos dépens divers Etats de l'Europe. Dans un orage de cette nature, les Officiers Municipaux & ceux de la fabrique prirent toutes les précautions que la prudence, la ſageſſe, la vigilance & la ſagacité leur dictoient pour diminuer la ſomme des maux & nos pertes, qui ſans leur habileté euſſent été bien plus conſidérables. Mais elles n'ont été malheureuſement que trop grandes, & l'on s'en reſſentira tant que ſubſiſteront les fabriques ordinaires & communes qui, à notre détriment & ſur-tout à nos dépens, ont été établies dans divers Etats de l'Europe. J'ai dit les fabriques ordinaires & communes ; car pour les grandes fabriques de la Ville de Lyon, elles ſont à jamais enchaînées à cette Cité par le goût exquis qui y préſide, & qui ne peut y devenir fugitif. On doit le comparer à ces fleurs délicates & précieuſes qui ne peuvent être tranſplantées ſans périr, qui ne ſe naturaliſent nulle part, & ne croiſſent que dans leur pays natal, ou à ces parfums ſubtils qui ne peuvent être tranſportés ſans ſe diſſiper auſſitôt. Je vais confirmer ce que je viens d'avancer, par ce que dit M. le Marquis de Paulmi dans les *Mélanges tirés d'une grande Bibliothéque*, n°. C. » Si la révocation de l'Edit de Nantes, dit cet Illuſtre Savant,

Savant, a fait, depuis près de cent ans, quitter le Royaume à un grand nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, ils n'ont point emporté le goût avec eux. «

Toutes les guerres de Religion ont toujours produit les mêmes maux. Au commencement du seizieme siecle, notre Commerce n'étoit presque rien, parce que, comme on l'a dit, la France déchirée dans son sein par les guerres de Religion, fut sourde à tout autre sentiment qu'à celui de sa douleur. » La liberté de conscience & les franchises dont jouissoient les Pays-Bas, & sur-tout la Ville d'Anvers, y avoient attiré un nombre infini de François & d'Allemands qui, dans cette terre étrangere, n'eurent de ressource que le Commerce. Il étoit immense dans ces Provinces, lorsque Philippe II le troubla par l'établissement de nouveaux impôts & de l'Inquisition. La révolte fut générale; sept Provinces se réunirent pour défendre la liberté, & dès 1579 s'érigerent en République fédérative. « On sait avec quel succès, & quelle a été la prospérité de leur Commerce.

Les divisions intestines auxquelles ont souvent été en proie les divers Membres de la fabrique, ont été des causes très-nuisibles à ses succès. C'est en 1697 qu'éclaterent les premieres contestations entre les Maîtres Marchands & les Maîtres Ouvriers. Ceux-ci, au nombre d'environ 600, demanderent cette année, par une Requête présentée au Conseil, l'abolition du Réglement de 1667. Au bout de quatre ans de

follicitation, M. de Pontchartrain leur fit obtenir au Confeil l'Arrêt de 1700, fur lequel l'autre partie de la Communauté forma enfuite des plaintes. Un Commiffaire étant venu fur les lieux après cette époque, entendit tout le monde; en conféquence de fon rapport, on ajouta trente-quatre articles au Réglement de 1667, par un Arrêt du Confeil du 26 Décembre 1702; ce qui rétablit enfin le calme & la paix dans cette Communauté trop long-temps agitée, pour que la profpérité des Manufactures n'en fouffrît pas. Perfonne n'ignore quels furent les excès qu'enfanterent les divifions qui furvinrent à l'occafion de l'Arrêt du Confeil d'Etat du Roi, du 19 Juin, relatif au Réglement de 1744; ils font tels que je n'ai pas la force d'en faire mention. En 1745, nouvelles affemblées, nouvelles cabales, nouveaux troubles, nouvelles divifions entre les deux partis; & malgré les moyens de conciliation propofés par le Miniftere, ce ne fut qu'après plus de trois ans qu'on put réuffir à réunir les deux moitiés d'un Corps entre lefquelles on ne devroit jamais remarquer que la plus étroite union.

Les effets pernicieux que produifirent ces diffentions domeftiques, ces divifions inteftines, furent fans doute, outre la ceffation du travail & les défordres qui réfultent des émeutes populaires, les émigrations des Ouvriers, leur tranfplantation chez les Etrangers qui s'enrichiffoient de nos pertes & de notre induftrie, qui établiffoient une concurrence nouvelle, en

élevant des Manufactures dans les contrées où il n'y en avoit pas, ou en recrutant & fortifiant celles qui étoient dans la langueur. Combien de Souverains n'ont pas profité des funestes effets de nos divisions !

Pour donner plus de force à ce que j'ai dit jusqu'ici, je vais citer un Auteur qui ne me paroît pas suspect. En parlant de Lyon, M. Robert dit, pag. 39 de sa Géographie : » Son Commerce s'affoiblit beaucoup; les Jesuites ont transplanté de Lyon à Suze une Colonie de Manufacturiers qui, ayant sous la main les soies du Piémont, ne manquerent pas de porter coup aux fabriques de Lyon. Dans les dernieres années, le défaut de subsistances a occasionné des révoltes & de nombreuses émigrations d'Ouvriers, qui ont établi à Harlem des Manufactures d'étoffes d'or & d'argent. La Haye, qui annuellement tiroit de Lyon pour plusieurs millions, n'y enverra plus de commissions. D'autres fabriques enfin, se sont établies à Vienne en Autriche, ensorte que, sans un soin particulier du Ministere pour maintenir cette grande Ville dans un état d'aisance, par lequel elle puisse soutenir la concurrence qui y attire & qui y fixe l'industrie, il y a tout à craindre que son lustre ne s'anéantisse bien vîte. «

Mais ayons le courage de dire la vérité. Après les dissentions intestines qui trop long temps ont déchiré le corps de la fabrique de Lyon, rien n'a nui davantage à ses succès que la versalité des Réglements. En 1667, un nouveau

Réglement bientôt suivi d'une opposition, d'un sursis, & après de nouveaux ordres, d'un Arrêt du Conseil d'Etat ; dans l'année 1700, Arrêt du Conseil qui révoque le Réglement de 1667 ; le 26 Décembre 1702, modifications apportées ; le 8 Mai 1731, Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne d'opter entre la qualité de Marchand ou de Maître Ouvrier ; ensuite, révocation, parce que le Conseil y voit plus de dangers que d'avantages ; nouveaux Statuts du 1 Octobre 1737, enregistrés au Parlement le 3 Mars 1738, & qui reçurent leur exécution au mois de Février 1739. Au bout de huit mois, les Marchands obtiennent du Conseil d'Etat un Arrêt du 17 Septembre de la même année pour le rétablissement de l'exécution des anciens Réglements, & de surseoir à celle du corps entier des nouveaux Statuts, à l'exception de quelques articles qu'on laissa subsister ; ce qui mit un tel désordre dans les affaires de la Communauté qui étoit liquidée à l'époque de leur exécution, qu'elle se trouva cinq ans après considérablement endettée. Les Commissaires, qui avoient d'abord sourdement favorisé de tout leur pouvoir les Maîtres Ouvriers, se joignirent ensuite avec les Maîtres Marchands pour solliciter l'abrogation d'une loi qu'ils avoient fait établir. En 1744, Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 19 Juin, qui donne force de loi à un nouveau Réglement, & supprime celui de 1737 à cause des inconvénients, des difficultés & des doutes qu'il occasionnoit, soit dans la

police de la Communauté, ſoit dans les opérations de la fabrique. Le 25 Février de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, ſept mois après, Arrêt du Conſeil d'Etat qui ordonne que le Réglement de 1744 ſeroit exécuté ſelon ſa forme & teneur, à l'exception des articles 4, 6, 7 & 8 du titre VII; le 30 Mai 1739, Arrêt du Parlement affiché pendant la nuit, ſur Requête du 23 du même mois, qui ordonnoit que le Réglement de 1737 ſeroit exécuté ſelon ſa forme & teneur, &c....

Cette conduite ſi conſtamment verſatile, a dû nuire infiniment à la proſpérité des Manufactures de Lyon; on n'y voit aucun plan fixe & déterminé. Aujourd'hui on révoque ce que l'on avoit d'abord ordonné pour l'établir & le révoquer quelques mois après. Tantôt un parti eſt victorieux, tantôt il eſt vaincu; tour-à-tour on les ſatisfait, mais plus ſouvent on les mécontente. Certainement dans des Réglements auſſi contradictoires, il y en a eu néceſſairement de vicieux & de pernicieux, auxquels on a été contraint de ſe conformer, & qui conſéquemment ont dû être très-nuiſibles à la proſpérité de nos Manufactures, à la diſſention inteſtine que cette mutabilité a dû faire naître ou fomenter, aux ceſſations de travail; ajoutons encore l'expatriation, le dégoût de la profeſſion, le changement d'état, le découragement, & dans les Artiſtes de ce temps, & dans ceux qui auroient été tentés d'entrer dans cette carriere pendant les temps orageux où l'on vit l'Autorité

ſouvent trompée & preſque toujours ſurpriſe. Auſſi M. de Gournai écrivoit-il en 1752, que les Manufactures de Lyon proſpéroient avant 1625, que la conſommation étoit immenſe, que le nombre des Ouvriers étoit infiniment plus conſidérable qu'aujourd'hui, & enfin, qu'il ſembloit qu'on s'étoit appliqué depuis à prendre des précautions pour empêcher le commerce des étoffes de s'étendre.

Je ſuis bien éloigné de penſer que les recompenſes & les diſtinctions nuiſent au Commerce. On verra dans la troiſieme Partie, que je déſirerois de voir multiplier les encouragements & les recompenſes ; mais, puiſqu'on demande quelles ſont les cauſes qui ont nui à la proſpérité du Commerce & des Manufactures de Lyon, j'oſerai dire que le privilege de la Nobleſſe Conſulaire a été pernicieux, contre l'intention du Souverain qui l'a accordé.

L'état d'un Négociant, après celui d'un Agriculteur, eſt ce qu'il y a de plus avantageux au monde ; & ſi l'eſtime & la conſidération doivent ſe meſurer ſur l'utilité, il eſt certain que tous les états, à commencer par celui de l'oiſif Courtiſan qui aſſiége le Trône, doivent le céder aux deux nobles, ou, pour être plus clair, aux deux utiles profeſſions dont nous venons de parler. Le Négociant ne doit point courir après une vaine & futile Nobleſſe qui, à le bien prendre, n'eſt qu'un vain parchemin qu'on lui accorde, & qui n'en impoſe pas même à ceux qui n'ont que des titres ſemblables à

montrer. La vraie Nobleſſe du Négociant comme celle, non de l'Officier qui a long temps croupi dans une Garniſon, mais du Défenſeur de la Patrie, quel qu'il ſoit, qui eſt couvert de cicatrices honorables, eſt dans les ſervices réels qu'il a rendus à l'Etat ; & une ſimple liſte bien authentique des combats où l'on a été, ou des bénéfices qu'on a faits ſur les Nations étrangeres, eſt le vrai titre de Nobleſſe que j'admettrois, guidé par les principes de la Philoſophie & de la raiſon.

Il eſt aſſez ordinaire de voir des Négociants, après être parvenus au Conſulat de Lyon, quitter le Commerce, ou n'oſer l'exercer que ſous des noms empruntés. Il eſt encore très-commun de voir de fils de riches Négociants dédaigner l'utile profeſſion de leur pere, & acheter des Charges de Secrétaires du Roi, de Conſeillers dans des Cours ſubalternes ou ſupérieures, des Charges de . . . &c., &c. La vanité eſt le principe de ces démarches ou plutôt de ces travers. Ces perſonnages, qui ſe feroient probablement diſtingués dans le Commerce, ramperont pour la plupart dans la Magiſtrature, & deviendront par-là inutiles à leur Patrie : pour les guérir de la vaine & pernicieuſe manie qui les anime, il faudroit leur mettre ſans ceſſe devant les yeux ce trait que nous fournit notre Hiſtoire. Louis XI aimoit beaucoup tous ceux qui pouvoient l'inſtruire, & par conſéquent, les Négociants qu'il admettoit ſouvent à ſa table. Un Marchand, nommé Maître Jean,

flatté de cette distinction, lui demanda des Lettres de Noblesse : le Prince les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître Jean ne manqua de témoigner son étonnement de cette différence de procédé à son égard. » Allez, M. le Gentilhomme, lui dit Louis, quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition ; aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres si je vous faisois la même faveur. « Excellente leçon, dit un Historien, pour ceux qui préferent de vains titres au mérite personnel. Dans des Mémoires imprimés pour servir à l'Histoire de Lyon, on rapporte de Simon Clapeyron, que son amour pour le Commerce lui avoit fait refuser constamment & à plusieurs reprises le Consulat, dans la crainte que la Noblesse qu'il donne, n'éloignât ses enfants de la continuation du Commerce, plus utile pour eux & pour sa Patrie que des titres ; & que Melchior Philibert refusa constamment d'être Echevin, dans la crainte d'être détourné du Commerce qu'il croyoit plus utile à sa Patrie que son Consulat.

Dans la crainte que la Noblesse municipale ne fût nuisible au Commerce, je voudrois laisser subsister à la vérité cette recompense pour l'honneur de la Nation & du Souverain, plutôt que pour celui des Négociants ; mais je désirerois que les Echevins & les Prévôts des Marchands pussent continuer leur Commerce, comme ils le faisoient avant leur Consulat,

même ſous leur nom. Si quelque diſtinction arbitraire pouvoit ajouter à la réputation méritée d'un Négociant, ce ſeroit celle qui annonce le choix libre de ſes Concitoyens, fondée ſans doute ſur une bonne foi reconnue, une probité avérée, des lumieres ſupérieures qui l'ont appellé à cette place. Pourquoi priver à jamais le Commerce d'un homme d'élite, ou plutôt d'un grand nombre de Sujets du premier mérite? En agir autrement, c'eſt bien peu entendre les véritables intérêts du Commerce. Ces anciens Négociants, ces hommes conſommés dans leur art, en ſe retirant, font de très-grands vuides. Les Etrangers aiment les anciennes maiſons de Commerce, où les générations ſe ſont ſuccédées dans l'exercice de la même profeſſion & des vertus qui en ſont inſéparables. Je voudrois qu'on comptât les quartiers de Commerce, comme on compte ceux de Nobleſſe. Les Enfants remplaçant ſucceſſivement des aïeux qui les auroient formés par leurs leçons & encore plus par leurs exemples, marcheroient ſur leurs traces, & feroient proſpérer le Commerce de toutes les manieres poſſibles. Indépendamment des vertus qui ſeroient héréditaires, de l'habileté, de l'exercice & de l'expérience dans l'art, de la conſidération ſoutenue, qui ſeroient des moyens de proſpérité, la fortune acquiſe, les grands fonds que d'anciennes maiſons poſſedent toujours, ſerviroient encore à augmenter la fortune particuliere & celle de l'Etat. Car, il eſt de fait que des maiſons nouvelles ne peuvent

jamais approcher des anciennes Raifons de Commerce. » Le préjugé de la Nobleffe, qui contraint ailleurs, fous peine de déroger, de vivre dans l'ignorance, l'inutilité & la pauvreté, permet là (en Angleterre) de trafiquer pour fon compte, de fervir l'Etat, & de faire des fortunes confidérables fans manquer à ce qu'on doit à fa naiffance «. Je m'arrête ici, parce que je ne finirois jamais fi je voulois dire tout ce qui fe préfente à mon efprit.

Les ceffations de travail qui, par diverfes caufes, ont eu lieu dans différents temps, ont été très-nuifibles au Commerce, non-feulement par le mal direct qu'elles produifoient, mais par des fuites particulieres aux Manufactures. Uu exemple pris entre plufieurs éclaircira ma penfée. La fabrique de Lyon éprouva, pendant l'année 1750, & au commencement de la fuivante, une des ceffations de travail des plus générales qu'on eût encore vues. Les efforts de plufieurs riches Négociants pour le foutien de leurs Ouvriers, ne remédierent qu'à une partie du mal; une fomme de 75000 liv. que la Communauté emprunta pour le foulagement des autres, après en avoir obtenu la permiffion par un Arrêt du Confeil qu'on avoit follicité, fut infuffifante pour remédier à l'étendue de la mifere. Il arriva de-là que les Maîtres Ouvriers furent obligés de renvoyer les filles qu'on appelle *Tireufes*, fans pouvoir leur payer le jufte falaire promis à leurs fervices. Celles-ci s'en retournant dans leurs montagnes, furent à jamais dégoûtées

d'un métier ſi ingrat, & ne purent jamais être déterminées au retour, lorſque les temps commencerent à devenir moins fâcheux. La funeſte impreſſion de ce malheureux événement fut ſi profonde dans ces contrées où l'on va chercher des recrues pour le ſervice des Manufactures, que les pourvoyeurs ordinaires furent contraints de revenir ſans en avoir pu amener avec eux une ſeule; & cette diſette ſe fit encore ſentir pendant long-temps, lorſque les beaux jours du Commerce furent revenus.

Le mal qu'on fit alors, fut de ne pas avoir envoyé aux anciennes Tireuſes le prix de leurs gages qu'elles avoient ſi bien merité; ce ſigne auroit été la branche d'olivier qui leur auroit annoncé que le déluge étoit fini, & qu'elles pouvoient redeſcendre avec ſûreté dans la plaine. Les circonſtances fâcheuſes dont nous parlons produiſirent encore d'autres maux : c'eſt que les fils & filles des Maîtres ayant obtenu la préférence du travail pendant la ceſſation, une multitude de Compagnons écouterent les propoſitions que des Etrangers leur firent pour les attirer chez eux, ce qu'ils ne manquent jamais de faire dans des circonſtances ſemblables. De-là il arriva qu'au retour des heureux temps de la fabrique, on vit en 1752 une grande quantité de métiers chargés de leurs chaînes, demeurer dans l'inaction faute de bras. On députa enſuite dans les montagnes du Dauphiné des perſonnes intelligentes qui amenerent des eſſaims de filles; de plus, on reçut en 1752 & 1753,

neuf cents un Apprentifs ; ce qui contribua peu-à-peu à réparer les pertes que la fabrique avoit faites, & à lui rendre fon ancienne profpérité.

La longueur des épreuves pour l'apprentiffage, pour le compagnonage, les difficultés qu'on a fait éprouver pour la Maîtrife, les fommes trop confidérables qu'on a exigé pendant long-temps pour les réceptions, ne font-elles pas autant de caufes qui ont nui à la profpérité des Manufactures de Lyon, en portant le dégoût & le découragement dans plufieurs Ouvriers qui auroient pu devenir excellents, & qui ont embraffé d'autres profeffions ? Ne paroîtroit-il pas naturel de ne fixer le temps de l'apprentiffage que fur l'habileté de l'Ouvrier ? Celui qui a des difpofitions, de l'intelligence, de la dextérité, mérite d'être excepté de la loi commune qui ne peut avoir été faite que pour les fujets médiocres. Son habileté, la préfomption de fon travail, la beauté de fon exécution tiennent lieu des années, & doivent être préférées à la marche lourde & traînante, à l'imperfection du travail de celui qui a rempli le nombre fixé par la loi qui tue, & qui ne doit jamais l'emporter fur l'efprit qui vivifie. J'en dis autant de ces années éternelles de compagnonage qu'on fembloit n'avoir fi fort augmentées que pour le découragement des Sujets habiles ; & ces fortes fommes qu'on exigeoit autrefois pour les réceptions & les Maîtrifes, pouvoient-elles avoir un autre effet que celui de fermer la porte à ceux qui, avec tout le génie & toute la vocation

possible que donnent le goût, le talent, l'habileté, l'adresse & toutes les qualités désirables, étoient dans l'impuissance, par la médiocrité ou la nullité de leur fortune, de donner la somme d'argent fixée par l'esprit d'entrave qui trop long-temps présida aux Manufactures de la France.

Le bon Henri IV n'étoit pas éloigné de cette maniere de penser. Voici les paroles remarquables des Lettres-Patentes qu'il donna le 3 Juillet 1606, par lesquelles la Ville de Lyon est déclarée exempte de la Maîtrise, des métiers, des chefs-d'œuvres & expériences. » Henri IV, par la grâce de Dieu, &c. : Nos Prédécesseurs Rois désirant augmenter & accroître notredite Ville, laquelle étant sise & située en pays étroit & stérile, ne se pouvoit rendre populeuse que par la liberté & franchise accordée à toute sorte d'Ouvriers & Artisans qui voudroient s'y habituer, y travailler & ouvrir boutique de leur métier & profession, sans être sujets aux longueurs, frais & dépens de chef-d'œuvre & expériences qui se pratiquent en nos autres Villes ; . . . . dont seroit advenu que notredite Ville seroit parvenue à l'opulence & splendeur que chacun sait ; mais depuis quelques années, aucuns Artisans de ladite Ville ayant voulu, par le moyen de quelques Lettres obtenues du feu Roi notre Prédécesseur, & de Nous, sous faux donné à entendre, & par un monopole pernicieux à notredite Ville, & au bien de notre service, introduire la nouveauté des chefs-d'œuvres, & distribuer la Maîtrise par

les festins & banquets, & autres dépenses prohibées par nos Ordonnances, notredite Ville est tellement déchue de son premier état, qu'il ne lui reste plus que l'ombre de son ancien lustre, dépeuplée, déserte & abandonnée : à quoi désirant remédier, tant pour le soin particulier que nous avons toujours de notredite Ville, à l'imitation de nosdits Prédécesseurs, que parce qu'il importe au bien de ce Royaume & de notre service, de la peupler & y rétablir les Manufactures que les Ouvriers étrangers, jouissants de ladite liberté, y vouloient apporter & introduire. A ces causes, &c.

Louis XIII rendit encore, le 28 Septembre 1641, un Arrêt du Conseil d'Etat sur ce sujet, &, ce qu'il faut bien remarquer, à la sollicitation du Prévôt des Marchands & Echevins de Lyon. » Ce qui leur auroit été accordé par le Roi Charles VIII, par ses Lettres-Patentes données à Tours le 14 Décembre 1486, qui ont été confirmées par tous les Rois ses Successeurs, successivement les uns après les autres, & qui a apporté un très-grand profit à ladite Ville dans la liberté du Commerce : mais seroit arrivé, depuis quelque temps, que quelques Maîtres de métiers ont, par un monopole concerté entre eux, fait des statuts & introduit la nouveauté des chefs-d'œuvres, & distribué la maîtrise par les festins & banquets, & autres dépenses prohibées par les Ordonnances; ce qu'ils ont fait collusoirement confirmer par des Arrêts, tant du Conseil que du Parlement, &

qui ruine entiérement le Commerce de ladite Ville, chaſſant les Artiſans qui appréhendent tous leſdits chefs-d'œuvres, que les dépenſes exceſſives qu'il leur faudroit faire, ſi cela étoit davantage toléré, « &c. » Il eſt en effet, dit M. D......., Conſeiller de la Cour du Roi de Pologne, contre toute équité de priver un ſi grand nombre d'hommes du fruit de leurs talens naturels ou acquis, de les forcer à s'enrôler ſous les drapeaux d'une Communauté quelconque, en payant des ſommes ſouvent conſidérables, & ordinairement au-deſſus des moyens de ceux qui, dans ces enrôlements, mériteroient la préférence. Il ne ſeroit guere poſſible d'inventer une méthode plus prompte d'arrêter l'émulation & les progrès des arts. On ne fait pas grande attention à ces inconvénients, on y eſt accoutumé. Mais je demande ſi un plan ſemblable, propoſé pour la littérature, ne révolteroit pas tout homme raiſonnable. Si l'on défendoit d'écrire à ceux qui ne pourroient pas ſe montrer capables d'être admis dans les Académies, & s'ils étoient encore obligés de payer pour cette réception, où en feroient aujourd'hui les ſciences & les arts libéraux ? La comparaiſon établie entre les Littérateurs & les Commerçans ou les Artiſans, n'eſt pas tout-à-fait ſi abſurde qu'on l'imagine d'abord. «

Maintenant nous ſommes autoriſés à regarder en général l'eſprit réglementaire comme une des cauſes qui ont nui au Commerce & aux Manufactures. Je ne prétends pas cependant que

tous les Statuts & Réglements ſoient préjudiciables ; il y en a d'utiles & même de néceſſaires, ceux ſur-tout qui ont rapport au bon ordre d'une grande Ville & d'un Corps nombreux. Mais cette multitude de Statuts, de Réglements, d'Arrêts du Conſeil, de Lettres-Patentes, d'Arrêts de Parlements, dont la moitié eſt oppoſée contradictoirement à l'autre partie, tous ces Réglements ſurpris par un parti riche & puiſſant, ou par un parti adroit, foible & quelquefois protégé, ſont-ils tous utiles ? La plupart ne ſont-ils pas contraires au bien de la choſe ? L'état de décadence où le Commerce & particuliérement les Manufactures ont trop ſouvent été plongés, n'étoit-il pas le réſultat de l'influence pernicieuſe du ſyſtême réglementaire que nos Rois les plus éclairés ont proſcrit, ou, ſi l'on veut, ſagement reſtraint ? Ces chaînes, ces obſtacles, ces entraves qu'on s'eſt appliqué, ce ſemble, à multiplier, ont plus retardé qu'on ne penſe les beaux jours que le Commerce & les Manufactures ont vu quelquefois briller.

Sous le regne de Louis XIV, & ſous celui de Louis XV, on vit ſur-tout cet eſprit réglementaire porté trop loin & préſider par-tout. De peur qu'on ne regarde cette vérité comme un paradoxe, je vais m'étayer de l'autorité d'un Auteur du plus grand poids, & qui avoit ſupérieurement l'eſprit de la choſe. » M. Colbert, ce fameux Miniſtre de Louis XIV, dit M. Adam Emith, étoit un homme de probité qui avoit

beaucoup

beaucoup d'induſtrie & de connoiſſance de détail, beaucoup d'expérience & de pénétration dans l'examen des comptes publics, & en un mot, des talens fort propres à introduire une méthode nouvelle & du bon ordre dans la perception & la dépenſe du revenu public. Ce Miniſtre étoit malheureuſement imbu de tous les préjugés du ſyſtême mercantile. Comme ce ſyſtême eſt, dans ſa nature & dans ſon eſſence, un ſyſtême d'entraves & de réglements, il ne pouvoit guere manquer de plaire à un homme d'affaires laborieux & penſif, accoutumé à régler les différents départements des Bureaux publics, & à établir des limites & des contrôles pour les tenir chacun dans ſa ſphère. Il s'efforça de régler l'Induſtrie & le Commerce d'un grand pays ſur le même modele que ces Départements; & au lieu de permettre à chaque individu de ſuivre ſes propres idées dans la recherche de ſon intérêt ſur le plan honnête de l'égalité, de la liberté & de la juſtice, il donna des privileges extraordinaires à certaines branches de l'Induſtrie, tandis qu'il mit à d'autres des entraves extraordinaires. » *Recherches ſur la nature & les cauſes de la richeſſe des Nations. Liv. 4, Chap. 7.*

Perſonne n'eſt pénétré de plus de reſpect que moi pour la mémoire de ce grand homme à qui la France & les Manufactures en particulier doivent tant : on verra bientôt quelle eſt la haute idée que nous en avons. Mais les Miniſtres les plus habiles & les mieux intentionnés

ont ſouvent fait des fautes pour voir les choſes de trop loin ; & on ne peut mieux ſervir leur mémoire, qu'en empêchant qu'elles ne ſe perpétuent. Le Corps de la fabrique a ſouvent reconnu la vérité que nous défendons ; car plus d'une fois il a obtenu des Ordonnances du Conſulat, du Sénéchal, pour ſurſeoir à l'exécution de certains articles des Réglements ; plus d'une fois il a demandé de nouveaux Statuts, &c., &c. Ainſi, en 1692, dans une ceſſation de travail, on permit, ſur la demande des Maîtres-Gardes, de fabriquer des filatrices, papelines, raz de Saint-Maur & autres étoffes qu'on tiroit du Comtat d'Avignon & des autres Provinces du Royaume. Ainſi, en 1746, la Communauté délibéra d'obtenir du Conſeil la permiſſion de faire des moires d'argent dans la largeur de cinq douziemes d'aune, telles qu'elles ſe fabriquoient en Hollande & en Angleterre. Ainſi, le 20 Mars 1749, le Conſulat interprêta, ſous le bon plaiſir du Roi, les articles 13 & 14 du titre 8 du Réglement de 1744, & ordonna que les taffetas de couleur à quatre fils par dent de peigne, rayés, chinés & unis, ſeroient tramés de deux bouts ſéparés, & non de deux bouts montés enſemble, ſous les peines portées auxdits articles. Ainſi, &c.

Un ſavant Magiſtrat, qui a beaucoup approfondi tout ce qui a rapport à la Légiſlation, & dont l'éloquence toujours victorieuſe a toujours plaidé la cauſe de l'humanité, penſe comme nous. » Le Commerce eſt un eſpece de

bail au rabais, dit M. Servan, où celui qui fait le plus de choſes à moins de frais, l'emporte ſur tous les autres. Les frais du Commerce ſont le temps & les forces. L'eſprit général du Commerce eſt donc l'économie du temps & l'économie des forces : toute loi qui prodigue le temps & gêne les forces, eſt deſtructive du Commerce : toute loi qui ſe poſte à l'entrée du Commerce, & dit à l'Induſtrie, tu veux entrer; attends & paye : commence à te ruiner pour t'enrichir : tu as des talens variés, moi je les borne, & tu ne feras que cela. Tu demandes la liberté; je ne t'accorde pas même l'exiſtence entiere; ſois Membre d'un Corps, & je te défends de vouloir & d'agir par toi-même; cette loi eſt un ennemi cruel qui a promis, qui a juré à nos rivaux le découragement de notre Induſtrie & la ruine de notre Commerce. Toute loi qui, dans l'attelier de l'Artiſan, va s'aſſeoir à côté de ſon métier, & le regarde; toute loi qui, dans le magaſin du Négociant, va s'aſſeoir à côté de ſon comptoir & le regarde, eſt une loi dangereuſe; ſa préſence ſeule inquiete l'homme qui travaille; l'inquiétude le diſtrait, & déjà il perd, ſur ſa premiere richeſſe, le temps. Mais ſi cette loi qui épie, met tout-à-coup la main ſur celle de l'Artiſan qui fabrique, & du Négociant qui calcule; ſi elle leur dit : arrête, & rends-moi compte; peſons, meſurons, vérifions, que penſerez-vous d'une telle loi, ſur-tout ſi, jettant les yeux au-delà de la France, vous voyez preſque par-tout au tour d'elle le

Commerce étranger rire de ſon imprudence, ſe ſaiſir avec avidité, & s'enrichir de ce temps qu'elle prodigue ? L'homme qui fabrique, n'a pas le temps & la force de *vendre* ; l'homme qui vend n'a pas le temps & la force de fabriquer. La premiere économie du Commerce eſt de diſtribuer ſes divers ouvrages entre l'Artiſan & le Négociant : ce ſont deux freres qui, pour faire mieux valoir le patrimoine de leur pere commun, s'en ſont diviſé les travaux. Que penſerez-vous d'une légiſlation qui, les rendant ennemis l'un de l'autre, les force à diſſiper en querelles ce tréſor du temps deſtiné pour un travail utile ? Que penſerez-vous d'une légiſlation qui termineroit les différends entre deux freres, par le deſpotiſme de l'un & l'eſclavage de l'autre.

» Par-tout où vous verrez des débats fréquents entre l'Artiſan & le Négociant ; par-tout où vous verrez les loix aſſervir l'un à l'autre ; par-tout enfin, où les gains de l'un ne ſeront pas dans la plus exacte proportion avec les gains de l'autre, aſſurez bien que le Commerce tend à ſa ruine ; aſſurez bien qu'on verra ſucceſſivement & bientôt l'induſtrie paſſer de la crainte au murmure, du murmure à la plainte, de la plainte au déſeſpoir, & du déſeſpoir à la fuite. Venez enſuite, venez aux portes de France, & voyez tous nos rivaux attendre en ſouriant avec malignité ces arts fugitifs ; voyez-les careſſer, conſoler ces hommes à qui nous avons d'abord défendu de s'enrichir, enſuite de vivre.

Quelle eſt donc cette frénéſie d'un Corps qui ſe mutile ainſi lui-même ? Voulons-nous parler & dire quelques vérités utiles, voilà nos deux mains qui ferment notre bouche. Voulons-nous travailler, auſſitôt un bras arrête l'autre. Quand ceſſerons-nous d'être nos plus dangereux ennemis (1) ? Concluons de toutes ces preuves, que l'abus du ſyſtême réglementaire, toujours prohibitif, eſt très-préjudiciable aux Manufactures.

Les privileges excluſifs qu'on a quelquefois accordés à divers Particuliers, ſont des obſtacles au ſuccès des Manufactures. Favoriſer de cette maniere des Particuliers, c'eſt décourager la ſociété entiere ; c'eſt accueillir les efforts d'un ſeul, & repouſſer ceux d'une claſſe nombreuſe de Citoyens, c'eſt moins édifier que détruire, plus ruiner les Manufactures déjà établies, que jeter les fondements des nouvelles qui s'élevent, moins créer qu'anéantir ; auſſi tous les Auteurs qui ont écrit ſur ces matieres, ſe ſont-ils élevés d'un commun accord contre les privileges ; il n'y a jamais eu qu'une voix, qu'un cri ſur ce ſujet, celui d'une réprobation univerſelle.

A Dieu ne plaiſe que je m'éleve contre les récompenſes que méritent les inventions & les découvertes : il faut, dans un Etat bien orga-

---

(1) Diſcours ſur les progrès des Connoiſſances humaines en général, de la Morale & de la Légiſlation en particulier, par M. Servan, pag. 115 & ſuiv.

nisé, dédommager des dépenses qu'on a faites pour parvenir aux heureuses innovations ; autrement on étoufferoit le germe des talens, on arrêteroit l'essor du génie. Il est juste que celui qui enrichit la société par d'utiles découvertes, jouisse du fruit de ses labeurs, recouvre ses avances, & partage un profit que d'autres ne manqueront pas de faire. Il faut exciter le génie, animer les esprits, diriger les efforts vers le bien public. Mais tous ces effets peuvent être produits sans avoir recours aux privileges nuisibles & destructeurs. Le Souverain doit donner des récompenses, des titres d'honneur à ceux qui ont de la fortune, & des richesses à ceux qui en ont besoin : tel est l'usage des revenus de l'Etat ; ils doivent être consacrés à la défense de l'Etat & à sa prospérité. Les titres pompeux doivent être réservés à ces Courtisans assidus qui connoissent tout le prix des dignités, puisqu'ils soupirent si ardemment pour les obtenir.

Lorsque les sieurs Roch Quinson pere & fils, & Charbonnet, eurent obtenu du Conseil, sans privilege exclusif, la prérogative d'élever une fabrique sous le nom de Manufacture Royale de velours à ramages, raz, façonnés, figurés, &c. Pour dédommager des frais inévitables cette fabrique, il fut compté à ses Entrepreneurs, pendant l'espace de 30 ans, par les revenus des Fermes de Sa Majesté, la somme de 7 liv. 10 s. pour chaque aune de velours cizelé fond de soie, & 3 liv. pour chaque aune

de velours raz, façonné, figuré & coupé, &c
Il eſt ſi généralement reçu que les Privileges excluſifs nuiſent au Commerce, que je crois ſuperflu de m'arrêter plus long-temps ſur cet objet.

Les deuils de Cour trop multipliés, & ſurtout trop longs, ſont une des cauſes préjudiciables aux Manufactures qui diſtinguent la Ville de Lyon. Je conviens qu'il ſeroit difficile d'en diminuer le nombre : l'étiquette de Cour ſera toujours regardé comme un objet important ; mais il eſt aiſé de diminuer le temps ou plutôt l'éternité de ces deuils qui, par leur longueur, portent un grand préjudice aux Manufactures de cette Ville. C'eſt un article ſi évident, qu'il ſuffit de le propoſer pour en faire connoître l'influence. Il en eſt de même de la broderie qui de nos jours a été pouſſée trop loin. Cet art brillant ne devroit être qu'un acceſſoire ; & depuis quelques années, il eſt devenu un objet principal. On n'avoit de paſſion que pour ce goût léger & *papillionacé*, ſi voiſin de la frivolité : le grand genre de la Fabrique étoit preſque abandonné. On peut comparer ces deux genres d'étoffes à ceux de l'hiſtoire & du payſage en peinture ; ce dernier a plu beaucoup pendant un certain temps, & le premier n'étoit guere du goût que d'un petit nombre d'Amateurs qui ne ſuivent pas les caprices de la mode.

Tous les genres ſont bons, je le ſais ; mais aucun ne doit être excluſif, & jamais il ne faut préférer le léger, le petit & le meſquin, au grand,

au noble & au magnifique. L'art de la broderie doit être conservé ; il est très-ancien & a toujours plu. La broderie est une invention due aux Phrygiens selon Pline (liv. 8, sect. 14, pag. 476) ; & selon le même Auteur, les Babyloniens ont imaginé l'art de faire entrer diverses couleurs dans le tissu des étoffes lorsqu'on les ourdit. Long-temps après, cette pratique fut connue de plusieurs autres peuples de l'Asie. Homere décrivant les occupations d'Hélene à Troie, dit que cette Princesse travailloit à un merveilleux ouvrage de broderie. Elle y représentoit les combats sanglants que se livroient les Grecs & les Troyens ; *Iliade*, *l.* 3, *v.* 125. Ce Poëte parle encore d'un autre ouvrage du même genre, auquel Andromaque travailloit lorsqu'elle apprit la mort d'Hector. C'étoient plusieurs sortes de fleurs qui en faisoient le sujet. La broderie est très-ancienne, & plaira long-temps ; mais, à l'exception de quelques étoffes dans le goût léger, elle doit être un accessoire & un ornement de chefs-d'œuvres que produit la fabrique, c'est le but de l'art ; & bien ménagée sur de grandes & magnifiques étoffes, elle joue merveilleusement ; c'est le sentiment des premiers Négociants & des plus habiles Fabricants qui déploroient la perversité du goût moderne : heureusement la mode change, & le bon goût renaît.

Comptons encore parmi les causes qui ont été nuisibles aux Manufactures qui distinguent la Ville de Lyon, les contraventions aux loix du Royaume,

Royaume, & les machinations secrettes de quelques Particuliers qui entretenoient des correspondances sourdes & clandestines avec les Etrangers. On en a vu qui envoyoient des soies teintes malgré la défense du Souverain & l'intérêt de nos Manufactures. Dans l'année 1726, il y a un Arrêt du Conseil qui prohibe expressément la sortie hors du Royaume des soies teintes que les Etrangers s'empressoient de se procurer, ne pouvant parvenir à leur donner la vivacité & l'éclat de plusieurs couleurs essentielles qui dépendent de la qualité des eaux du Rhône & de la Saône, & des bonnes compositions de nos habiles Teinturiers. En passant je dirai ici, pour ne pas faire un article séparé, & pour ne pas trop augmenter le volume de ce Mémoire, que cette même année il y eut encore un autre Arrêt du Conseil contre les Piqueurs-d'once qui causoient un préjudice ruineux au Commerce. On ne connoît que trop cette espece de fraude, & il est inutile de l'expliquer, ni de développer ses suites funestes.

Revenons à notre sujet. On voit en 1751 une Délibération de la Communauté contre l'envoi des échantillons dans l'étranger, qui par ce moyen profitoient de nos desseins & de notre goût pour les exécuter servilement dans leurs Manufactures, avant que les étoffes nouvelles fussent sorties de France. Le 31 Janvier 1755, M. de Trudaine écrivit au Prévôt des Marchands, pour lui apprendre que le nommé Boucharlat, Lyonnois expatrié, & Directeur de

la fabrique des étoffes que le Roi des deux Siciles avoit établie à Naples, entretenoit des Correſpondances à Lyon, au moyen deſquelles il recevoit par le Courrier les étoffes nouvelles de Lyon auſſitôt qu'elles ſortoient de deſſus le métier ; ce qui non ſeulement procuroit aux Manufactures étrangeres des deſſeins corrects qui pouvoient les accréditer, mais étoit capable d'ôter aux étoffes de Lyon le mérite de la nouveauté. Des correſpondances clandeſtines de cette ſorte, & des prévarications auſſi criminelles, ont ſouvent fait de grands torts à nos Manufactures ; & la vigilance ainſi que les punitions ſont les ſeuls moyens de les empêcher.

Il en eſt de même de l'importation preſque journaliere des étoffes de ſoie étrangeres, malgré les défenſes qui ſont faites, parce que l'œil de la vigilance publique eſt trop éloigné pour diſtinguer cette multitude nombreuſe de fraudes & de contraventions qui arrivent continuellement, & que la négligence ou plutôt les prévarications des ſurveillants & des prépoſés favoriſent les infractions à la loi. Combien d'étoffes & de velours n'entrent pas en France pour y être conſommés ! Les Négociants de Lyon ont ſouvent fait leurs efforts pour que leurs juſtes plaintes fuſſent portées au pied du Trône, ou au moins entendues par les Miniſtres. Malgré leurs repréſentations, les abus ont continué. Cependant, quelle perte pour l'Etat ! Ces étoffes étrangeres nuiſant à la conſommation des Manufactures nationales, l'Etat perd, ainſi qu'on l'a-

remarqué plusieurs fois, 1°. La valeur de ce qu'elles ont coûté en les achetant chez l'étranger ; 2°. Les salaires que l'emploi des Marchandises nationales auroit procuré à divers Ouvriers ; 3°. La valeur que les matieres premieres auroient produit à nos terres ; 4°. Le bénéfice de la circulation de toutes ces valeurs, c'est-à dire, l'aisance qu'elle eut répandue par les consommations sur divers autres sujets ; 5°. Les ressources que le Gouvernement est en droit d'attendre de l'aisance de ses Sujets.

Les douanes, les droits d'entrée sur les matieres premieres que nous tirons de l'étranger pour les Manufactures, les droits de sortie & les impôts de tout genre, sont des objets qui nuiront toujours au Commerce & aux Manufactures : on ne peut pas imaginer de moyen plus pernicieux que la plupart de ceux qui sont en vigueur. Je trouve ces entraves nombreuses si révoltantes, que je craindrois de passer peut-être de justes bornes, si je n'empruntois ici les expressions de l'Auteur de l'ouvrage intitulé : *Des Corps politiques & de leurs Gouvernements*, *Tom.* 2, *p.* 179. » Si on fait réflexion qu'un nombre prodigieux de douanes répandues dans un Royaume, ne donnent pas aux finances la moitié de ce qu'elles coûtent au Public ; qu'il faut que celui qui les régit, & encore plus celui qui les afferme, outre des profits exorbitants, y trouve de quoi entretenir la quantité de Directeurs, Contrôleurs, Receveurs, Commis & Gardes, que l'on y voit : on conviendra que les

finances ne perdroient rien, & que les peuples gagneroient beaucoup, si on trouvoit le moyen de convertir cet impôt en un autre plus simple à lever.

Il est connu de tout le monde que les denrées qui croissent ou qui se fabriquent dans un Etat, sont l'unique principe de sa richesse; elles cessent de l'être si on n'en a pas la consommation. Les Douanes y sont un obstacle continuel. J'entends ici par consommation le débit de ce que l'on ne consomme pas soi même. Celui qui veut transporter ses fruits d'un lieu dans un autre, s'il doit trouver des douanes dans son chemin, est retenu par des objets encore plus importants que les droits qu'on y exige. Un Voiturier perd une demi-journée à la porte d'une douane; on fait languir son expédition pour l'inviter à l'acheter; il faut qu'il prenne une déclaration dans un endroit, & qu'on la vérifie dans un autre : on le visite, on lui fait prendre des acquits à caution : il est perdu s'il perd un morceau de papier qu'on lui donne : on porte les difficultés jusqu'à l'obliger de trouver une caution dans des Villes où il ne fait que passer. Le moindre des inconvénients qu'on essuye, est d'employer six jours dans le chemin que l'on pourroit faire en quatre, & que les frais du transport soient augmentés d'un tiers.

Ce n'est pas tout. Ces détours, ces peines, ces droits rigoureux invitent à la fraude; la marchandise est confisquée; c'est le but prin-

cipal où tend l'avarice des Commis. Leur cupidité leur a fait imaginer toute ſorte de formalités ; ils les ont colorées de quelques prétextes ſpécieux ; leur véritable objet eſt que leur ignorance ou le défaut de leur obſervation exacte, conduiſe à la confiſcation ou à une groſſe amende. On peut voir dans le *Teſtament politique de M. de Vauban*, un détail des monopoles & de la ſervitude qu'entraînent les aides & les douanes dans la France. On ne ſauroit croire qu'un Souverain ni ſes Miniſtres en ſoient inſtruits.

Il ſe peut que les douanes méditerranées arrêteront quelques marchandiſes qui, en évitant celles des frontieres, paſſeroient en contrebande. Cette malverſation, qui eſt un objet pour le Fermier, n'eſt pas un mal bien ſenſible pour les finances priſes en gros. On ne parviendra jamais à anihiler la fraude de ce genre. La contrainte aiguiſe l'invention : lorſqu'elle eſt extrême, elle fait naître les Mandrins. J'ai lu quelque part qu'un inconvénient des prohibitions étoit de faire employer une portion du peuple à la contrebande. Réflexion très ſenſée ! ... On répete ſans ceſſe qu'il eſt eſſentiel de favoriſer le Commerce, & qu'il ne ſauroit fleurir ſans la liberté. Ce ſont deux maximes unanimement convenues : le nombre des douanes intérieures eſt deſtructif de l'une & de l'autre. Ne ceſſera-t on jamais de convenir des faits & d'agir inconſéquemment ! .... Un Auteur anonyme a très-bien dit que, ſi l'eſprit de

Finance eſt en oppoſition avec l'eſprit de Commerce, l'Etat eſt ruiné. Les douanes intérieures font le profit du Financier & la perte du Commerce ; celui ci enrichit l'Etat, l'autre n'eſt occupé que d'appauvrir le Citoyen.

Si le paſſage des marchandiſes éprouve des difficultés des frontieres aux Manufactures, & de tous les lieux du Royaume aux frontieres, l'ardeur pour l'un & l'autre Commerce ſe ralentit, ou même s'éteint ; ſi au lieu des facilités qu'on doit attendre, on charge de droits, on embarraſſe d'obſtacles ; ſi on ajoute à ceux qu'on a indiqués en gros, des différends continuels entre les Bureaux & le Négociant ; s'il n'y a pas de tranſport un peu conſidérable, qui n'entraîne pour le moins un procès, quelle occupation, quel dégoût pour un Commerçant! Si, au lieu de le protéger, ce procès eſt ſouvent vuidé en faveur du Fermier toujours prêt à demander le rabais de ſa ferme, on dira inutilement qu'il faut favoriſer le Commerce : on le charge d'entraves au lieu de la liberté dont on convient qu'il devroit jouir. On enchérit néceſſairement les denrées pour l'Etranger ; il ceſſe de les venir prendre ; il donne la préférence au meilleur marché.

Les droits d'entrée ſur les ſoies & les matieres premieres qui ne ſont pas aſſez abondantes en France, & qu'on fait venir de l'étranger pour les Manufactures ; ces droits très-conſidérables ajoutés aux frais de tranſport, empêchent que le Fabricant ne puiſſe revendre

les étoffes qu'il envoie dans diverses parties de l'Europe à un prix ordinaire. Alors nos Manufactures ne peuvent plus soutenir la concurrence avec l'étranger qui les donne à meilleur marché aux acheteurs qui les préferent par cette raison. Il en est de même des droits de sortie qui ne paroissent tomber que sur l'étranger qui achete, mais qui retombent réellement sur le Manufacturier qui vend, parce que les profits sont moins grands pour ce dernier, & que souvent les droits sont si considérables ou si multipliés, que l'étranger ou n'achete point, ou achete en moindre quantité. Disons encore la même chose des autres impôts qui portent directement ou indirectement sur les subsistances & les consommations ; ce sont des entraves perpétuellement renaissantes, qui sont plus pernicieuses qu'on ne pense.

Oui, rien n'est plus opposé à la prospérité du Commerce que la maniere dont sont établis les impôts, ce moyen fécond de pressurer les peuples ; elle porte directement sur les consommations & sur le Commerce ; forme qui est également contraire aux intérêts des Peuples & à ceux des Souverains. Selon les principes de plusieurs bons Citoyens, & sur-tout de M. de Trudaine. » Les impôts sont toujours réellement payés par les Propriétaires, dit M. le Marquis de Condorcet, sur le revenu de leurs terres, soit que ce revenu soit soumis à un impôt direct, soit que des impôts indirects augmentent la dépense du Propriétaire en augmen-

tant le prix des denrées qu'il achete, & diminuent ſon revenu en diminuant pour eux le prix de ſes denrées, ou en augmentant les frais de l'exploitation des terres. Mais, ſelon les mêmes principes, la forme des impôts n'eſt point indifférente ; un impôt direct ſur le revenu des terres eſt le ſeul équitable, parce qu'il eſt le ſeul qu'on puiſſe diſtribuer avec égalité ; il eſt le moins onéreux au Peuple, parce qu'il n'exige rien de celui qui n'a rien ; le moins onéreux au Propriétaire, parce qu'il n'exige point de frais pour ſa perception ; & qu'ainſi, les Propriétaires, en payant directement la totalité de l'impôt, payeroient réellement moins que lorſque, ſous une autre forme, ils croient n'en payer qu'une partie. Les impôts indirects au contraire ſe levent immédiatement ſur la partie du Peuple qui vit de ſon travail ; & c'eſt contre elle que s'exercent les rigueurs trop ſouvent néceſſaires pour en aſſurer le recouvrement. La diſtribution de ces impôts eſt toujours inégale, parce qu'il eſt impoſſible de les proportionner, ſoit aux facultés de ceux qui les payent, ſoit à la valeur des objets ſur leſquels ils ſont impoſés. Ces impôts entraînent des frais énormes de perception, découragent le Commerce, les Arts, l'Agriculture, emploient un grand nombre d'hommes dont le temps & l'induſtrie ſont perdus pour l'Etat, inſpirent au Peuple le déſir de ſe ſouſtraire par la fraude au joug qu'ils appéſantiſſent ſur lui, font naître une race nombreuſe de fraudeurs que l'habitude d'exercer

Un

un métier dangereux & de braver les loix, peut rendre funeste à la Société, entretiennent une guerre sourde entre la Nation & les Régisseurs des impôts, obligent enfin, pour réprimer ceux qui font la fraude ou qui en profitent, d'établir des peines séveres, injustes même, osons-le dire, puisqu'elles mettent au rang des crimes, des actions qui ne blessent aucun des devoirs primitifs de l'homme; & ces peines que le nombre des délits force de multiplier, font perdre des Citoyens, ruinent leur famille, anéantissent la postérité. «

Le trop grand nombre de Fêtes est encore un obstacle à la prospérité du Commerce & des Manufactures. Qu'on ne s'allarme point de cette proposition, elle n'attaque en aucune maniere la Religion toujours respectable, même aux yeux de la politique. On ne s'éleve que contre des abus, & il est sans doute permis de les fronder. Personne ne peut révoquer en doute que la multiplication des Fêtes ait été portée trop loin; la suppression de plusieurs d'elles que divers Prélats ont été obligés de faire, prouve mieux que tous les raisonnements combien l'abus étoit nuisible. On sait que depuis peu d'années, M. de Beaumont, Archevêque de Paris, a retranché douze Fêtes; plusieurs autres Prélats en ont fait autant dans leurs Dioceses respectifs. Autrefois on en a ôté quelques-unes à Lyon. Pourquoi n'en supprimeroit-on pas encore d'autres? Quel inconvénient y auroit-il à faire un retranchement de plusieurs Fêtes d'Apôtre &

de Saints, même de diminuer celles qui ont été établies en l'honneur de la Vierge, en laissant subsister les Fêtes regardées comme principales, dont le nombre joint à celui des Dimanches, seroit certainement très suffisant pour remplir la fin que l'Eglise se propose ? On peut aussi, si on l'aime mieux, renvoyer ces Fêtes au Dimanche, comme on le fait quelquefois dans le Calendrier. Si on ajoute que la plupart de ces jours qui devroient être consacrés à la Religion, ne sont pour le Peuple & les Ouvriers que des jours de débauche, d'ivrognerie & de dissolution, on sera bientôt déterminé à mettre en pratique le moyen que nous proposons.

Supposons qu'il n'y ait que quinze Fêtes à retrancher, il est évident qu'en les laissant subsister, les Ouvriers travailleront environ un vingtieme de moins; ce qui rendra les produits de leur travail plus chers d'un vingtieme, & leur subsistance plus difficile dans la même raison. Mais, comme il est notoire que ces jours de Fêtes, le Peuple & les Ouvriers dépensent une grande partie des profits qu'ils ont eu dans la semaine, ces jours leurs deviennent nuisibles, non-seulement parce qu'ils n'ont fait aucun gain, mais encore parce qu'ils dissipent celui qu'ils ont acquis auparavant. A ne compter cette dépense que par le double de plus de ce qui leur en coûte dans leur famille, ce qui certainement est bien au-dessous de la réalité, nous aurions le nombre de 30 qui, ajouté à 15, feroit voir que le produit du

travail annuel feroit plus cher d'un feptieme environ, & leur fubfiftance d'autant plus difficile, c'eft à-dire, dans le même rapport; réfultat bien plus grand que celui du vingtieme que nous avons d'abord trouvé.

Un des plus grands obftacles à la profpérité du Commerce de Lyon, eft le préjugé que quelques Cafuiftes plus ignorants encore que féveres, cherchent à répandre au fujet de l'intérêt de l'argent; & nous ne craignons pas de dire que rien n'eft plus funefte au bien public que cette opinion erronée. La deftination de l'argent eft évidemment de circuler perpétuellement dàns la fociété. Cette circulation eft le vrai thermomètre de l'activité du Commerce; & les déclamations fcolaftiques, dont on étourdit fans ceffe les oreilles des perfonnes peu éclairées & pufillanimes, font la caufe des entraves qu'éprouvent la circulation de l'argent, l'activité du Commerce & la profpérité qui en eft une fuite néceffaire. Une foule d'ouvrages modernes & profonds ont fi victorieufement démafqué l'ignorance & la mauvaife foi de la plupart des fauteurs de cette opinion ridicule & nuifible, qu'il eft étonnant qu'il y en ait encore. Heureufement qu'ils n'exiftent que dans l'ombre & la pouffiere des écoles où elle eft née, & dans laquelle elle fera bientôt enfévelie, fans efpoir de jamais jouir d'une nouvelle vie. Qu'ont de commun des définitions de mots données par quelques Jurifconfultes Romains, avec les principes de la loi naturelle & l'effence

du Commerce qui, à proprement parler, n'exiſte que depuis la découverte de l'Amérique, ou qui du moins a prodigieuſement changé de face depuis cette époque ? De ces préjugés inſpirés par les Scolaſtiques, il en réſulte bien des maux ; l'activité du Commerce diminué, la circulation des eſpeces moindre, l'intérêt de l'argent plus haut, conſéquemment les bénéfices plus petits & moins multipliés. Ceci n'a guere beſoin de développement ; car il paroît évident que, ſi l'intérêt de l'argent eſt plus haut à cauſe de ſa rareté occaſionnée par la conduite de pluſieurs Propriétaires abuſés qui renferment leur fortune dans un coffre, les Négocians étrangers, tels que ceux d'Angleterre & de Hollande où cet intérêt eſt de deux & demi ou trois pour cent, auront ſur les François l'avantage de pouvoir entreprendre les mêmes affaires à trois ou trois & demi pour cent de meilleur marché qu'eux, l'intérêt étant ordinairement à Lyon à ſix pour cent. Mais de plus, il eſt évident que la richeſſe d'un Etat ne ſe meſurant pas ſur la quantité d'or & d'argent qu'il poſſede, (autrement celui qui a plus de Mines dans ſes Provinces, ſeroit plus riche ;) mais ſur la quantité du numéraire qui circule ; parce qu'un million qui ſe reproduit trente fois par la circulation, fait le même effet au moins que trente millions employés une ſeule fois ſeulement ; il eſt évident, dis je, que l'opinion abſurde dont nous parlons, eſt très-préjudiciable au Commerce.

Pour détruire à jamais l'influence pernicieuſe

de cette cause, il est nécessaire de solliciter Sa Majesté de donner une loi qui permette la stipulation des intérêts sur simple billet ou obligation, comme on le pratique dans plusieurs Provinces de France & dans les Etats commerçants, comme l'Angleterre, la Hollande, &c. Il faudroit encore répandre dans cette Ville les bons ouvrages sur le prêt, tels que la théorie de l'intérêt de l'argent tiré des principes du Droit naturel, de la Théologie & de la Politique, contre l'abus de l'imputation d'usure; à Paris, chez Barrois, & sur-tout l'excellent Ouvrage d'un Magistrat qui est assis parmi vous (M. Prost du Royer), l'Ouvrage de M. de La Forêts, Eusto de Sainte-Croix, de Lyon, & sur-tout l'Ouvrage en cinq vol. in-12 sur cette matiere, dont un Docteur de Sorbonne a déjà donné plusieurs éditions.

Aux treize causes de décadence que nous avons assignées & développées dans notre Mémoire, ajoutons-en encore quelques autres qui nous paroissent autant de causes qui peuvent beaucoup nuire à la prospérité de nos Manufactures. L'établissement des Manufactures étrangeres en est une principale. Depuis long temps les Nations voisines voyoient d'un œil jaloux la prospérité de notre Commerce, & calculoient les sommes considérables qu'elles étoient obligées de verser chaque année dans nos fabriques. Elles résolurent de s'exempter de ce tribut, & de s'approprier les profits & les bénéfices que nous faisions sur elles; elles tenterent d'élever

dans leur ſein des fabriques, elles chercherent à ſéduire nos Ouvriers & nos Deſſinateurs, & ne réuſſirent malheureuſement que trop dans cette entrepriſe. Elles ſe procurerent abondamment des matieres premieres, ou les firent croître dans leur ſol; elles propoſerent des encouragements & des récompenſes de tous les genres, & vinrent à bout par ces moyens de fermer quelques-uns des canaux qui nous apportoient l'abondance, d'où découle toujours la proſpérité. On ſait les tentatives & les efforts de ce genre qu'ont faits ſucceſſivement la Ruſſie, la Pruſſe, l'Allemagne, l'Angleterre, le Portugal & l'Eſpagne; & pour ne parler que de ce dernier Royaume, combien les Manufactures de Valence, de Catalogne, d'Aragon, de Navarre & de Biſcaye, n'ont-elles pas nui à notre Commerce? Ces objets ſeront traités avec une juſte étendue dans le quatrieme tome de notre grand Ouvrage qui aura pour objet l'influence & les rapports du Commerce de Lyon avec celui des autres Nations qui ſouvent ont cherché à l'imiter. On y verra en détail les tentatives de pluſieurs Ambaſſadeurs, & d'un grand nombre d'Emiſſaires & de Suppôts qui ont ſouvent cherché à débaucher nos Ouvriers, & qui quelquefois ont réuſſi à les attirer chez eux, où ils ont établi de nouvelles fabriques, ou perfectionné les anciennes qui y étoient. On ne peut révoquer en doute l'exiſtence de cette cauſe; & il y a encore à Lyon pluſieurs perſonnes à qui on a fait faire dans différentes occaſions des propoſitions

de cette eſpece ; il n'eſt pas poſſible non plus de douter que cette cauſe n'ait beaucoup nui á la proſpérité de nos Manufactures. Nous avons donc eu raiſon d'avancer qu'il falloit la réunir aux cauſes de décadence déjà aſſignées.

A cette cauſe joignons encore celle-ci qui lui eſt analogue ; l'établiſſement d'un grand nombre de fabriques nationales du même genre, ou de genres peu différents ; elles ont les unes & les autres beaucoup contribué à diminuer les conſommations, les profits, & conſéquemment la proſpérité qui en découle.

La variabilité du goût qui change perpétuellement, & qui, ſous un certain rapport, eſt avantageux à la fabrique, lui eſt nuiſible ſous un autre aſpect ; cette ſucceſſion de modes différentes, qui tour-à-tour ſe preſſent pour éclorre ou pour rentrer dans l'oubli, & qui n'ont qu'une durée éphémere, celle de ces inſectes qu'un même jour voit naître & mourir, nuiſent encore ſinguliérement à nos Manufactures. Le Fabricant ne peut faire qu'une très-petite quantité d'étoffes du même genre ; de-là le bénéfice eſt plus modique, les frais étant les mêmes. Souvent cette inſtabilité eſt ſi rapide, que la mode a changé avant que l'ouvrage ſoit répandu : l'ouvrage reſte en pure perte dans le magaſin du Fabricant, ou n'en ſort qu'à un rabais toujours nuiſible.

La cherté des matieres premieres eſt un des grands obſtacles qu'éprouve notre Commerce, & cette cherté provient en partie des impôts,

A quelque bon marché que ſoit notre main-d'œuvre, ſi les matieres qui entrent néceſſairement dans la compoſition de nos étoffes, ſont d'un prix ſupérieur à ce qu'elles valent chez nos voiſins, ils auront de ce côté un grand avantage ſur nous.

Or, on ne peut ſe diſſimuler que les ſoies, par exemple, rendues à Lyon, ne ſoient très-cheres. (Dans la troiſieme Partie nous donnerons des moyens propres à faire diminuer le haut prix des ſoies.) Alors il eſt néceſſaire que, pour ſoutenir la concurrence, ou pour diminuer la valeur de nos étoffes, nous perdions ſur celle de la main d'œuvre. Cette perte ſoutenue & réitérée ſera donc un obſtacle à la proſpérité de nos Manufactures.

Nous ſera-t-il permis de dire que la cherté des vivres & tout ce qui a rapport aux beſoins de premiere néceſſité, eſt encore une des cauſes qui nuiſent à l'activité & aux reſſort de notre Commerce & de nos Manufactures? Si les bénéfices que font les Ouvriers & les Maîtres Fabricants, ſont par eux-mêmes très modiques, comme l'expérience le prouve, n'eſt-il pas évident que, ſi à cette cauſe de diminution de profits, on ajoute celle d'une grande dépenſe dans les objets indiſpenſables à la vie, le Commerce en ſouffrira prodigieuſement, & même d'autant plus, que l'influence de ces obſtacles va toujours en augmentant? Les impôts, les octrois, les droits de tout genre qu'on a multipliés juſqu'à l'infini, augmentent prodigieuſement la cherté

des

des vivres & des autres objets nécessaires à la vie, forcent conséquemment à augmenter le prix des étoffes, diminuent les profits & les consommations, & nuisent de la maniere la plus sûre à la splendeur de notre Commerce & de nos Manufactures.

Rangeons encore parmi les causes nuisibles le grand nombre de banqueroutes que les Négociants de Lyon essuyent de l'Etranger & de leurs Correspondants nationaux. Ces faillites sont devenues plus fréquentes que jamais, & souvent elles en nécessitent d'autres : de-là des pertes multipliées qui sont de grands obstacles à la prospérité du Commerce. Je n'examine point ici si la mauvaise foi ne préside pas quelquefois à ces faillites : on ne peut nier que, sur un grand nombre de celles qui arrivent, il n'y en ait plusieurs qui ne doivent leur existence à cette cause ; mais, quelle que soit leur origine, leur influence n'en est pas moins funeste.

Oserons nous dire une vérité fâcheuse ; c'est que le luxe extraordinaire qui regne depuis quelques années parmi nos Négociants, & surtout parmi les femmes, entraîne la ruine d'un grand nombre de maisons. Ce luxe si utile (lorsqu'il est bien dirigé) pour le Commerce, & pour favoriser les consommations & exciter l'industrie, est nuisible aux Négociants ; il mine sourdement les fondements des meilleures maisons : ce sont les Négociants qui doivent tirer des profits du luxe des gens riches, & non perdre ceux qu'ils ont fait sur les consommations

des perſonnes opulentes. D'ailleurs le luxe contre lequel je m'éleve ici, eſt moins ce luxe des habits que celui des folles dépenſes, & de celui qu'entraîne le libertinage des mœurs. Il eſt quelques Villes en France où, au ſein même de l'opulence, on ne voit point les jeunes Négocians ſe livrer au luxe dont nous parlons, ſi toutes fois les déſordres dont il eſt queſtion, méritent ce nom. Un Jeune-homme en qui on auroit remarqué ce goût pervers & funeſte, ne pourroit jamais obtenir la confiance des maiſons de Commerce ; on craindroit de le voir abuſer des reſſources qu'il auroit entre les mains. On va même plus loin ; c'eſt que, bien loin que le luxe & les dépenſes ſoient regardées comme un ſigne de proſpérité, on les juge des prognoſtics d'une décadence qui ne peut point être éloignée. Les Jeunes-gens qui ſavent que cette opinion eſt générale dans leur Ville, ne manquent pas de conformer de bonne heure leur conduite ſur ces principes ; & l'heureuſe habitude qu'ils ont contractée, leur ſert enſuite pendant tout le cours de leurs affaires, à les rendre plus proſperes.

» O vous ! dit M. Butini, qui volez de fête en fête & de laïs en laïs, jetez les yeux ſur ces coloſſes de fortune qui ſe ſont renverſés ; hier ils étoient auſſi riches que vous, hier on les citoit par-tout ; l'on ſe glorifioit de les connoître, l'on ſe croyoit malheureux de n'en être pas connu. Fixons nos yeux ſur tant de petits météores que l'on voit briller un jour & diſ-

paroître le lendemain. Tel Bourgeois tombe dans la classe des Ouvriers pour avoir parodié quelque temps le ton de la Noblesse ; & tel Ouvrier est réduit à s'enrôler ou à s'embarquer pour les Colonies, parce qu'il fut dans ses meubles ou ses habits, le singe de la Bourgeoisie : tous les jours ces exemples sont sous nos yeux. Chez la plupart des hommes, un luxe excessif n'est qu'une impudence ; chez des Marchands, ce luxe est peut-être un crime : les premiers n'exposent que leur fortune, & les autres se jouent de la fortune de ceux qui ont placé en eux leur confiance. Combien d'écueils entourent le Négociant ! Un œil fixé sur un hôtel, & l'autre sur un hôpital, souvent il marche tour-à tour entre l'excessive richesse & l'excessive pauvreté ; il vogue sur une mer couverte de ports & de naufrages. «

Parmi les Négociants, une louable émulation doit régner : elle est la source de la perfection & de la prospérité. Mais souvent une basse jalousie nuit à tous les rivaux sans être utile à aucun : ce sont des traits qui, après avoir blessé l'ennemi, reviennent frapper celui qui les a lancés ; & rien n'est plus opposé au bien public & à la perfection, & conséquemment à la prospérité du Commerce d'une Ville, que cette lâche & honteuse jalousie. Il me suffit d'avoir exposé cette cause que je n'ai pas le courage de développer : l'avoir indiquée, c'est en avoir montré l'influence pernicieuse. Oui j'ai vu quelquefois, & peut-être trop souvent, plusieurs Né-

gocians refuser à un petit nombre d'entre eux qui se sont distingués d'une maniere particuliere, & dont le nom est chéri universellement dans l'Europe, refuser le tribut d'éloges, ou plutôt la justice qui leur est due. Bornons nous ici à recommander de mettre l'émulation à la place d'une jalouse rivalité qui nuit autant à la chose publique, qu'aux intérêts des Particuliers.

Compterons nous pour rien les loix somptuaires que divers Etats ont faites ? On connoît celles que le Roi de Suede & celui de Danemarck ont établies depuis peu : il faut les regarder comme des causes qui ont nui à l'étendue de notre Commerce. C'étoient des canaux par lesquels nous faisions couler le superflu de nos Manufactures, & qui nous communiquoient en en échange l'or de ces Nations. Ils sont obstrués, ou plutôt ils sont fermés pour nous ces canaux utiles qui versoient sur nous l'abondance, & faisoient germer la prospérité. Les Etats, qui n'ont pas établi des loix somptuaires aussi rigoureuses, en recommandant l'ancien habiliement national, comme l'a fait le Monarque Suédois, ont porté des loix prohibitives qui défendent l'entrée de la plupart de nos étoffes, & en certains endroïts de tous les produits de nos Manufactures ; & combien ne compte-t-on pas de Souverains qui ont fait de semblables loix, soit anciennement, soit récemment. La Russie, le Danemarck, la Suéde, une partie de l'Allemagne, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, sont les principaux Etats où plusieurs de nos

étoffes ne peuvent point être reçues ; & s'il y a pour quelques unes des exceptions, elles paient des droits d'entrée qui sont exorbitants, & qui, ajoutés aux frais de transport, &c., rendent le débit & la consommation presque impraticables.

Dirons-nous encore que la Fabrique de Lyon, malgré de nombreuses tentatives & de grands efforts, n'a pu obtenir une protection particuliere ; & sans elle tout languira, tous les ressorts seront affoiblis ; le jeu de la machine cessera ou n'aura plus sa premiere activité. Souvent cette cause d'activité, osons le dire, dépend moins du Souverain qui ne peut connoître tous les détails & les ressorts particuliers qui contribuent à la prospérité des différentes portions de ses Etats, que de ceux qui sont préposés pour y veiller, dont l'occupation principale est d'éclairer les intérêts respectifs de leurs Villes & de leurs Communautés. Ce sont eux qui doivent toujours avoir les yeux ouverts sur les objets qui leur sont confiés, s'instruire des causes qui peuvent nuire ou être utiles, veiller à la destruction des unes & à l'établissement des autres, en instruire le Corps de la Fabrique & les Officiers Municipaux, afin que les uns & les autres puissent solliciter les graces, les encouragements, les récompenses, les loix, les immunités qui tendent à la prospérité du Commerce, en un mot une protection toute particuliere. Aux treize premieres causes de décadence déjà assignées, nous venons d'en ajouter dix : nous croyons que ce sont non-

ſeulement les principales, mais preſque toutes celles qu'on peut imaginer ; elles ſont, comme il eſt évident à toute perſonne qui réfléchit, d'une influence pernicieuſe : les conſidérations que nous avons joint pour les développer en abrégé, ont dû de plus en convaincre, & ne paroître laiſſer rien à déſirer ſur cet objet.





TROISIEME PARTIE.

IL eſt toujours plus difficile de remédier au mal, que d'en aſſigner les cauſes, parce qu'il n'eſt pas communément au pouvoir des Membres d'une Société, de détruire les principes qui ſont préjudiciables, ou d'arrêter leur influence, encore moins d'établir les ſources de proſpérité qui peuvent faire fleurir les arts, & de multiplier les moyens qui ſont propres à cet effet. Parmi les moyens qui peuvent maintenir & aſſurer la proſpérité des Manufactures qui diſtinguent la Ville de Lyon, il faut d'abord placer tous les principes qui les ont fait proſpérer, & la deſtruction des cauſes qui peuvent leur nuire; objets dont nous nous ſommes occupés dans les deux premieres Parties de cet Ouvrage : il eſt évident que, ſi on continue de mettre en œuvre les reſſorts qui les ont fait proſpérer, leur influence ſera la même, & les Manufactures continueront à devenir floriſſantes; il ne l'eſt pas moins qu'en détruiſant les cauſes qui leur ſont nuiſibles, on le verra s'élever à un degré de proſpérité peu commun. Nous ne rappellerons donc point ici ce que nous avons établi précédemment; & c'eſt pour éviter des répétitions toujours inutiles, que dans la ſeconde Partie nous avons aſſigné les moyens qui y étoient

relatifs ; mais indépendamment de ces moyens, il en est d'autres qui nous paroissent très efficaces, & que nous allons exposer successivement. Ils doivent se réduire à perfectionner de plus en plus les Manufactures, & à en donner le produit à meilleur marché que ceux des fabriques étrangeres ; alors les étoffes de Lyon seront préférées à double titre ; leur consommation sera plus grande, les profits plus multipliés, & la prospérité en sera la suite nécessaire. Le concours du Souverain & des Sujets est indispensable, l'un par une protection éclairée & constante, les autres par une activité, une industrie & des efforts toujours nouveaux : entrons dans le détail.

Il n'est pas de moyen plus efficace pour faire fleurir les Sciences, les Arts & le Commerce, que la faveur du Souverain. Sa volonté est ordinairement toute puissante ; d'un seul mot, d'un seul de ses regards, il ébranle, il anime, il vivifie tout ce qui est dans ses Etats. » Un Grand Roi fait naître les grands Hommes ; la nature les prépare long-temps, & lui-seul d'un regard les anime. Quand Louis XIV parut, la France offrit au monde le spectacle le plus imposant, une foule d'Hommes célebres ; il fut précédé par Turene & Condé ; mais ils l'attendoient. Colbert fut son Ministre ; digne de son Maître, avec l'exactitude de Sully, & des vues plus étendues, il n'avoit que l'ambition de peupler & d'enrichir sa Patrie : les Lamoignon, les Seguier, les Bignon, portoient le flambeau de la

la justice dans le labyrinthe de la chicane. Descartes appercevoit la vérité & la raison, & Bayle savoit douter. La Rochefoucault, *par ses Maximes*, nous montroit à penser, & Pascal, *par ses Lettres Provinciales*, à penser & à écrire. La Bruyere devinoit l'homme, & Moliere, en riant, corrigeoit son siecle & la postérité. Bossuet, le sublime Bossuet, donnoit à notre Langue un caractere de noblesse & de fierté; & son éloquence qui faisoit revivre les Héros, arrachoit des larmes même à la Cour. Le tendre & harmonieux Fenelon peignoit la vertu, il l'avoit trouvée dans son cœur. Boileau fixoit le goût encore plus par ses exemples que par ses préceptes. Corneille luttoit contre son siecle, ses rivaux & Richelieu. Racine avoit l'art de sentir & de toucher. Le bon La Fontaine, sans le savoir, se rendoit immortel. Dans *les Mondes*, la Philosophie parloit comme les Graces. L'amour & la nature dictoient des vers à Quinault, inspiroient Lully. Perrault éternisoit le Louvre. Le Sueur n'avoit point de Maître, & Girardon avoit à peine un égal. Cassini & Huyghens, que la gloire alla chercher de la part de Louis en Italie & en Hollande, découvroient les satellites & l'anneau de Saturne. Des Physiciens poursuivoient le Ciel jusques au-delà des Mers; & dans le levant, Tournefort épioit la nature «. Voilà quelle est l'influence puissante de la protection & de la faveur des Princes sur les Arts & les Sciences, si essentiellement jointe avec le Commerce & les Ma-

nufactures qui tiennent eux-mêmes un rang distingué parmi les Arts d'induſtrie. Voyez les prodiges qu'a fait naître dans les climats glacés de la Ruſſie, dans le ſein des frimats, la volonté d'un ſeul homme : le Czar veut créer ſa Nation, il parle & la lumiere ſort du cahos. Parcourez l'Europe, ou plutôt le Monde, & vous verrez par tout la voix puiſſante des Souverains enfanter des miracles; remontez aux temps les plus reculez, & les faſtes des Nations vous préſenteront dans tous les ſiecles des prodiges d'induſtrie. Si le Commerce & les Manufactures ſe ſont élévés en France à un degré de grandeur & de proſpérité qui a excité la jalouſie des Nations, & plus d'une fois allarmé l'Europe, c'eſt en grande partie aux regards de nos Souverains, aux récompenſes & à la protection conſtante de nos Rois (1) qu'il faut l'attribuer : ce reſſort ſi puiſſant pour tous les Peuples, a une nouvelle énergie pour des François. En parlant des Gouvernements anciens, M. Servan a dit : quel étoit donc ce reſſort magique qui produiſoit ces effets ſurhumains ? L'art de récompenſer. Voulez-vous connoître ſon immenſe pouvoir ? parcourez la Place d'Athenes & de Rome, & contemplez ces Statues : voilà les meres d'une foule de grands hommes; oui une Statue eſt une mere féconde qui enfante tous ceux qui ſavent la regarder. Voyez la Statue

---

(1) Voyez ce qui a été dit ſur cet objet dans la premiere & ſeconde Partie.

d'*Alexandre*, peut-être fit-elle *César*. La Statue de *Caton* qu'on voyoit si bien, parce qu'elle n'y étoit pas, fit peut-être Brutus; quand une grande ame a vu un piédestal, elle ne peut plus se supporter sur la terre, il faut qu'elle s'éléve ou meure : en un mot, dans un Etat, l'art de faire des hommes, est celui d'offrir au mérite un juste point de vue. Nous avons en Europe une Nation qui a senti toute l'énergie de ce ressort (les récompenses); l'Angleterre doit moins peut-être à sa constitution, qu'au soin de ne laisser nul genre de mérite sans récompense. L'Amiral Anson fut moins utile à sa Patrie, par les actions qu'il fit pour elle, que par les honneurs qu'elle inventa pour lui : son vaisseau conservé jusques dans ses derniers débris, s'est multiplié sur les mers pour combattre avec tous les autres. «

Nos ennemis ont bien compris que c'étoit aux récompenses de nos Souverains qu'on devoit attribuer les grands progrès que notre Commerce a faits depuis sa naissance. » Colbert, dit Mr. William Burck *dans son Histoire des Colonies Européennes dans l'Amérique* (ann. 1767), Colbert passoit une bonne partie de son temps à écouter les projets qu'on lui donnoit pour l'avancement du Commerce, la perfection des Manufactures & le progrès des Arts; il n'épargnoit ni peines ni dépenses pour le faire exécuter, & ne manquoit jamais de récompenser ceux qui en étoient les Auteurs. Par ce moyen, la France fit plus de progrès sous le regne de

Louis XIV, qu'elle n'en avoit fait sous plusieurs regnes précédents. Les sémences d'industrie qu'on avoit eu soin de répandre dans le Royaume, fructifierent au point, qu'au premier répit que lui donnerent les calamités publiques dont il étoit affligé, il devint le plus florissant de l'Europe «. Le Chevalier John Nickolls, *dans ses Remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la grande Brétagne, à Leyde* 1754, ne pense pas d'une maniere différente: » Le même empire, dit il, que la France a usurpé sur les goûts des autres Nations, la Cour de France l'exerce avec plus de puissance encore sur les Sujets de la Capitale, & la Capitale sur les autres Villes; cette affluence est capable des plus grands effets. Que le Roi paroisse affectionner quelque Manufacture naissante', elle est sûre de sa consommation & de sa réussite. Veut-on prohiber quelque étoffe étrangere, que le Roi la proscrive dans ses Palais, ce moyen sera plus efficace que la prohibition la plus positive; mais s'il en conserve l'usage, ou qu'il le tolere à sa Cour, ses défenses seront sans effet: on obéira à son exemple plutôt qu'à ses ordres. «

Les présents que nos Souverains font aux Princes de l'Europe des ouvrages que la France produit, sont un des moyens qu'une adroite politique & une magnificence éclairée mettent en œuvre pour donner de la faveur à nos Manufactures. Cette source de prospérité est si efficace, que M. Nickolls disoit que c'étoient

des préſents dangereux dont on devoit ſe défier : *Timeo Danaos & dona ferentes*, ajoutoit cet Anglois » C'eſt par tous ces moyens que les Manufactures de France ſe ſont introduites avec tant de ſuccès dans l'étranger, forçant les barrieres que le droit ou la prohibition veulent envain leur oppoſer ; & c'eſt ainſi que l'excès d'un luxe ruineux ailleurs, eſt devenu à la France une ſorte de néceſſité pour lui conſerver cette ſupériorité dont elle eſt en poſſeſſion pour les modes, & qui fait le ſoutien de ſes Manufactures. «

Le grand moyen d'aſſurer la proſpérité des Manufactures, eſt donc la protection particuliere du Souverain, les récompenſes, l'exemple du Prince qui leur accordera une faveur ſpéciale, les préſents qu'il fera aux différentes Cours. Sans cette coopération puiſſante du Monarque avec ſes Sujets pour faire fleurir le Commerce, les Manufactures & les Arts, en vain feroit-on des efforts ſurhumains d'induſtrie, les Arts languiroient & ne parviendroient jamais à la perfection ni à la proſpérité qui en eſt une ſuite.

Les Souverains doivent encore accueillir tous les projets, n'en rejeter aucun ſans les avoir fait mûrement examiner, & ſoutenir par des ſecours efficaces les efforts naiſſants. Une conduite différente feroit avorter pour jamais les choſes les plus utiles : des exemples prouveront cette verité. Les ſieurs Favart établirent à Rouen, vers 1740, une Manufacture de velours de coton. Malgré le génie & l'activité de ces Négo-

ciants, cet établiſſement, digne d'un meilleur ſort, échoua, parce qu'il ne fut point protégé. M. d'Ariſtoy, homme d'une grande habileté, fit enſuite de nouveaux efforts; mais peut-être n'auroit il pas été plus heureux que ſes Prédéceſſeurs, ſi l'Adminiſtration ne fût venue à ſon ſecours, & n'eût répandu ſur lui les encouragements & les bienfaits. C'eſt depuis ce moment que cette Manufacture, d'abord établie à Darnetal, & enſuite dans un Fauxbourg de Rouen, a eu des ſuccès marqués.

A peine l'Empereur a-t-il pris les rênes du gouvernement de ſes Etats, que pour favoriſer en Hongrie la culture de la ſoie, il a déſigné pour cet objet des ſommes conſidérables. Il y a entre autres 20000 florins pour une ſeule machine qui en peu de minutes peut dévider pluſieurs milliers d'écheveaux. Cet Illuſtre Souverain, qui entre dans les moindres détails capables d'intéreſſer la fortune de ſes Sujets, & propres à l'accroître, a ordonné qu'on aſſignât aux Tiſſerands de la Moravie une ſomme de 100000 florins dont ils paieront un interêt très-modique. L'intention de Sa Majeſté Impériale eſt de les mettre en état d'expédier promptement & le plus avantageuſement pour eux les commiſſions qu'ils ont reçues. C'eſt par une protection & des encouragements de cette eſpece, qu'un Souverain excite l'induſtrie, vivifie ſes Etats, & les force, pour ainſi-dire, par leur intérêt, à leur proſpérité. Que n'a pas fait ſurtout le Roi de Pruſſe par la protection éclairée,

les encouragements placés à propos, les récompenſes honorables qu'il a prodigués de tous côtés dans ſes Provinces ! Si l'Agriculture, les Arts & le Commerce, ſont les trois ſources des richeſſes, dit le Chevalier Cajetan Filangieri, quelle eſt l'eſpece de protection qui leur convient ? (*La Scienza della Legiſlazione.*)

Les Gouvernements ne doivent jamais manquer les occaſions de recevoir & d'attirer même dans leurs Etats les Artiſtes étrangers qui ont des connoiſſances & de l'habileté. Cette maniere de protéger les Arts, eſt d'autant plus heureuſe, qu'on s'enrichit en dépouillant ſes voiſins, ce qui eſt une double ſource de proſpérité. Un Calendreur de Mancheſter, Province d'Angleterre, où les fabriques de ce genre ſont très - répandues, s'échappa de cette Iſle, & vint en France il y a pluſieurs années, avec des Ouvriers inſtruits. Il fut accueilli, encouragé & protégé ; & bientôt il fit une fortune conſidérable ; ſigne certain de l'avantage que la Nation en remporta. Vers 1751, un Particulier d'Anvers forma à Vernon l'établiſſement d'une Manufacture de velours de coton qui eut des ſuccès qu'on dût certainement à l'admiſſion d'un Etranger & à la protection dont on le favoriſa, &c. Il eſt inutile de rappeller ici que par-tout où les adminiſtrations ont tenu la même conduite, on a vu proſpérer les Arts & le Commerce. Les protections, les immunités & les franchiſes que Baudoin le jeune, Comte de Flandres, accorda à l'induſtrie de ſes Sujets,

furent pour eux un encouragement ſi grand, que les nouvelles Manufactures qui s'étoient établies dans cette Contrée, donnerent bientôt l'excluſion à toutes celles qui juſqu'alors avoient fleuri dans l'Occident. Les Ducs de Brabant n'attirerent-ils pas dans leur Gouvernement, l'Induſtrie & le Commerce par les privileges qu'ils accorderent.

Un des moyens les plus efficaces de faire fleurir le Commerce & les Manufactures, c'eſt d'ôter les impôts, ou du moins de les diminuer conſidérablement, ſi une ſuppreſſion n'eſt pas poſſible dans les circonſtances actuelles; c'eſt de diminuer les droits ſur les matieres premieres, c'eſt d'abolir les droits de ſortie qui ſont, comme nous l'avons vu dans la ſeconde Partie, de grands obſtacles à la proſpérité de nos Manufactures. Lyon, dit le Chevalier de Jaucourt, a une douane fort ancienne & fort conſidérable; mais il eſt bien ſingulier que ce ne ſoit qu'en 1743 que les marchandiſes allant à l'Etranger, ont été déchargées des droits de cette douane. Cette opération ſi tardive, dit un homme d'eſprit, prouve aſſez combien long-temps les François ont été aveugles ſur la ſcience du Commerce.

Bien loin de mettre des droits ſur la ſortie des ouvrages manufacturés en France, on doit au contraire accorder des gratifications à tous ceux qui vendront à l'Etranger, & proportionner ces moyens d'encouragement à la quantité de l'exportation. C'eſt à cette heureuſe idee

qu'eſt

qu'eſt due l'époque des riches moiſſons d'Angleterre en 1689. Elle en fut redevable à cet acte ſi ſage qui inſtitua une gratification pour l'exportation des grains ſur vaiſſeaux Anglais (actes de l'an 1. de Guillaume & Marie, 5. d'Anne, 3. George II.) en 1748 & en 1749, la gratification paſſa 200000 livres ſterling (4600000 liv.) & en 1750, elle montoit à 325405 livres ſterling (7484315).

La diminution des impôts, des droits d'entrée des matieres premieres, des droits de ſortie, la diminution des octrois, & autres obſtacles de ce genre feront toujours regardées comme des moyens d'aſſurer la proſpérité des Manufactures. Tous les Auteurs qui ont écrit ſur le Commerce, ont penſé de la même maniere, & il n'y a jamais eu qu'une voix ſur cet article. Rapportons ici le témoignage de Don Bernardo de Ulloa, Alcade Major de Séville, dans ſon ouvrage du rétabliſſement des Manufactures & du Commerce d'Eſpagne. « C'eſt par tout le monde, dit-il, un ſujet de ſurpriſe, & preſque un paradoxe, que la différence de la réuſſite des Manufactures d'Eſpagne qui abonde en toutes les denrées néceſſaires à la vie, & en matieres les plus parfaites & les plus recherchées dans les Manufactures étrangeres, eſt elle même ſans Manufactures, tandis que la Hollande, Pays aride & ſtérile, ſuffiſant à peine à nourrir le quart de ſes habitants, tirant de la Pologne chaque année plus de 8 millions de fanegues de bled pour ſa conſommation, & pour en faire

commerce, manquant enfin & ſe fourniſſant chez l'étranger des matieres premieres pour les Manufactures, a établi les ſiennes & les entretient dans un point de perfection & à un prix qui les rend rivales de celles des Pays les plus fertiles : on doute ſi on doit croire une vérité auſſi ſinguliere. Nous en avons cependant un autre exemple dans l'induſtrie des Génois dont le Pays n'eſt pas moins ſtérile que la Hollande. La ſolution de cette difficulté eſt, que les étrangers établiſſent leurs impoſitions dans la proportion qu'ils jugent la plus avantageuſe à leurs Manufactures, & en même-temps la plus préjudiciable aux notres, tandis qu'en Eſpagne, à cet égard, on pratique préciſément le contraire; c'eſt auſſi à cette cauſe qu'il faut rapporter l'abolition des péages, qui ſont un des grands fléaux que le Commerce puiſſe éprouver, reſtes de la barbarie des ſiecles paſſés & du Gouvernement féodal, que tout conſpire à détruire, & qui cependant ne ſubſiſtent encore que trop dans pluſieurs Provinces.

Quelle eſt la cauſe qui rend ſi brillantes les Manufactures de Londres ? C'eſt la protection conſtante du Parlement. Tantôt, dit un Auteur bien inſtruit, il ſupprime les droits que levent les autres Peuples ſur les Manufactures nationales qui ſortent du Pays, & même en quelques circonſtances, il en favoriſe la ſortie par des gratifications. Tantôt il affranchit des droits d'entrée la cochenille, l'indigo, les drogues propres à la teinture, toutes les matieres pre-

mieres dont l'Angleterre a besoin, & même il paie des gratifications à ceux qui font venir des Colonies Anglaises, des matériaux pour la construction de la marine. Tantôt il détruit toutes ces douanes intérieures qui tuent le Commerce, triste monument du régime féodal. Tantôt il garantit par des fortes escadres, la sûreté de la navigation ; il donne de la considération à l'état du Commerçant, état qu'on croit ailleurs incompatible avec la Noblesse, comme si tout Citoyen utile n'étoit pas un Citoyen respectable, comme si le Gentilhomme qui vit obscurément sur ses terres, pouvoit se comparer au Commerçant qui envoie des ordres dans toutes les parties du monde. Périssent, périssent à jamais ces préjugés destructeurs du Commerce ! Dans tous les Pays, continue-t-il, l'exemple des Grands & sur-tout l'exemple du Souverain, est le premier des encouragements. Chez un Peuple où tous les yeux sont fixés sur le Souverain, il peut élever, il peut abaisser une Manufacture à son gré ; qu'il se pare aujourd'hui d'une étoffe nouvelle, demain l'on n'en portera pas d'autres à la Cour & dans la Capitale.

Mais sur-tout la liberté, la liberté ! voilà le pivot éternel sur lequel roulera toujours la prospérité du Commerce & des Manufactures, & c'est le grand moyen que doivent employer les Souverains pour les faire fleurir dans leurs Etats. Laissons la liberté au Négociant & au Fabricant, elle leur donnera des aîles pour marcher dans la carriere qu'ils fournissent, & ils y feront les plus

grands progrès. Le Légiſlateur ne ſera jamais auſſi éclairé qu'ils le ſont dans leurs affaires propres ; leur intérêt inſpirera des moyens plus efficaces pour leur bien particulier, que tous les ſyſtêmes réglementaires ne pourroient le faire. Qu'on ne ſe défie jamais de la ſagacité, de l'induſtrie & de l'activité des Commerçants, lorſqu'ils ſeront libres & dégagés des entraves des Réglements perpétuels & variables ſous leſquels ils ont ſi long-temps gémi. Si les idées d'une adminiſtration ſont oppoſées au bien des Fabricants & des Négociants, pourquoi les forcer à les ſuivre par des punitions & des amendes qui ajoutent encore au mal ; & ſi elles ſont conformes à leur avantage, repoſez-vous en ſur l'intérêt particulier qui le leur préſentera, & plutôt & beaucoup mieux que tous les Réglements. Je crois pouvoir confirmer ce que je viens d'avancer, par ce que dit un profond Anglais, M. Adam Smith, dans ſes recherches ſur la nature & les cauſes de la richeſſe des Nations (chap. 8 du liv. IV) « Les eſclaves ſont rarement inventifs, & ce ſont des hommes libres qui ont fait toutes les principales découvertes, ſoit dans les machines, ſoit dans l'arrangement & la diſtribution des tâches qui facilitent & abrégent le travail. Si un eſclave avoit propoſé quelque amélioration de ce genre, ſon maître eût été porté à croire qu'elle lui auroit été ſuggérée par la pareſſe & le déſir de s'épargner de la peine aux dépens de ſon maître ; le pauvre eſclave, au lieu d'une récompenſe, auroit été probablement

maltraité de paroles, & peut-être d'effet. Il falloit donc généralement plus de travail dans une Manufacture d'esclaves, que dans une composée d'hommes libres pour exécuter la quantité d'ouvrages; par cette raison l'ouvrage des premiers doit généralement avoir été plus cher que celui des derniers (1).

A ces exemples anciens, on peut en ajouter de plus modernes pour démontrer que l'influence du défaut de liberté, est aussi pernicieuse à présent qu'elle l'étoit autrefois pour le Commerce & les Arts. M. de Montesquieu remarque, « que les mines de Hongrie ont toujours été exploitées à moins de frais que les mines Turques du voisinage, quoiqu'elles ne soient pas plus riches. Les mines Turques sont exploitées par des esclaves, & les bras des esclaves sont les seules machines que les Turcs savent employer. Les mines de Hongrie sont exploitées par des hommes libres qui emploient une quantité de machines qui facilitent & abrégent le travail. Le systême réglementaire, imprimant sur tout ce qui en est l'objet, le sceau de la gêne, de la contrainte, & d'une espece d'esclavage pire que toutes celles qui sont connues, l'esclavage de l'esprit qui enchaîne l'activité & l'industrie, la mere de toutes les inventions utiles, il n'est pas étonnant que sous son despotisme, le Commerce languisse, & que

(1) C'est une observation aussi ancienne qu'Homere, & confirmée par l'expérience de tous les âges, que dans l'état de servitude l'esprit humain perd la moitié de sa valeur.

les découvertes heureuses soient à jamais anéanties. Voyez avec quelle vigueur de pinceau l'immortel Auteur de l'Esprit des Loix peint le Commerce, fuyant les lieux où il est opprimé, & marchant à grand pas vers ceux où la liberté l'appelle. Consultez les monuments de l'histoire du Commerce, & vous serez entiérement convaincu que la liberté est l'ame du Commerce, comme elle est celle de l'industrie & des Arts.

Un Voyageur Philosophe qui porte par-tout un regard sûr, a fait une remarque qui démontre merveilleusement combien l'influence de la liberté vivifie un Pays, & à quel point de misere & de mort les contrées les plus stériles sont réduites par le souffle funeste de l'oppression. « Les redoutables effets de l'oppression, dit-il, ne peuvent se trouver nulle part dans une opposition plus frappante avec le bonheur de la liberté. La Suisse, cette excroissance de l'Europe, où la nature semble avoir rejeté ses humeurs froides & stagnantes, remplie de lacs, de marais & de bois, est couronnée de rochers énormes, & de montagnes éternelles de glace, remparts sacrés de la liberté. Elle jouit de tous les biens, quoique tous les biens semblent lui avoir été refusés : la Sicile, au contraire, favorisée de tous les dons de la nature, gémit dans la pauvreté la plus abjecte, & ses habitants haves & défaits, meurent de faim au milieu de l'abondance ; c'est la liberté seule qui opere ce prodige. Les montagnes s'abaissent, & les lacs se dessèchent sous ses mains, & ces rochers, ces marais & ces bois

deviennent autant de ſources de richeſſes & de plaiſir, (Voyage en Sicile, T. 2, pag. 65).

M. le Marquis de Condorcet, dans l'éloge de M. de Trudaine, en parlant des vues de cet homme d'Etat, relatives aux Manufactures, dit : « Tous ces Réglements dictés par le déſir de perfectionner l'induſtrie ou de la diriger, d'établir l'ordre parmi les Ouvriers, de veiller aux intérêts du public, ou même à ſa ſûreté, n'étoient encore à ſes yeux que des impôts qui renchériſſoient le prix des denrées, des fers qui retenoient dans l'oppreſſion la partie la plus pauvre du peuple, des entraves qui retardoient l'induſtrie au lieu de la régler, des moyens enfin d'éterniſer les préjugés, & de perpétuer l'enfance des Arts..... Selon lui, le Commerce devoit être entiérement libre ; mais il fut obligé de ſe borner à relâcher ſes fers, à rouvrir à l'induſtrie des routes que les préjugés avoient long-temps fermées. Il porta dans l'adminiſtration des Manufactures, les mêmes principes de liberté. Sous lui, une foule de découvertes vint ajouter à la perfection de nos Arts ; mais en cherchant à connoître les ſecrets des autres Nations, il ne cherchoit pas à leur cacher ceux de nos Manufactures, convaincu que les hommes de tous les Pays, n'ont qu'un même intérêt, celui d'avoir avec le plus d'abondance, des denrées meilleures, & des marchandiſes plus perfectionnées. Ses principes furent la regle de ſa conduite, & il ne varia jamais, parce que jamais il ne ſacrifia ni ſa raiſon aux circonſtances, ni ſa conſcience à ſes intérêts. »

Le Grand Duc de Toſcane qui ne perd pas de vue le bien de ſes Etats, & dont le regne eſt une continuité d'actes de bienfaiſance & de la plus ſage légiſlation, ayant à cœur de débarraſſer les Manufactures de ſoie de Florence, des liens qui en reſſerrent l'activité, & qui nuiſent à leurs progrès ultérieurs, par un Réglement du 20 Mars 1780, a levé tous ces obſtacles, toutes ces petites loix de forme qui, en aſſerviſſant les Manufactures à des certaines pratiques relativement aux ſatins, ſerges de ſoie & taffetas, en obſtruoient la fabrique & la circulation. Ce Réglement donne aux Fabricants la liberté de monter leurs métiers ſur les largeurs plus ou moins grandes qui leur feront les plus avantageuſes, & qui conviendront le mieux à leurs Correſpondants. Son Alteſſe Séréniſſime a de plus aboli toutes les taxes & tarifs de quelque genre que ce ſoit, qui leur étoient impoſés par le Tribunal de l'Art de la ſoie, & elle s'y eſt déterminée dans la vue de rendre plus floriſſante cette branche importante du Commerce. Pourquoi en France, & ſur-tout à Lyon, ne ſuivroit-on pas cette ſage conduite du Grand Duc, & de tous les Gouvernements éclairés? Pourquoi n'anéantiroit-on pas par une abolition générale, tous ces anciens Statuts, ces antiques Réglements, ce Code ſuranné de formalités nuiſibles qui ne ſont que des entraves données à l'induſtrie? Cet abſurde ſyſtême réglementaire, ſi verſatile & ſi contraire à la proſpérité du Commerce & des Manufactures, qui enfante mille procès, ruina à jamais des familles, fut une

ſource

source perpétuelle de dissentions intestines, rendit la moitié d'un Peuple ennemi de l'autre ; tour-à-tour abolit & ordonna la même chose, mais toujours retint sous son joug oppresseur les Arts de genie, qui ne peuvent prospérer que sous les heureux auspices de la liberté. L'Abbé Chappe dAnterroche, dans son Voyage en Siberie (tom. 2, part. 2, pag. 222, in-fol.) dit très-judicieusement, en parlant de plusieurs contrées du nord qu'il avoit parcourues. « Le souffle empoisonné du Despote s'étend sur tous les Arts, sur toutes les Manufactures, & pénetre dans tous les atteliers ; l'on y voit les Artistes enchaînés à leur établi. J'en ai été témoin plusieurs fois, principalement à Moscou ; & c'est avec de pareils Ouvriers que les Russes s'imaginent pouvoir contrefaire les étoffes de Lyon. » Cette perfection des organes extérieurs qu'on appelle *industrie*, dit M. Servan, cette perfection des organes intérieurs qu'on appelle *génie*, rien de tout cela n'a besoin d'apprentissage : dans les Arts méchaniques & dans les beaux Arts, l'homme est l'ouvrage de lui-même, ou plutôt, il est celui de la nature, du temps, de l'exemple & de l'occasion.

S'il étoit impossible, malgré le cri commun de tant de voix, d'obtenir une entiere liberté, je voudrois, comme un moindre mal, qu'il n'y eût que peu de Loix, & qu'elles ne fussent portées que d'après le consentement des principaux Fabricants consultés à cet effet, & toujours plus instruits & plus sûrement guidés par leur intérêt propre, que des Membres d'une Commission,

Lorſque Henri IV, après avoir rétabli la tranquillité dans ſon Royaume, s'appliqua à faire fleurir le Commerce & les Arts, il créa dans cette vue, une Commiſſion compoſée de pluſieurs Perſonnages notables, qu'il chargea d'examiner les projets & les inventions qui leur ſeroient préſentés, & d'en rendre compte au Conſeil (1); mais lorſque cette Commiſſion voulut s'occuper du ſoin de faire des Réglements ſur tous les Arts & Métiers du Royaume, elle chargea quelques-uns de ſes Membres de conférer avec les perſonnes de l'Art les plus expérimentées, & de prendre leurs avis ſur ce qu'il falloit faire pour parvenir à dreſſer de bons Réglements de police.

Les conſeils que donnerent les Négociants, furent, comme on s'y attend bien, très-judicieux. Les Marchands Drapiers obſerverent qu'il ſe faiſoit en France une aſſez grande quantité de drap pour en fournir tout le Royaume, & même pour en vendre au dehors; qu'en conſéquence, il étoit à propos de défendre le débit des draps étrangers. Ils ajouterent qu'il étoit intéreſſant que le Roi d'Eſpagne fût prié d'ôter l'impôt qu'il avoit mis ſur les laines qu'on tire de ſes Royaumes. De plus, ils remontrerent qu'à Rouen l'on avoit coutume « de marquer les bons draps d'un

(1) Ce Monarque donna ſucceſſivement pluſieurs Lettres-patentes pour l'établiſſement de cette importante Commiſſion. Les dernieres ſont du 20 Juillet 1602, comme on le voit par un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qui contient jour par jour, le procès-verbal de tout ce qui a été fait dans chacune des Aſſemblées.

grand plomb, & les autres d'un petit plomb, afin de montrer la différence & inégalité du prix & valeur, & qu'il feroit befoin de rendre ce Réglement univerfel; qu'anciennement on avoit coutume de faire lefdits draps à vingt cents, & que maintenant on les faifoit à feize cents. Le fieur Jean Fortier propofa d'établir à Paris & dans les autres Villes du Royaume, une Manufacture de tapis façon de Turquie, à fond d'or, de foie & laine de nouvelle invention, embellis de diverfes figures d'animaux & de perfonnages jufqu'alors inconnus, on accueillit ce projet d'établir à Paris » cette Manufacture de tapis de Turquie, *Querins* & Perfiens, enfemble des autres de nouvelle invention, & jufqu'à préfent inconnus aux Peuples & Ouvriers du levant: & afin de les pouvoir rendre à leur perfection, par apprêts acceffoires des étoffes, lui permettre de faire teindre, filer & tondre les laines & foies, en la façon & felon qu'il le jugera être requis pour employer efdites Manufactures. » Jean le Sellier, Marchand de la Ville de Troyes, obtint auffi un privilege pour y établir une Fabrique de fatin bruges & damas caffars, & eut des Lettres de Nobleffe, ainfi que deux de fes affociés auxquels on permit de continuer cette fabrication fans déroger aucunement, &c. Peu après l'établiffement de cette Commiffion, on chercha à fixer dans la Capitale le fieur Turrato qui connoiffoit l'art de battre & de filer l'or façon de Milan, & qui avoit auparavant travaillé à cet Art dans la Ville de Lyon, ainfi que plufieurs de

ſes Ouvriers. Celui ci avoit prouvé devant cette Aſſemblée, « que les Tireurs d'or de Paris ne ſauroient avoir fait leur beſogne ſi belle que la ſienne, bien qu'ils y mettent & emploient deux fois autant d'or que lui; ce qui a été confirmé par M. Saintot, adjouſtant la raiſon qui eſt qu'à Milan, ils battent l'or, & en France, ils le tirent par dedans de l'acier qui mange & diminue lã couleur, &c. » Quelque temps après, de nouvelles Manufactures de *draps de ſoie* s'établirent à Paris, ſous la direction d'Etienne & de Noël Parent freres, Maîtres-Ouvriers; ce dernier, Bourgeois de Paris, eſt le premier qui a introduit en France une Manufacture de crêpe, &c. &c.

Confirmons ici tout ce que nous avons dit par l'autorité d'un grand Politique qui a écrit ſur le Commerce un Ouvrage fort eſtimé. « Si nos Loix qui obligent les Fabricants à faire du drap fort, & tel que nous l'appellons drap loyal, d'une certaine longueur, largeur & poids, étoient exactement miſes en exécution, & qu'on y tînt la main, elles nous feroient beaucoup plus de mal que de bien, parce que les fantaiſies des hommes changent, & que quelquefois on aime mieux un drap peu frappé, léger & à bon marché, comme aujourd'hui, qu'un plus peſant, plus fort & en effet mieux fabriqué. Si nous voulons nous rendre les maîtres du Commerce du Monde, il faut imiter les Hollandois, qui font chez eux les plus mauvaiſes, auſſi bien que les meilleures ſortes de marchandiſes, afin d'être plus en état de four-

nir tous les marchés, & de ſatisfaire toutes les fantaiſies. J'affirme, continue le Chevalier Baronet Child, que toutes nos Loix qui fixent le nombre des métiers, le nombre & la qualité des Apprentifs, & le temps des apprentiſſages, ſont certainement très préjudiciables à la Fabrique du drap en général, quoique ces Loix puiſſent être avantageuſes à quelque Ville particuliere ou à quelques particuliers, qui ont les premiers ſollicité ces reſtrictions & ces limitations. Je crois encore ces Loix très-préjudiciables, qui défendent à un Fabricant de drap d'être en même-temps Foulon, Apprêteur ou Teinturier, ou qui défendent à un Foulon ou à un Teinturier d'avoir un métier.... Il ſeroit très-utile que les Fabricants miſſent leur marque à leur drap même, y attachant leur plomb qui contiendroit la largeur, la longueur, ainſi qu'il a été ordonné par quelques-uns de nos Réglements, & qu'aucun Fabricant ne pût, ſous de peines ſéveres, ſe ſervir de la marque & du plomb d'un autre; il me paroît qu'il conviendroit auſſi de condamner à telle peine que le Roi & le Parlement jugeroient à propos, tout Fabricant ou Vendeur dont le drap & les étoffes ne contiendroient pas réellement la longueur & la largeur qui ſeroient portées ſur le plomb. » Ce moyen que le Gouvernement de France a adopté, pour certaines Manufactures, depuis peu d'années, paroît remédier à tous les inconvénients qu'on croiroit dépendre de la liberté, & aſſure à celle-ci toute l'efficacité la plus

étendue pour maintenir la prospérité de nos Manufactures.

Si, malgré le grand nombre de preuves que nous avons données, on n'étoit pas encore convaincu de la solidité de ce moyen, nous apporterions, pour le développer, un exemple d'un autre genre, & qui peut-être seroit plus sensible. Quelle est la cause du peu de prospérité de nos forêts, & de l'état de dégradation où elles sont tombées? C'est l'esprit réglementaire qui veut maîtriser les propriétés, & croit être plus éclairé que le particulier conduit par son intérêt; c'est le défaut de liberté. Que le propriétaire reste maître de ses bois, dit M. Micent, l'intérêt lui aura bientôt appris à les exploiter, à les renouveller, à les modifier de la maniere la plus avantageuse pour lui-même & pour l'Etat : ce sont les entraves qu'on met à la prospérité fonciere, ce sont les Réglements, ce sont les abus érigés en Loix, qui ravagent nos forêts : quels plaisirs auroit-on d'augmenter & d'entretenir une espece de bien dont on ne peut jouir en paix, & qu'on ne sauroit administrer à son gré? N'est-il pas évident que celui qui plante ou achete une forêt n'en est possesseur que de nom? Cet inconvénient ne suffit-il pas pour dégoûter tous ceux qui voudroient s'appliquer à ce genre d'agriculture? Ne se presse-t-on pas de même de se débarrasser d'une possession qui ne cause que des peines, des frais inutiles & des mortifications? Tout le monde conviendra sans doute de la force de ces raisons, & de la nécessité de laisser libres

ſes propriétaires dont nous venons de parler ; il ſuffit d'avoir les plus légeres notions de la ſcience économique pour en être convaincu. Changeons de termes, & au mot forêt ſubſtituons celui de Manufactures, & nous verrons que les raiſons doivent être abſolument les mêmes. L'intérêt du Manufacturier n'eſt-il pas un guide auſſi sûr & auſſi éclairé que celui du propriétaire des forêts ? Ses ſuccès ou ſes revers l'inſtruiront bientôt de ce qui eſt plus ou moins utile ; quelle activité voulez-vous qu'ait ſon génie, lorſque vous lui donnez des entraves, & que vous ſemez ſa route d'obſtacles nombreux ? Jetez un coup-d'œil ſur tous les Arts d'induſtrie, vous verrez conſtamment que ceux qui ſe ſont accrus, perfectionnés & multipliés, ſont ceux précisément que la liberté & l'indépendance de tout ſyſtême réglementaire ont toujours conduit ; & que s'il y en a qui ſoient reſtés dans la langueur & l'induſtrie, ce ſont ceux que l'eſprit réglementaire a dirigé. On nous diſpenſera de citer ici pluſieurs exemples bien propres à montrer la vérité de notre ſentiment.

Après la liberté, rien ne peut contribuer davantage à faire fleurir le Commerce, & en particulier les Manufactures, que la facilité de tout genre que le Souverain doit procurer. A peine la Commiſſion que Henri IV avoit formé pour le rétabliſſement du Commerce en France, eut-elle commencé d'exiſter, qu'elle prit en conſidération le projet de rétablir la navigation de la riviere d'Oiſe, entre les Villes de Guiſe, la Ferre & Chauni, celui de rendre également navigables

plusieurs autres rivieres, de creuser des canaux de communication, & de rendre les grands chemins plus praticables; objets dont s'occupa particuliérement l'immortel Sully. Un projet digne du Monarque bienfaisant qui s'occupe constamment de notre bonheur, est celui d'exécuter le Canal de Bourgogne si long-temps désiré. Ce canal qui seul auroit l'avantage de traverser la France entiere par son centre, & de réunir de cette maniere les deux Mers, seroit infiniment utile au Commerce général de France. Il rendroit la circulation intérieure plus aisée, la communication avec les Pays étrangers plus facile; il donneroit à tous les genres d'industrie une nouvelle activité & une nouvelle splendeur. Nulle difficulté, très-peu de travaux à faire, & de grands avantages, rendront toujours étonnant le délai éternel qu'on éprouve à regret. Ce canal doit être tiré, selon le plan de M. Abeille, seulement de Saint Jean de Losne où la Saône est navigable, jusqu'à Brinon sur l'Armançon, qui est navigable aussi en cet endroit, & qui se jette une lieue au dessous dans la riviere d'Yonne. Le reste de la communicution est sensible, de la Saône par le Rhône dans la Mediterranée, & de l'Yonne par la Seine dans l'Océan. Cette communication auroit l'avantage de se faire par le centre du Royaume, & de joindre par une route droite & courte, des Provinces que le Canal de Languedoc ne pouvoit joindre que par de très-longs circuits. Marseille, Lyon, Dijon, Paris, le Havre de Grace, seront unis, &c. & le Royaume entier

traversé

traverfé prefqu'en ligne droite des ports de Normandie jufqu'aux ports de la Provence. Cet avantage d'une communication courte & facile, ne fe borne pas aux Villes & aux Provinces traverfées par le canal & par les rivieres qu'il unira. La Franche-Comté par le Doux, les Pays voifins de la Suiffe & de Geneve par le Rhône, auront alors une communication ouverte & directe avec nos Provinces feptentrionales, & avec la côte de l'Océan ; La Picardie par l'Oife, la Champagne & la Brie par la Marne, auront, dans ce cas, la même communication avec la Méditerranée & avec les Provinces méridionales.

On fent bien que nous défirons beaucoup de voir fupprimer cette multitude de péages dont toute l'étendue de la France eft hériffée. Ils femblent n'avoir été établis que pour obftruer les canaux que la nature a ouverts, femer partout des obftacles à l'activité, & mettre des entraves à l'induftrie. Les grands chemins doivent être réparés ave foin, & des ponts folides conftruits dans tous les endroits où le befoin le demande. Combien de lieux en France, ou plutôt de Provinces dans lefquelles les communications font fermées au moins pendant certaines faifons ! C'eft donc avec beaucoup de raifon que l'Auteur du *Ragionamento*, &c., ou Differtation fur le Commerce, les Arts & les Manufactures de la Tofcane (1781), pour améliorer l'Etat du Commerce de ce Duché, recommande une liberté générale, une

immunité parfaite & des facilités univerſelles.

Un des grands moyens pour faire fleurir le Commerce & les Manufactures, & qui eſt encore entre les mains des Souverains, c'eſt d'éviter, autant qu'il eſt poſſible, les guerres toujours ſi nuiſibles à la proſpérité des arts d'induſtrie, à moins qu'elles ne ſoient entrepriſes pour la liberté du Commerce & du Pavillon. » Un jour viendra, n'en doutons point, dit M. l'Abbé Cournand, où ces effets heureux ſeront encore mieux ſentis, où les hommes acheveront de connoître leurs vrais intérêts. Déjà un Prince que l'hiſtoire placera parmi le petit nombre des Rois bienfaiſants qui ont conſolé la terre de ſes malheurs, a fait entendre ſa voix puiſſante dans toute l'Europe, & a annoncé aux Peuples la liberté des mers. Toutes les Nations ſe ſont empreſſées de concourir à ſes vues pacifiques. Oui, le jour n'eſt pas loin où l'Océan ſi ſouvent troublé par nos diviſions, ne verra plus que des pavillons amis flotter ſur les ondes, où les foudres de la guerre ne ſerviront plus qu'à épouvanter toute Nation injuſte qui oſera dire aux autres : *c'eſt moi qui dois regner ſur les mers*. Puiſſe le Ciel hâter le moment de cette heureuſe révolution, & venger les Bienfaiteurs du genre-humain du reproche qu'on leur fait d'avoir ouvert une nouvelle route au crime, en franchiſſant les barrieres que la nature oppoſoit à l'audace de l'homme! « *Vie de l'Infant Dom Henri de Portugal*, par le P. Freire, de l'Oratoire de Portugal.

Mais ſur-tout, le ſoin que notre Auguſte

Monarque aura de ſoutenir notre marine, de la rendre reſpectable, & d'animer le Commerce maritime, élevera le Commerce intérieur & extérieur au plus haut point de grandeur & de proſpérité qu'il ſoit poſſible de déſirer. Que notre marine marchande ſoit encouragée, étendue & protégée ; que les ſervices réels & conſtants procurés à l'Etat, que la valeur, la bravoure, l'audace & l'intrépidité brillante des Succeſſeurs des Jean Bart, des Dugué-Trouain, des Turo, des Paul Jones, &c., puiſſent marcher au moins ſur la même ligne que les parchemins, les vains titres & l'ancienneté des grades ; que la marine militaire s'honore d'être aſſiſe à côté de l'utile & valeureuſe marine marchande qui poſſéda toujours ſupérieurement la vraie ſcience de la mer, celle de maîtriſer le perfide élément des eaux ; qu'il n'y ait qu'une marine françoiſe, & que toutes ces vaines diſtinctions, enfants des préjugés, tombent à jamais comme chez nos fiers rivaux ; que nos flottes chargées de productions territoriales de nos diverſes contrées, & de celles que les Arts auront créés, aillent les tranſporter dans les deux mondes, les échanger avec le fruit de l'induſtrie des Nations, & avec ceux que leur ſol enfante !

Alors une heureuſe & prompte circulation ſera établie par-tout ; le reflux s'en fera ſentir de proche en proche juſques dans le fond de nos Provinces les moins favoriſées des influences de la nature & des arts, & la proſpérité géné

rale naîtra de ce nouvel ordre de choſes. Voyez à quel degré de proſpérité s'eſt élevé le Commerce des Anglois : c'eſt à l'art de la navigation conſtamment encouragé qu'on doit l'attribuer. Un de nos Poëtes a dit avec beaucoup de vérité : *Le trident de Neptune eſt le ſceptre du monde* : on peut auſſi aſſurer qu'il eſt la corne d'abondance. Par-tout ce Peuple voiſin, l'émule perpétuel de la France, dont l'activité & l'induſtrie feront long-temps un modele à propoſer; par-tout ſes vaiſſeaux marchands couvrent les mers, & par-tout ils ont été les plus nombreux. Entre vingt exemples je n'en choiſirai qu'un.

Vaiſſeaux entrés dans le Port de Liſbonne.

En 1774.		En 1775.	
Portugais. . . .	104.	Portugais. . . .	121.
Hollandois. . .	52.	Hollandois. . .	41.
François. . . .	43.	François. . . .	45.
Suédois.	45.	Suédois.	40.
Danois.	41.	Danois.	28.
Eſpagnols. . .	1.	Eſpagnols. . .	9.
Vénitiens. . . .	4.	Vénitiens. . . .	4.
Hambourgeois.	1.	Dantzikois. . .	1.
Total.	297.	Total.	289.
Anglois.	348.	Anglois.	371.

Dans ce tableau on voit une chofe bien frappante, c'eft qu'indépendamment du Commerce des Naturels du Pays, celui des Anglois à Lisbonne eft environ le double & quelquefois plus que celui de toutes les autres Nations prifes enfemble. Cet état des vaiffeaux eft d'autant plus fûr, qu'il eft tiré des regiftres de la douane de Lisbonne. Ceux des autres Villes maritimes principales nous préfenteroient à-peu-près les mêmes réfultats. Je les fupprime ici pour ne pas trop paffer les bornes d'un Mémoire. Voilà, voilà les fruits heureux de l'encouragement & de la protection donnés à la navigation. » Quand on eft Maître de la mer, on l'eft bientôt de la terre, difoit Thémiftocle ; l'hiftoire prouve qu'il avoit raifon. Tyr peupla le monde de fes Colonies ; Athenes fe fit refpecter de toutes les Républiques de la Grece ; Carthage difputa l'empire de l'Univers à Rome, & Rome n'eut plus d'égale lorfqu'elle eut commencé à équiper des flottes. Venife eft fortie des fanges d'un marais ; & la Hollande trouva dans fes vaiffeaux fa richeffe, fa grandeur & fa liberté. L'Angleterre plus d'une fois a inquiété l'Europe ; & lorfque l'Efpagne alla s'enrichir des tréfors de l'Amérique, elle fe flatta peut-être de la Monarchie prefque univerfelle. La Turquie, fous Soliman, fixa la gloire & la fortune. Enfin, Louis XIV étonna fon fiecle même. «

A ces grands moyens d'Etat, ajoutons encore celui des traités de Commerce. Le Gouvernement ne doit jamais laiffer paffer l'occafion de

faire ces ſortes de traités ſi propres à procurer la proſpérité du Commerce & des Manufactures. Pour réuſſir dans cet objet, il eſt néceſſaire de connoître quelles ſont les conditions les plus avantageuſes pour les différentes Puiſſances contractantes : alors il faut indiſpenſablement être inſtruit des productions territoriales & des ouvrages d'induſtrie des diverſes Nations, afin de modérer les droits d'entrée des objets d'échanges relatifs aux plus grands avantages des Etats contractants. Quand même le profit reſpectif de deux Puiſſances feroit peu conſidérable, il le deviendra ſouvent en revendant des productions étrangeres, ou en les échangeant avec d'autres Puiſſances (1) que celles qui ont fait les traités de Commerce. C'eſt en ce point que doit exceller la ſcience d'un Négociateur, d'un Commiſſaire ou d'un Plénipotentiaire.

Il faut, pour cet effet, ſavoir que le Commerce des Anglois, par exemple, avec le Por-

---

(1) Les Manufactures de Lyon avoient autrefois de grands débouchés en Portugal ; mais cette ſource de conſommation fut bientôt fermée par des fautes que fit anciennement le Miniſtere. A cette cauſe on peut ajouter la défenſe qu'on fit en France des ſucres, des tabacs de Portugal, pour favoriſer le débit de ceux de la Compagnie françoiſe des Indes d'occident établie en 1664, les Portugais, par une eſpece de repréſailles, ayant auſſi de leur part interdit dans leurs Etats le Commerce des Manufactures en France. Ce ſont les Hollandois qui ont le plus profité de ce contre-temps & de cette méſintelligence entre les deux Nations. *Dict. univ. de Commerce*, *p. 942.*

tugal confifte en draps, flanelles, bafins, étoffes de Spital-Fields, de Norwich, de Manchefter & de Conventry, en toiles peintes, bas de foie & de laine, tapis ondés, argent ouvré, pendules, montres, plomb, cuivre, étaim, charbon de terre, falaifons, grains, farines, légumes, bifcuits, douves, cerceaux, &c.; qu'outre le froment, le feigle, l'orge, le malt (grain préparé pour la biere), & gruau que l'Angleterre envoie en Flandre, en Hollande, en France, en Danemarck, en Ruffie, en Afrique, &c., objets dont l'exportation, année commune, monte à 34076080 livres; fes productions font encore des beftiaux différents d'où elle tire cuirs, falaifons, beurres, fromages, fuifs, &c., des laines de différentes qualités (1), dont les plus belles font celles de Cotefvold en Gloceftershire, celles de Hereford, de Worcefterhire, &c. Les laines longues recherchées pour leur longueur & leur fineffe, celles de Warwich, Northampton, de Lincoln, de Durrham, des marais falés de Rumney, de Leicefter, &c.; que l'Angleterre poffede encore des mines de fer dans plufieurs de fes Provinces & en Irlande, des cuivres en Stafford Shire, Cornouailles, Lancashire, &c., du plomb en abondance dans les Provinces du nord & de l'oueft, ainfi qu'en Ecoffe; de

(1) L'Angleterre ne peut fabriquer les draps les plus fins fans le fecours des laines d'Efpagne.

l'étaim en Devonshire & en Cornouaille ; que de plus elle renferme dans ſon ſein une grande quantité d'eſpeces différentes de marnes, de terres à foulon, de charbons de terre, &c., &c.

Il faut ſavoir que l'exportation du Portugal conſiſte en vins, huiles, peaux, ſel, fruits, figues, amandes, liége, oſeille, tabac, ſucre, &c. ; que la Ruſſie, dont pluſieurs Provinces ont un ſol riche & fertile, fournit aux différentes Nations qui commercent avec elle, des cuivres, des fers, des chanvres, des lins, des bois, des fourrures & peaux, des cuirs, des cires, des ſuifs, des cordages & des matériaux propres à la conſtruction des vaiſſeaux ; que la ſituation de cet Empire eſt très favorable pour le Commerce ; ſes ports ſur la Baltique, l'Euxin, la mer Caſpienne & la grande mer du nord, étant très-avantageux pour le Commerce étranger, & la communication entre ces ports, à l'aide des rivieres & des canaux qui traverſent ce vaſte Etat, pouvant rendre le Commerce intérieur très-conſidérable, & faciliter l'exportation.

On ne doit pas ignorer que le Commerce de la Suéde conſiſte en mats de vaiſſeaux, en poix réſine, en fourrures, en cuivre le meilleur de l'univers, en fer, &c. ; Que ce dernier objet eſt très - conſidérable, car ce Royaume en fournit par an à l'Angleterre pour plus de 200000 livres ſterlings (4600000 livres tournois), de fer en barre, ſans compter l'acier, &c. ;

&c. ; qu'en 1780, ſur 467 navires arrivés ſeulement à Gothembourg en Suéde, il en eſt parti 495 chargés, entre autres de 217425 quintaux de fer en barre, 16233 quintaux de fer fin, 5712 quintaux d'acier, & un million ſept mille deux cents douze écus d'argent. On doit être inſtruit que le ſel & le vin y manquent, qu'il n'y vient que peu de bled, &c. Il eſt néceſſaire de ſavoir que le Danemarck, la Hollande, l'Eſpagne, &c., ont telles & telles productions, & en manquent d'autres. (Le dénombrement ſeroit ici trop long ; il ſuffiroit de donner des exemples.) Alors dans les traités de paix on ſe ménage avantageuſement l'occaſion de négocier des traités de Commerce qui ſeuls, n'en doutons pas, déterminent les fruits de la guerre en faveur des Vainqueurs ou des Vaincus, quel qu'ait été le ſort de la guerre.

Les moyens qui peuvent faire fleurir les Manufactures d'une Ville, qu'on ne s'y trompe pas, ſont ceux qui ſont capables de donner de la proſpérité aux Etats ; il n'y a de différence que du plus au moins, que celle qui ſe trouve entre le tout & ſes parties priſes diſtributivement ; car le tout n'eſt autre choſe que ſes parties conſidérées collectivement ; & ſi dans un Etat il y a vingt branches de Commerce (on ſuppoſe que l'Agriculture eſt une claſſe à part.) la proſpérité de l'Etat réſulte de celle de ces vingt canaux de richeſſes. Il faut donc que le Négociant & le Manufacturier, qui voient les choſes

en grand, ou au moins que les Chambres de Commerce ſoient inſtruites des productions de ces divers pays, de la richeſſe des Nations, de leurs forces reſpectives, de leur Commerce, de la nature & de la quantité des choſes exportées & importées, pour les comparer, en tirer des réſultats avantageux, &c., il faut, lorſqu'on voit l'enſemble des choſes & leur rapport, pour faire proſpérer les Manufactures, principalement au déhors, que des Négocians de génie échangent les productions propres aux divers Etats, aux différentes Nations, avec nos étoffes, & qu'ils revendent enſuite à des Peuples entiers ces productions qu'ils étoient obligés de tirer. Un exemple éclaircira ma penſée. Pour faciliter la vente de nos étoffes, il faut qu'un Négociant inſtruit échange avec la Ruſſie, v. g. ou avec la Pruſſe, &c., des productions territoriales contre nos étoffes, & enſuite échange ces productions, ou avec la Suéde, ou avec les Etats de l'Empereur, &c. Ce ſecond échange ſe fera ou en argent ou en productions ſuédoiſes, hongroiſes, &c...., & continuer juſqu'à ce qu'on retire quelque objet qui ſoit vendu en argent, ou qui ſoit de la nature de ceux qui ſont importés en France; & de cette ſorte le numéraire ne ſortira point de France, & le profit du Négociant ſera très-grand, ſur-tout s'il eſt intelligent & inſtruit. Ce que fait le Négociant pour le Commerce étranger qui eſt le ſeul qui enrichiſſe l'Etat, il le fera auſſi par le Commerce intérieur qui ſera auſſi une ſource de

fortune pour le Négociant. Que les Marchands Fabricants de Lyon ajoutent au génie de la Fabrique l'esprit ou plutôt le génie du Commerce, ou au moins qu'ils s'associent avec des Commissionnaires intelligents qui aient une correspondance en grand, & les Manufactures de Lyon prospéreront.

C'est sur-tout à présent qu'il faut profiter de la liberté & de l'indépendance accordée aux Etats-Unis de l'Amérique, & qu'il faut échanger avec eux les produits de nos Manufactures, ou du moins quelques-uns avec les productions de cette partie du Monde; productions que nous sommes obligés d'acheter, de même que la plupart des autres Nations. Au lieu de leur porter notre or, donnons-leur plusieurs de nos ouvrages manufacturés, & nous gagnerons, en faisant cet échange, toute la valeur de la main-d'œuvre sur celle de la matiere premiere, c'est-à dire, que nous ferons un très-gros profit qui fera plus que nous dédommager des frais de transport & de cabotage, &c. Qu'on se rappelle de ce que nous avons déjà dit de l'avantage considérable qui répond aux mains-d'œuvres. Il nous paroît que ce moyen que nous venons de développer, & qui le sera encore davantage quand on aura sous les yeux une suite de tableaux comparés, 1°. des productions respectives des divers Etats, 2°. des importations, 3°. des exportations, 4°. des profits & revenus, 5°. du nombre des vaisseaux entrés dans diffé-

rents Ports, 6°. de l'état de l'or & de l'argent, & d'autres monnoies importées dans divers Etats, 7°. des droits des principales douanes d'Europe, 8°. &c. Il nous paroît, disons-nous, qu'alors on sentira encore mieux toute l'importance, l'utilité, ou plutôt les avantages nombreux du moyen que nous nous proposons.

De cette maniere on connoîtra parfaitement ce qu'on appelle la balance du Commerce; connoissance que nous regardons comme un moyen de prospérité. Cette balance est générale ou particuliere. La premiere indique quels sont les Etats qui gagnent ou perdent par le Commerce avec les autres Nations. La seconde fait connoître quelles sont les branches de Commerce qui donnent du profit à un Gouvernement, & quelles sont celles qui lui sont désavantageuses: on voit que nous prenons ici la chose en grand. Nous pouvons juger de cette balance, 1°. par un examen exact du cours de change; (nous en donnerons aussi un tableau pour plusieurs années.) 2°. par des recherches de la proportion qui se trouve entre la valeur de la masse des objets exportés, & de ceux qui sont importés dans chaque Royaume, comparée avec celle des Nations: c'est ce qu'on verra par la suite de tables dont nous venons de donner un échantillon; 3°. par l'examen de l'augmentation ou de la diminution de la navigation commerçante des Puissances marines; & c'est encore à ces objets que serviront nos tableaux.

Afin que les Manufactures de Lyon par-

viennent à ce haut point de prospérité où elles sont appellées, il ne suffit pas que le Souverain emploie tous les moyens qui sont entre ses mains, il faut encore que les Sujets, & principalement tous ceux qui forment le Corps de la Fabrique, y concourent par leur activité, leur industrie & leur génie. Leurs efforts communs doivent se porter à tendre vers la perfection la plus grande avec le moins de frais possible, afin de vendre les plus belles étoffes au moindre prix (1), & obtenir par-là une préférence sur les divers concurrens. Alors le débit sera plus sûr, la consommation plus grande, & les profits plus multipliés, d'où résultera la prospérité.

D'abord, il faut porter son attention sur la matiere précieuse des étoffes dont la soie est la base. Pour savoir ce qu'il faut faire, relativement à cet objet, pour maintenir & assurer la prospérité des Manufactures, il est à propos de remon-

(1) On ne voit en France que quatre ou cinq Manufactures particulieres de velours de soie, & les Entrepreneurs les soutiennent à un prix si haut, qu'il en résulte une introduction considérable en contrebande de ceux d'Angleterre, en même-temps qu'on nous ôte dans ce Commerce tout espoir de concurrence dans l'Etranger. En effet, comment concevoir d'autre raison de la différence extrême des prix, lorsque l'on sait que les Anglois qui tirent la matiere de leurs Colonies, comme nous la tirons des nôtres, ne sauroient l'avoir à meilleur compte que nous, & que la main-d'œuvre est chez eux certainement plus chere qu'en France.

ter jusqu'à ces temps où le bon Henri IV, le pere du Peuple, se proposa de rétablir le Commerce de France. Dans un Manuscrit original de la Bibliotheque du Roi, on voit que parmi les projets qui furent formés par la Commission que ce Monarque avoit établie pour faire fleurir nos Manufactures, un des plus remarquables fut sans contredit celui de faire des plantations de mûriers (1) dans toutes les Provinces du Royaume, & d'engager les gens de la Campagne à élever des vers-à-soie. Pour remplir ce grand projet, il fut dressé au nom du Roi un contrat pardevant Notaire, avec le sieur Nicolas Chevalier, Bourgeois de Paris, demeurant rue du Crucifix, paroisse Saint Jacques de la Boucherie, lesquels Entrepreneurs s'obligèrent, dit le contrat, « de fournir & livrer à leurs dépens & périls & fortune, dedans les mois d'Octobre, Novembre & Décembre prochain (1602), en chacune Election des Généralités de Paris, Orléans, Tours & Lyon, du plant de mûriers blancs de deux ou trois ans, propres à transplanter, des graines de mûriers & semences de vers, en telle quantité qui sera nécessaire pour être distribués selon le département qui en sera fait par les Elus, à raison de cent mûriers, & demi once de semence de ver pour chaque

(1) Le mûrier fut introduit en France & dans le Vivarais sous le regne de Charles IX : sous Henri IV. Olivier de Serres, auteur du Théâtre d'Agriculture, & le premier Economiste François, en répandit aussi des plants dans une grande partie du Royaume.

paroiſſe, le fort portant le foible, avec mémoires & articles imprimés, contenant amples inſtructions de ce qui ſera à faire, tant pour ſemer, planter & cultiver leſdits, que pour faire éclore, nourrir & élever les vers, avec les moyens de les faire filer & recueillir les cotons, tirer la ſoie & la préparer. » Les Entrepreneurs s'engagerent à fournir, en conſéquence du précédent contrat, quatre cents mille pieds de mûriers blancs, de deux à trois ans pour le moins, propres à être tranſplantés; cinq cents livres des graines deſdits mûriers, & ſix vingt cinq livres de graine ou ſemences de vers à ſoie, avec ſix mille exemplaires imprimés ou plus, ſi beſoin eſt, contenant amples mémoires & inſtructions de ce qui étoit à faire pour planter & cultiver leſdits mûriers, ſemer & élever les graines d'iceux, faire éclore & nourrir leſdits vers, les faire filer, recueillir leurs cocons ou pelotons, en tirer la ſoie & la préparer.

Le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, donna un Mandement à tous les Abbés, Abbeſſes, Prieurs, Prieures, Supérieurs, Supérieures des Monaſteres & Couvents de ſon Dioceſe, par lequel il leur faiſoit ſavoir qu'ils euſſent à planter leſdits mûriers, & ſemer les graines d'iceux, ès lieux & endroits qui ſeront jugés propres à cet effet. Les Commiſſaires nommés par Henri IV, furent d'avis de faire entendre par Lettres-patentes, à tous Abbés, à tous les Evêques & Archevêques, dans leurs Dioceſes, & à tous les Eccléſiaſtiques, Séculiers & Réguliers de leurs Dioceſes, l'intention de Sa Majeſté, leur enjoignant de planter des mûriers

& de régler par leurs Mandements la quantité que chacun des Diocésains aura à planter, &c. Les instructions des Entrepreneurs furent données sous ce titre : *Mémoires, Instructions pour l'établissement des mûriers & art de faire la soie.* A Paris, chez Jamet & Pierre Mettayer, Imprimeurs du Roi, 1603, in-4°. avec fig. (1).

J'ignore

---

(1) L'entreprise d'établir l'Art de faire la soie par toute la France, « pour être nouvelle, dit-on dans cet Ouvrage, semblera fort étrange ; mais outre que la beauté & commodité en ont rendu l'usage commun & nécessaire, l'établissement s'en trouvera très-utile au Public, tant pour éviter au transport de grandes sommes de deniers qui se fait hors la France pour l'achapt des soies étrangeres par chacun an, que pour occuper une infinité de Peuple, qui gagnera sa vie aux mêmes Factures & ouvrages qui en dependent. L'invention & premiere connoissance de la soie est venue des Indes orientales en l'Europe il y a plus de mille ans, & ne s'est introduite que depuis deux ou trois cents ans en Italie, auparavant la Fabrique y étant plus rare & nouvelle qu'elle n'est à présent en France, d'autant que depuis quelques années les Peuples s'y étant adonné en Provence, Languedoc & Dauphiné, Provinces voisines de l'Italie, le progrès s'en est trouvé si facile & profitable, que le seul revenu de la soie apporte à présent plus d'argent en ces Provinces que les bleds, huiles & pastel ensemblement, qui y sont en très-grande abondance, dont le Roi étant duement averti, pour avoir plus ample connoissance de la vérité, comme il est désireux de l'accroissement de son Royaume, & de l'enrichissement de ses Sujets qu'il a toujours aimés, non-seulement comme Roi, mais chéris comme pere qui les a quasi tous fait renaître, ou du moins affranchis & tirés de la plus cruelle guerre qui fut jamais, leur ayant donné une paix universelle, aussi douce qui se puisse désirer, en auroit lui-même fait faire des épreuves en les Maisons-Royales de

J'ignore si tout le monde pense comme moi; mais je présume que le précis de cette piece précieuse a dû faire plaisir, parce qu'elle nous rappelle le bon Henri, sa sollicitude pour le bien de son Peuple, le contrat qu'il passe avec deux de ses Sujets, le langage simple & naïf de son temps, que nous avons conservé à dessein, plusieurs faits historiques précieux, les moyens qu'il prit d'abord, presque dans l'origine des choses, & qui sont encore les meilleurs; que le Clergé, si propre à donner en tout genre l'exemple aux Peuples, fut ici un des premiers à frayer la route, ce qu'il est sans contredit disposé aujourd'hui à faire, &c. Il faut donc, pour rendre la matiere des Manufactures je veux dire, la soie, plus abondante & à meilleur marché, il faut multiplier les mûriers dans toute l'étendue de la France, & sur-tout dans le Lyonnois. Alors on y gagnera les frais du transport, & la Nation ne sera pas obligée chaque année d'envoyer à l'étranger des sommes considérables. Qu'on ne s'y trompe pas, tant qu'on

---

Fontainebleau, Madrid & jardin des Tuilleries, où il auroit reconnu par trois diverses années, que les vers-à-soie se nourrissent & élevent en France avec pareil & meilleur succès & profit qu'en Italie, & que les soies qui en proviennent sont autant ou plus fines que les étrangeres, ce qui auroit convié Sa Majesté de commettre & employer les mêmes Commissaires qu'il a ci-devant choisis & députés pour l'établissement du Commerce, pour aviser des plus prompts moyens pour introduire ledit Art de la soie par tout son Royaume, & y faire instruire, comme pere commun, tout ses Sujets, afin qu'ils puissent jouir du profit qui en provient, &c.

tirera des ſoies de nos voiſins, la culture des mûriers ne ſera pas aſſez répandue, & nos Manufactures ne pourront pas ſoutenir toute la concurrence poſſible avec celles de l'étranger. Qu'on n'objecte point ici la qualité des ſoies ; car on peut en avoir au moins d'auſſi belles de notre crû, comme nous le prouverons bientôt. « Le mûrier étoit inconnu en Corſe, dit un Auteur, les François en ont planté & les ont vu naître avec ſatisfaction. Quelle ſource de richeſſes pour cette Nation, que la culture des mûriers ! nos Manufactures de ſoie conſervent encore leur ſupériorité dans l'Europe : nous ne craindrions plus de nous les voir enlever, ſi au lieu de tirer nos ſoies d'Italie, nous ſavions nous en procurer d'auſſi belles en Corſe, & à plus bas prix. A peine ſait-on en Corſe ce que c'eſt qu'un orage ; c'eſt un très-grand bien pour la culture des vers-à-ſoie. « Il y a peu d'années que le Gouvernement ayant de nouveau encouragé la culture des mûriers (1), on vit générale-

(1) M. de Caſſini, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1777, donne un détail ſur les différentes eſpeces de mûriers qui ſe cultivent en Toſcane, & diſtingue celles qui ſont les plus propres à la ſoie. Des cinq eſpeces dont il parle, la plus convenable eſt celle du mûrier blanc femelle, ou qui porte les fruits ; car quoique cet arbre ait été mis par Linnæus dans la claſſe de la monœcie, M. Targioni s'eſt aſſuré qu'elle doit être de la diœcie, aucune des eſpeces de la Toſcane ne portant des fleurs & des fruits ſur la même tige. C'eſt donc cette derniere eſpece de mûrier que nous devrions planter & cultiver en France, & ſur-tout aux environs de Lyon.

ment une nouvelle activité qui paroît s'être un peu rallentie.

Quelques Astronomes ont autrefois proposé d'élever des vers-à-soie en pleine campagne. Je crois qu'on a trop tôt abandonné ce projet. J'ai vu dans une Ville de France des essais en ce genre couronnés du succès ; les vers-à-soie étoient élevés à l'air, ils se portoient mieux, n'avoient point de maladies, & produisoient des cocons d'une beauté supérieure à tout ce qui a été fait en ce genre. Les vers-à-soie n'étoient point sur des arbres, mais sur différentes branches dans une cour bien aërée ; & les épreuves réitérées de ce Particulier, démontrent que les maladies des vers-à-soie, si communes dans la méthode ordinaire, ne viennent que de ce que ces insectes ne sont pas à l'air libre, mais dans un air non-renouvellé.

N'est il pas évident que la nature n'ayant pas formé ces animaux pour vivre dans nos maisons, où ils sont entassés comme les malades dans des hôpitaux, ou des enfants dans des maisons de charité, ils doivent périr dans ces prisons ? L'air libre leur étant salutaire, tous les Paysans pourroient donc, sans avoir de grands logements, élever beaucoup de vers-à-soie, en les couvrant seulement de quelques planches pour en former un abri, dans les pays où les pluies seroient fréquentes. N'est-il pas vraisemblable qu'au bout d'une suite de générations, même peu nombreuses, la race de ces précieux insectes deviendroit forte & vigoureuse, comme tous les animaux qui passent de l'état de domesticité à celui de liberté,

& qu'avec un tempérament plus robuſte, ils pourroient réſiſter aux intempéries du climat, comme les chénilles qui multiplient ſi fort ſur nos arbres & dans nos buiſſons. Je crois qu'il y auroit alors entre ces inſectes dans ces deux états, la même différence qu'on obſerve entre un Citadin efféminé, qui eſt malade pour avoir couché une ſeule nuit en plein air, & un robuſte Payſan qui ne ſe trouve jamais mieux que dans cette poſition. Après tout, les vers-à ſoie ſont des chénilles, & elles doivent vivre ſur les arbres qui leur fourniſſent la nourriture appropriée à leur eſpece. D'ailleurs, il y a des vers à-ſoie ſauvages dans la Chine, qui réſiſtent aux variations de l'atmoſphere, & en nous les procurant, nous pourrions parvenir au même but par un ſecond moyen.

De trois eſpeces de vers-à-ſoie ſauvages qu'on éleve en Chine, eſt-il dit dans un Mémoire des Miſſionnaires de Pekin, il y en a deux qu'on éleve ſur le frêne & ſur le chêne, comme on faiſoit à l'Iſle de Co (1), la troiſieme eſt ſur le poivre de Chine appellé *fagara*, d'après le P. d'Incarville, & ces vers ſont une ſource de richeſſe pour la Chine même, quoiqu'on recueille chaque année une ſi prodigieuſe quantité de ſoie de vers de mû-

(1) Les habitants de l'Iſle de Co, au rapport de Pline, tiroient anciennement leur ſoie des chénilles de Cyprès, de térébinthe, de fréne & de chêne. Nous avons en France les mêmes eſpeces d'arbres, pourquoi n'imiterions-nous pas leur induſtrie ?

tier, qu'au dire d'un Ecrivain moderne, on pourroit en faire des montagnes. Cette ſoie produite par les vers ſauvages, dure le double de l'autre au moins, ne ſe tache pas ſi aiſément; les gouttes même d'huile ou de graiſſe ne s'y étendent pas, & s'effacent très-aiſément, & les étoffes que l'on en fait ſe lavent comme le linge. Aux environs du Fort Dauphin à Madagaſcar, les arbres de certains bois ſont tous couverts de vers-à-ſoie. M. le Gentil y a vu des cocons de ces inſectes, *qui étoient plus gros que le bas de la cuiſſe d'un homme.* « Il ne tiendroit donc qu'aux François, dit-il, d'établir dans cette Iſle le Commerce de la ſoie, ce qui les diſpenſeroit de porter en Chine pour en avoir, des ſommes conſidérables qui ſont perdues pour jamais. » *Voyage dans les mers de l'Inde.* En prenant ces moyens ou d'autres ſemblables, nous rendrons chez nous la récolte de la ſoie très-abondante, & conſéquemment peu chere, ce qui ſervira à augmenter le débit & la conſommation de nos étoffes.

Le prix de la ſoie anciennement étoit étonnant (1). On prétend que Pamphilie, habitante

(1) Par le peu que nous ſavons ſur le prix des Manufactures des Grecs & des Romains, dit M. Adam Smith, il paroîtroit que les plus belles étoient exceſſivement cheres. La ſoie ſe vendoit au poids de l'or. Il eſt vrai qu'elle n'étoit pas manufacturée en Europe, & que comme elle venoit des Indes orientales, la longueur du tranſport peut en quelque ſorte rendre raiſon du prix. Cependant le prix que payoit quelquefois une Dame pour avoir une belle toile n'étoit pas moins exorbitant. Or la toile ſe faiſoit toujours en

de l'Isle de Co, & fille de Platis, fut la premiere qui inventa l'Art de façonner la soie ; mais en Chine, l'Art d'élever les vers-à-soie de mûrier, étoit connu plus de mille ans avant l'Ere Chrétienne ; fait qui est démontré historiquement. Quoiqu'il en soit de l'origine de cette découverte, les étoffes de soie pendant plusieurs siecles furent

---

Europe, ou ne venoit pas de plus loin que de l'Egypte ; ainsi la grandeur du prix ne peut s'expliquer que par la dépense du travail qu'elle avoit coûté, & cette dépense ne peut s'expliquer à son tour que par l'imperfection des machines qu'on y employoit. Quoique le prix des fines étoffes de laine fût moins extravagant, il paroît avoir été beaucoup plus haut qu'il n'est à présent. Pline parle de certaines étoffes teintes d'une maniere particuliere qui coûtoient cent deniers, ou trois livres six schelings huit pences la livre ; d'autres teintes d'une autre maniere coûtoient mille deniers, ou trente-trois livres six schélings & huit pences la livre. Il faut se rappeller que la livre Romaine étoit de douze onces. Véritablement c'étoit principalement la teinture qui les rendoit si cheres ; mais si elles n'avoient pas été beaucoup plus cheres en elles-mêmes qu'elles ne sont à présent, il y a grande apparence qu'on n'auroit pas fait tant de frais pour les teindre. Il y auroit eu trop de disproportion entre l'accessoire & le principal. Selon le même Auteur, le prix de quelques trillinaires, sortes d'oreillers ou de coussins de laine sur lesquels on s'appuyoit sur les lits où l'on se mettoit à table, passe toute croyance ; car on dit que quelques-uns coûtoient plus de trente mille & d'autres plus de trois cents mille livres sterling. On ne dit pas que ce haut prix fût pour le Teinturier. Le Docteur Arbuthnot observe que les habillements du beau monde des deux sexes paroissent avoir eu anciennement bien moins de variété qu'ils n'en ont aujourd'hui, & le peu de variété que nous trouvons dans les draperies des statues antiques, confirme cette observation. » *Recherches sur la nature & les causes de la richesse des Nations.*

très-rares chez les Romains, on les vendoit même au poids de l'or ; c'est « ce qui engagea l'Empereur Aurelien à refuser à l'Impératrice son épouse une robe de soie qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'instance. En 555 deux Moines venant des Indes à Constantinople, apporterent avec eux quantité de vers à soie, avec les instructions nécessaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, en tirer la soie, la filer & la travailler. Ces instructions donnerent naissance à l'établissement de plusieurs Manufactures à Athenes, à Thebes, à Corinthe. En 1130, Roger, Roi de Sicile, ayant pillé Athenes & Corinthe, transporta à Palerme & en Calabre plusieurs Ouvriers en soie, au moyen desquels il établit des Manufactures. L'Italie & l'Espagne profiterent de l'industrie des Siciliens & des Calabrois, & les François ne commencerent à les imiter que peu de temps avant le regne de François I. Henri IV fut le premier de nos Souverains qui établit des pépinieres de mûriers dans son Royaume, & qui leur assigna des fonds nécessaires. Les troubles domestiques & les guerres qu'eut à essuyer Louis XIII, ne lui permirent pas de s'occuper d'un objet aussi important. Ce ne fut que sur les mémoires & les instructions de M. Isnard, qu'on s'appliqua en France, sous le regne de Louis XIV, à la plantation des mûriers blancs, à la nourriture des vers-à-soie, & à l'Art de filer, mouliner & apprêter les soies ; ce n'a été que sous le regne de Louis XV que les connoissances qu'on acquit pour lors, se sont perfectionnées, & qu'un éta-

bliſſement auſſi utile a formé une des plus riches branches de notre Commerce. « Malgré tous les efforts qu'on a faits, on n'eſt pas encore venu à bout de rendre la ſoie abondante, & à ſe paſſer de celles qu'on tire annuellement de l'étranger ; ce qui indique, ainſi que nous l'avons déjà dit, qu'il faut encore encourager cette branche d'induſtrie, ſoit en multipliant les plantations de mûriers dans la France, ſoit en les établiſſant dans quelques-unes de nos Iſles, telles que la Corſe, &c. ou à Madagaſcar, &c.

N'eſt-il pas étonnant qu'on ait refuſé, ou au moins, qu'on n'ait pas accordé à un Négociant de Lyon, quelques arpents de terre inculte du Dauphiné, qui appartiennent au Domaine de la Couronne, & dont il offroit de payer une redevance annuelle ? J'aime à croire que s'il fait de nouvelles inſtances, il réuſſira ſous un Gouvernement eclairé (1) comme celui ſous lequel nous avons

(1) Depuis peu on a donné dans les Etats du Roi de Pruſſe, des encouragements & des récompenſes à ceux qui ſe diſtinguoient dans la culture de la ſoie, ce qui a produit les plus heureux effets En 1783, on a recueilli plus de 11000 livres de cette précieuſe matiere. C'eſt à M. de Hertzberg, Miniſtre du Cabinet, qu'on a cette obligation. Non content d'encourager à prix d'argent cette nouvelle branche d'économie, il a fait frapper, pour être donné à ceux qui auront recueilli une certaine quantité de ſoie, une médaille repréſentant d'un côté le buſte de Roi, avec l'inſcription *Fredericus reſtaurator*, & ſur le revers, l'Induſtrie qui, à l'ombre d'un mûrier couvert de vers-à-ſoie, eſt occupée à dévider d'une main des cocons, & à en remplir de l'autre un panier,

ayons le bonheur de vivre. Ce Négociant (M. Pernon) demandoit ces terres absolument en friche, pour y faire des plantations de mûriers, & obtenir du crû de la France, des soies aussi blanches que celles de Nankin. Il avoit fait plusieurs épreuves certaines, desquelles il avoit obtenu de pareilles soies, ce qui est prouvé principalement par le velours fond-blanc à quinze couleurs, qui est sorti des Manufactures de Lyon. Les soies étoient encore d'une qualité supérieure pour l'ouvraison,; ce qui étoit un double avantage; car les soies de Nankin sont portées à un prix excessif, & de plus, elles éprouvent un déchet considérable au moulinage. Les soies qui nous viennent des Indes par les Compagnies d'Angleterre & de Hollande, ne peuvent y suppléer, parce qu'elles ne sont propres qu'à être ouvrées en trame; à peine en trouve-t-on vingt livres sur un quintal qui soient propres à être montées en organsin. Si on veut donner à nos soies une préparation pour imiter le blanc des Indes, il faut dégommer & décruer les soies, en les faisant bouillir dans des eaux de savon, ce qui les affoiblit & énerve au point qu'une livre de quinze onces n'en rend que dix & demie, teinte, tandis qu'une soie d'un blanc naturel rendroit douze onces, & seroit plus facile au travail, l'Ouvrier n'étant pas obligé de passer deux heures de temps à remonder & rh billler les fils de sa chaîne. Voila des raisons pressantes que ce Négo-

ciant a fait en vain valoir (1), & qui ſans doute ſeront écoutés plus favorablement depuis le Programme de l'Académie, dont le jugement ſur un ſujet auſſi intéreſſant, peut donner une eſpece de ſanction. Cet obſtacle qui arrête les progrès de nos Manufactures étant levé, elles parviendront au degré de proſpérité auquel elles ſont appellées.

Après avoir rendu abondante la matiere premiere des Manufactures, la ſoie, il faut la rendre bonne & belle par des préparations, & cet objet eſt de la plus grande importance. L'attention doit être portée ſur les ſemences des vers-à-ſoie, ſur leur éducation, & princi-

(1) Je ne parle point de ſon procédé dont il a donné une idée dans le Mémoire qu'il a préſenté autrefois à la Cour, parce que j'ignore s'il ne le verroit point publié à regret; mais j'en donnerai ici un autre propre à blanchir la ſoie ſans la décruer. Il faut la mettre tremper dans l'eſprit de vin, auquel on ajoute une demi once d'acide marin par livre, on la laiſſe tremper 12 heures au ſoleil, ou 24 heures à l'ombre. On réitere deux ou trois fois, puis on l'étend fortement ſur un guindre de peur qu'elle ne ſe grippe. Les cocons ſe blanchiſſent mieux que la ſoie tirée. En cherchant à blanchir les ſoies, on doit faire attention à leur nature, & ſe rappeller que les inſectes qui la fourniſſent, ont la faculté d'extraire de la gomme des mûriers en ſe nourriſſant de leurs feuilles, ce fil doré qui fait la richeſſe de nos Provinces. On ſait que le ſavon à froid eſt nuiſible dans la préparation des ſoies. Les Teinturiers de Lyon intenterent, il y a quelques années, un procès à des Fabricants qui leur en avoient livré, parce que leurs ſoies en avoient été endommagées. On fit faire l'épreuve de ce ſavon à des Teinturiers de Marſeille, ils convinrent tous qu'il gâtoit les ſoies.

palement ſur le travail du tirage & du moulinage qu'il faut s'attacher à perfectionner & à rendre moins cher. C'eſt par le moyen de nouvelles machines qu'on viendra en partie à bout de remplir cet objet. Les Etrangers font de grands efforts pour perfectionner leur main-d'œuvre ; faiſons en de ſupérieurs. On connoît les moyens neufs & mécaniques de perfectionner les ſoies, imaginés par M. le Chevalier Conſtans de Caſtelet, l'établiſſement de ſes petits fourneaux économiques pour filer la ſoie, & de ſes fours pour cuire les cocons ; on connoît également les ouvrages que cet utile Citoyen a compoſé ſur ce ſujet, leſquels ont été traduits en Italien, & lui ont valu la diſtinction flatteuſe d'être employé au ſervice du Roi de Sardaigne en qualité d'Inſpecteur - Général des ſoies & des filatures du Piémont. Qu'on ſuive à Lyon, dans la préparation des ſoies, ces utiles procédés, & la qualité de la ſoie ſera telle qu'on pourroit la déſirer : qu'on s'attache ſur-tout à introduire la plus grande perfection poſſible dans les organſins ; objet de la plus grande importance.

Le travail des Fabriques d'organſin peut être perfectionné & ſimplifié. On s'eſt déjà occupé de cet objet depuis pluſieurs années. M. de Vaucanſon eſt ſans contredit celui dont les ſuccès ont été les plus marqués. Perſonne n'ignore que le travail dont nous parlons, conſiſte dans quatre opérations principales. Par la premiere, on dévide ſur des bobines la ſoie des écheveaux

faits dans le tirage ; ce que l'on nomme *opération du dévidage.* Par la seconde, on tord séparément chaque fil de soie devidé, en le faisant monter sur une seconde bobine ; ce que l'on nomme *donner le premier tors ou le premier apprêt.* Par la troisieme, on joint deux ou trois de ces fils tordus qu'on rédévide sur une nouvelle bobine ; ce que l'on nomme *opération du doublage.* Par la quatrieme, on retord ensemble les fils réunis à deux ou trois bouts, en les faisant monter sur un guindre pour en former un nouvel écheveau ; ce que l'on nomme *donner le second tors ou le second apprêt.* C'est après cette derniere opération que la soie reçoit le nom d'organsin.

Si toutes ces opérations se faisoient sans le secours de la méchanique, il faudroit employer un temps très long & beaucoup de bras, ce qui rendroit l'ouvrage fort cher. Mais on a heureusement imaginé plusieurs machines que l'eau fait mouvoir, & qui, abrégeant considérablement le travail, diminuent proportionnellement la dépense. Il y a donc des moulins de dévidage, des moulins de tors en premier apprêt, des moulins de doublage, & des moulins de tors en second apprêt. Il est évident que la régularité des differents apprêts que la soie reçoit de ces diverses machines, résulte de l'uniformité de leur mouvement & de la sûreté de leur effet. Par le moyen des moulins à soie, on est donc venu à bout de réunir la perfection & le bon marché de la main-d'œuvre.

Afin de porter nos Manufactures au plus haut point de prospérité, il faut donc s'attacher à perfectionner les moulins à soie, & toutes les machines qui ont des rapports avec ce genre de travail. M. de Vaucanson, si connu par ses propres essais, ou plutôt par ses premiers succès qui annoncerent le génie de la méchanique, s'est appliqué par ordre du Gouvernement à cet objet. Ses nouveaux moulins ont été exécutés à Aubenas; & depuis plus de vingt ans, l'expérience a prouvé qu'ils étoient supérieurs à tous ceux qui étoient connus jusqu'à cette époque, puisque les organsins provenus de ses Manufactures, sont très-recherchés, même à un plus haut prix que ceux qui n'ent viennent pas.

Dans les endroits où l'on prépare les organsins, dont la beauté & la bonté influent si fort sur celles des étoffes, il est nécessaire de prendre plusieurs précautions. Il en est qui paroissent minutieuses à des yeux superficiels, & qui sont cependant essentielles. Telles sont celles de chercher à introduire beaucoup d'air dans le lieu où l'on tire la soie des cocons, d'en garantir au contraire les endroits où la soie reçoit les secondes préparations qui la convertissent en organsin. La raison de cette différence est bien évidente. Dans chacune des préparations dont nous avons parlé, la soie étant toujours dévidée, ou d'un guindre sur une bobine, ou d'une bobine sur un guindre, ou d'une bobine sur une autre bobine, y est continuellement expo-

ſée aux influences de l'air ambiant. Or, l'expérience a montré que l'air ſec & brûlant rend la ſoie caſſante, & l'empêche de réſiſter aux efforts des moulins, & principalement de celui du premier apprêt, où chaque fil y monte ſimple du fuſeau ſur la bobine avee une tenſion proportionnée à la rapidité de mouvement du fuſeau, & à la peſanteur de ſa coronelle qui en facilite le développement. Si on veut connoître la forme qu'il convient de donner aux bâtiments des fabriques d'organſin, & ce qui regarde l'emplacement qu'il faut choiſir, on n'a qu'à lire un excellent Mémoire de M. de Vaucanſon ſur ce ſujet (Mém. Acad. 1776, p. 156), & on y verra que, moyennant cette nouvelle forme de conſtruction que cet Académicien a obſervée dans la Fabrique d'Aubenas, on eſt parvenu à y organſiner les ſoies les plus fines avec beaucoup moins de déchet que dans les Fabriques de Piémont, où l'on travaille des organſins de même qualité. La grande conſommation qui ſe fait à Lyon des organſins de premiere qualité, que nous tirons tous les ans de l'Etranger pour une ſomme de 18 à 20 millions, exigeroit donc qu'on multipliât conſidérablement des moulins ſemblables à ceux d'Aubenas, où nos ſoies nationales ſont converties en des organſins d'une qualité ſupérieure à ceux du Piémont. On y ſeroit encore plus puiſſamment déterminé, en faiſant attention que les moulins d'Aubenas donnent ſur cent livres d'organſin fait avec la même ſoie,

un bénéfice de cent trente-neuf livres par le déchet qu'ils font de moins, & un de trois cents livres par la perfection qu'ils ont de plus, puisqu'ils sont toujours vendus un écu par livre plus que les organsins de même qualité, soit de France, soit de Piémont, & que leur produit est conséquemment d'environ dix pour cent plus considérable que celui des moulins ordinaires.

Par ce que nous venons de dire, on peut déjà présumer combien d'attentions on doit avoir pour préparer & former les belles étoffes qui sortent de nos Manufactures. Pour mieux développer cet objet, donnons un exemple relatif aux velours de coton. Les cotons que nous employons communément, se tirent de nos Colonies des Isles de l'Amérique ou du levant : ces dernieres portent dans nos Fabriques le nom de cotons de Chypre ou cotons de Malte, lorsqu'ils nous arrivent filés. Le Fabricant doit s'appliquer à connoître les diverses especes de cotons qu'on emploie dans le Commerce. Avant de carder le coton, il convient de le battre, de l'éplucher, opération qui consiste à ôter les graines qu'enveloppe le duvet; ensuite on le carde, on le met en rouleau, on le file avec des différences dans les préparations, lorsqu'on veut le filer en gros, ou le filer & le retordre par un moyen qu'on nomme filer à la mécanique. Les velours unis se font avec une premiere chaîne, communément appellée toile, une seconde chaîne appellée

poil ; & une trame. On fortifie ordinairement la feconde chaîne avec plus ou moins de brins, fuivant qu'on fe propofe de rendre le velours plus ou moins beau, & de lui donner des qualités. L'effentiel pour cette efpece d'étoffe, eft que le velours foit bien plein, les coupes ferrées, le poil rapproché. Des deux chaînes, la premiere de fond eft compofée de fils doubles & retors au moulin ; la feconde chaîne, celle du poil ou du velouté, eft compofée de fils fimples, mais qui, étant plus ou moins retors, donnent à l'étoffe plus ou moins de matiere, & par conféquent, plus ou moins de duvet. La trame eft auffi de la même matiere & de la même filature que la feconde chaîne du poil ou velouté. On doit faire, en taillant le velours, une tranche égale, vive & nette ; lorfqu'il fe trouve des inégalités un peu fenfibles dans la coupure, il en réfulte une furface inégale que le grillage & les autres apprêts ne peuvent réparer. Après avoir épluché ces étoffes, on les fait rebouillir enfuite dans une chaudiere pendant une heure environ ; on lave les pieces à la riviere ; on réleve le poil au moyen des cardes, puis on procede à la tonte & au grillage. La foie, la laine n'ont pas befoin de l'apprêt du grillage pour réfléchir avec vivacité la couleur de l'étoffe qui en eft formée. Mais le coton n'a pas cette propriété ; d'ailleurs, il ne fe coupe jamais fi net ; les forces ne peuvent pas en approcher de fi près ; c'eft pour cela qu'on grille les velours de coton,
tandis

tandis que cet apprêt feroit au moins inutile pour la laine & pour la foie. Lorfque les velours fortent du grillage, ils font rouffis. On les fait bouillir, puis on les expofe à une forte leffive de potaffe ; on les fait fécher & on les teint enfuite. (Pour être inftruit plus au long de tout ceci, voyez l'art du Fabricant du velours de coton par M. Rolland de la Plafiere.) Voilà un tableau des opérations principales de la Fabrique de cette efpece de velours. Il faut donc porter fon attention fur chacune d'elles pour les perfectionner ou pour les exécuter avec foin. Il en eft, de même, de la Fabrique de nos belles étoffes de foie, dont les diverfes opérations qu'on exécute, font fi connues. Il faut donner des prix pour la perfection de chaque opération particuliere ; car il n'en eft aucune qui ne puiffe être perfectionnée en détail ; & les efforts de plufieurs Concurrents confpirant tous vers un même but, on verroit fortir de ces divers choix mille étincelles capables de produire enfin la lumiere la plus brillante.

Après nous être fuffifamment étendus fur la matiere de nos Manufactures, il eft à propos de parler des moyens relatifs à la forme, afin que de ce côté nos étoffes étant plus belles & de meilleure qualité que celles qu'on fabrique ailleurs, l'emportent encore fur elles, obtiennent un débit conftant qui fera un des meilleurs moyens pour maintenir & affurer la profpérité du Commerce des Manufactures diftinctives de la Ville de Lyon. Il y a bien loin du

temps où les premiers hommes observant le tissu de la toile d'une araignée, ou celui de l'écorce d'un arbre, s'aviserent de faire de la toile; & il y a encore plus de distance entre les toiles des premiers Tisserands, aux brillantes étoffes de nos jours. C'est successivement qu'on est parvenu à ce point de perfection qui fait l'admiration de tous ceux qui portent un coup d'œil philosophique sur l'histoire des Arts. C'est en Asie, berceau du genre humain, qu'on doit chercher l'origine de nos Manufactures; le luxe des Rois des Assyriens, & les merveilles de Babylone, ne nous permettent pas de douter que déjà l'art des étoffes ne fût sorti de l'enfance. C'est aux Babyloniens qu'on doit celui de faire entrer diverses couleurs dans leur tissu lorsqu'on les ourdit. Mais il paroît que l'établissement de la Tisseranderie & des Manufactures d'étoffes dans la Grece, doit être rapporté au temps de Cecrops, puisque ce Prince sortoit de l'Egypte où l'art de filer la laine & d'en fabriquer des étoffes, étoit connu depuis très-long-temps. Bientôt il fit part de cette invention aux Habitants de l'Attique: aussi les Athéniens furent-ils regardés dans l'antiquité comme les premiers qui eussent connu l'art de fabriquer des étoffes de laine & de lin. Mais les Phéniciens paroissent avoir singuliérement excellé dans les Manufactures & les ouvrages de goût, au rapport de Bochard; (Phaleg. l. 4, ch. 35, pag. 343.) malgré cela, pour trouver quelque chose qui plaise à nos

yeux, il faut franchir rapidement un intervalle immense, & s'arrêter dans ces derniers temps aux Manufactures de Lyon, auxquelles rien n'est comparable (1).

Pour maintenir & assurer la prospérité de ces superbes Manufactures si supérieures, non-seulement à tout ce que l'antiquité a fait, mais encore à tout ce qu'ont jamais produit les Nations les plus industrieuses, même au milieu du dix-huitieme siecle, il faut avoir, non pas plus de génie & d'habileté que les Fabricants de Lyon, cela n'est pas possible, ils sont arrivés aux dernieres limites de ce genre; mais il faut inventer de nouvelles machines, & perfectionner les anciennes, pour donner aux étoffes une qualité supérieure relativement à la forme, & procurer une main-d'œuvre à plus bas prix par l'économie du temps & des Ouvriers. Alors le débit augmenté & la consommation plus étendue, on en verra naître une nouvelle source de prospérité. Un exemple rendra mon idée plus sensible.

Avant que M. Garon, un des hommes les plus intellgents dont la Fabrique de Lyon puisse se glorifier, eût inventé la machine pour la tire, il falloit ordinairement deux filles à chaque métier d'étoffes riches pour tirer. Mais, depuis que cette machine admirable, aussi

(1) Pourroit-on s'imaginer qu'il y a des étoffes qui exigent environ un an de préparation pour en faire même une seule aune.

ſimple qu'utile, a été miſe en uſage, il ne faut qu'une Tireuſe, ce qui eſt une grande économie ; d'ailleurs, l'étoffe ſe fait infiniment plus nette. Cette machine eſt, on ne peut pas moins composée. C'eſt un bois de trois pouces en quarré qui deſcend de l'eſtaſe du métier au côté droit de la Tireuſe, qui va & vient librement. De ce bois quarré il ſe préſente à côté du ſemple deux fourches rondes, & une troiſieme qui eſt auſſi ronde, qui tient les deux autres ; elle monte directement à côté du premier bois dont il eſt ci-deſſus parlé. La fille, pour ſe ſervir de cette machine, tire à elle ſon lacs, paſſe la main derriere, & entrelace ces cordes de ſemple entre les deux fourches qui ſont à côté ; & après les avoir enfilées, elle prend la fourche qui monte en haut ; & à meſure qu'elle la deſcend en tirant, elle fait faire en même-temps un jeu aux deux fourches qui embraſſent les cordes. Par ce mouvement elle tire net, & facilite l'Ouvrier à paſſer ſa navette ſans endommager l'étoffe. Après que le coup eſt paſſé, elle laiſſe partir ſa machine qui s'en retourne d'elle-même ſans poids ni contrepoids pour la renvoyer ; la main ſeule de la Tireuſe ſuffit. Nous avons cru à propos d'inſérer ici la deſcription de cette belle machine, afin de montrer que celles qui ſont les plus élégantes & les plus utiles, ne préſentent aucune idée de complication, & que leur exécution eſt auſſi ſûre, que leur conſtruction eſt ſimple. Je ne ſuis point ſurpris que cet habile

Fabricant obtînt un privilege. Il fut heureux ; & acquit, ce qui eſt bien rare, la fortune qu'il méritoit.

Si on avoit des doutes ſur l'avantage des métiers qui économiſent les bras, il ſuffiroit de ſe rappeller l'utilité qu'on a retirée de l'invention du métier à bas avec lequel on fait dix fois plus d'ouvrage qu'avec le ſecours de l'aiguille. Ce fut peut-être d'après le préjugé que nous combattons, qu'on rejeta en France les propoſitions de l'Auteur ingénieux de cette admirable machine. L'Angleterre, qui a toujours été ſi habile à profiter de nos fautes, accueillit avec empreſſement cette invention que nous avons enſuite été obligés d'obtenir par la ruſe, & d'acheter à grand prix. Que devinrent, dira-t on, tant de doigts qui paroiſſoient condamnés à l'inaction par l'établiſſement & la multiplicité de ces métiers à bas ? Ils furent encore plus utiles, ils furent employés à la fabrication des dentelles que nous dérobâmes aux Flamands. Quel avantage la Fabrique en particulier ne remporte-t-elle pas des machines, par exemple, dans le moulinage & le dévidage de la ſoie, en faiſant mouvoir en même-temps cinq ou ſix cents bobines ſous la conduite d'une ſeule perſonne ? Quels ſervices n'ont pas rendus à nos Manufactures les Célebres Sébaſtien Truchet, Octavio Mey, Jean-Baptiſte Garon, Falcon, Vaucanſon de Laſſale !

Ce dernier a fait conſtruire un métier dont on peut changer en une minute le deſſin ſans la

dépaſſer, & en remettre un autre dans le même eſpace de temps : cette invention eſt de la plus grande ſimplicité, & rien n'eſt mieux imaginé que les diverſes matrices qu'il emploie pour compoſer les pieces qui font mouvoir ſon ſyſtême. Ce ſont ces matrices qui lui ont mérité le prix d'honneur d'après le rapport le plus avantageux de l'Académie des Sciences. M. Pouſon, Fabricant en étoffes d'or, d'argent & de ſoie à Lyon, a auſſi trouvé le moyen de ſupprimer la moitié des pédales employés pour l'ordinaire dans la fabrication des étoffes. Cette utile découverte eſt conſignée ſur les regiſtres de l'Académie de Lyon. M. Rivey, Fabricant à Lyon, qui en 1776 préſenta au Roi un nouveau métier à tricoter de ſon invention, lui a encore préſenté, le 13 Mars 1730, la gravure du nouveau métier qu'il a inventé & exécuté pour la fabrication des étoffes brochées, façonnées, & autres du grand genre. De ce métier qui a été examiné par les Intendans de Commerce, & approuvé par l'Académie des Sciences & par les Fabricants en ce genre, il réſulte que l'Ouvrier ne ſera pas expoſé à ſe bleſſer comme avec les anciens, & qu'étant à l'abri de ſe tromper de pédales, il ne ſe trouvera pas la moindre défectuoſité dans les étoffes ; & outre que l'Ouvrier pouvant ſe paſſer d'un tireur de cordes, puiſqu'il travaille à ſeul, il pourra donner ſon étoffe au terme fixé par ſon Commettant. Ces avantages, qui ſont inconteſtablement de la plus grande importance, ſont dûs

à deux objets de mécanique qui ſont démontrés très-évidemment dans le tableau de cet Ouvrage. On connoît le rouet de M. Holker, avec lequel une ſeule femme fait l'ouvrage de trois. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Adminiſtration fît rendre publique cette méthode.

Lorſqu'on ſera parvenu à ſimplifier les machines de tout genre qui ſervent aux Manufactures, (1) & que les Ouvriers pourront fabriquer chaque jour une plus grande quantité d'étoffes qu'ils ne le faiſoient auparavant, alors le prix en ſera moins haut, & perſonne ne pourra, ſans de ſemblables moyens, ſoutenir la concurrence dans le débit. On doit donc s'attacher à diminuer les frais de la main-d'œuvre par des moyens de divers genres, & ſur-tout par ceux que peut

(1) Les Papiers publics ont annoncé qu'on venoit d'inventer en Eſpagne un métier très-avantageux pour la perfection du drap, au moyen duquel le Tiſſerand peut ſe paſſer de l'Ouvrier chargé juſqu'alors de jeter la navette de la gauche à la droite, & dont l'invention conſiſte d'abord en une navette à roues ſi déliée, qu'à la plus légere impulſion, elle paſſe d'un côté à l'autre, enſuite en un croc de bois à chaque côté du métier tenu par la partie ſupérieure à une petite barre de fer : on attache à ce croc & à la navette une courroie, d'où la navette ſe lance de chaque main. L'Ouvrier ſeul fait un quart d'étoffes de plus & de meilleure tiſſure. Cette nouvelle mécanique, qui ne coûte pas beaucoup, peut être adaptée aux anciens métiers pour moins d'un louis. Je puis aſſurer que cette invention étoit connue à Lyon depuis long-temps, & qu'on l'a probablement portée de cette Ville en Eſpagne où pluſieurs Ouvriers ont paſſé.

fournir la mécanique. Qui pourroit s'imaginer, ſi l'expérience journaliere ne le démontroit, que l'épingle qui paſſe par dix-huit mains, fût à ſi bas prix ? L'extrême célérité des opérations en eſt la ſeule cauſe. En un jour le Dreſſeur prépare aſſez de laiton pour faire 24000 épingles ; l'Empointeur en appointe un nombre auſſi grand ; le Repaſſeur en fait autant ; le Rogneur ou Coupeur de hanſes en fait pour 180000 ; le Tourneur de tête arrange de la cannetille pour 288000 ; le Coupeur de fil à tête en coupe autant ; l'Entêteur ou le Frappeur poſe 8 à 10000 têtes à autant d'épingles. Une Ouvriere perce aſſez de papier pour en loger 96000 ; & une bonne Bouteuſe y en place 48000. On eſtime qu'il ſe vend à Paris pour environ 50000 écus d'épingles par année : combien ne s'en vend-t-il pas dans les autres Villes ! Cette grande conſommation eſt fondée ſur le bas-prix des épingles, & celui-ci ſur la grande célérité des opérations. L'effet, ſans contredit, ſera le même pour les produits des Manufactures, lorſqu'en perfectionnant & ſimplifiant la mécanique, on fera en peu de temps beaucoup d'étoffes, & conſéquemment à un prix moins cher. Pour perfectionner la forme des étoffes & la rendre moins chere, nous ne ceſſerons de recommander l'uſage de la mécanique ; ſimplifions & perfectionnons les machines, adoptons celles qui ſont imaginées & dont les avantages ſont reconnus. Pourquoi ne pas multiplier les machines de M. de Caſtelet, celles de Vaucanſon, qui ont tant

de

de ſuccés à Aubenas, les matrices de M. de la Salle, le rouet de M. Holker, &c., & de tant d'autres dont nous avons parlé.

A cette occaſion, nous ajouterons ici que la nouvelle méthode de filer la ſoie, par M. Suchet, a été approuvée par l'Académie Royale des Sciences, qu'elle eſt actuellement miſe en pratique à l'Argentieres, & qu'un de ſes principaux avantages conſiſte à retirer une plus grande quantité de ſoie & de meilleure qualité, & que de plus, on économiſe les trois quarts des combuſtibles. En adoptant cette méthode, on aura donc la ſoie à meilleur marché, puiſqu'on économiſe auſſi prodigieuſement ſur les combuſtibles, puiſqu'on retire une plus grande quantité de ſoie, & que ſa qualité en eſt ſupérieure : triple avantage qui eſt ineſtimable. Par cet exemple on doit voir que le moyen que nous avons propoſé eſt très-efficace pour faire proſpérer nos Manufactures. Que faut-il pour cela ? Adopter la méthode approuvée de M. Suchet ; voilà le moyen.

C'eſt donc en perfectionnant la mécanique de nos jours, comme Garon l'a fait plus anciennement, que nous viendrons à bout de faire fleurir notre Commerce. Nous ne ſaurions trop le répéter, c'eſt-là le grand moyen de proſpérité. Pour confirmer encore notre maniere de penſer, nous allons donner une raiſon frappante de cette vérité. Deux Nations rivales de notre induſtrie, dit un Auteur, ont une main-d'œuvre plus chere que la nôtre, & cependant vendent

plusieurs de leurs marchandises en concurrence avec les nôtres, ou même obtiennent la préférence; une des raisons principales de ce phénomene de Commerce, est que chez ces Nations la fabrique est plus simple. A Amsterdam & à Birningham, un grand nombre d'instruments peu connus ou peu communs en France, remplacent les opérations manuelles; & on a observé qu'en Hollande & en Angleterre, à mesure que la main-d'œuvre enchérit, les Manufacturiers & les Artisans inventent des machines, des instruments, des procédés qui diminuent le nombre des Agents, & en faisant baisser le prix, facilitent ce débit. L'Académie des Sciences de Paris a bien senti cette vérité, elle qui vient de fonder un prix annuel en faveur d'un Mémoire soutenu d'expériences, qui tendra à simplifier les procédés de quelque art mécanique.

Après tout ce que nous avons dit au sujet de l'utilité des machines, relativement à la prospérité des Manufactures, il est inutile de répondre à l'objection triviale que font quelques-uns, & dont nous avons déjà parlé; que deviendront tant de bras employés auparavant? Lorsqu'on a voulu faire des établissements avantageux, on a toujours fait valoir le même prétexte. Dès qu'il fût question de construire dans la Capitale des pompes à feu pour élever l'eau & la distribuer abondamment par-tout, on dit: que deviendront les Porteurs d'eau? Un Tailleur ayant autrefois imaginé de substituer des boutons d'étoffe à ceux qui sont faits au métier, qui coûtent plus, on se

récria encore contre cette heureuſe innovation ; que deviendront les Boutonniers ? Lorſqu'on a formé le projet de conſtruire divers canaux dans les Provinces où les denrées ne trouvent que difficilement des débouchés, on a encore répété ; que deviendront les Voituriers ? L'établiſſement de tous ces objets utiles s'eſt fait inſenſiblement, ſans qu'on ait pu appercevoir aucun des inconvénients que des eſprits chagrins avoient oſé prédire. Ces bras devenus ſurnuméraires, ſe ſont inſenſiblement conſacrés à d'autres emplois ; & la ſociété y a doublement gagné. Le gain ſurtout a été précieux, les machines ayant été auſſi avantageuſes que ſi elles avoient augmenté la population d'un nombre égal d'hommes qu'elle a ſuppléés & rendus à la ſociété pour d'autres travaux auxquels ils manquoient.

Les ſecours que fournit la mécanique, ſont un moyen propre à diminuer la main-d'œuvre, mais ils ne ſuffiſent pas ; il faut encore que le ſalaire des Ouvriers ſoit le plus petit poſſible, toujours dans les bornes de la juſtice, de telle ſorte cependant qu'ils aient de quoi ſubſiſter honnêtement, & qu'ils puiſſent encore faire un profit qui correſponde à leurs peines ; ou plus clairement, il faut que le ſalaire des Ouvriers ſoit le plus petit poſſible par rapport à celui qui fait fabriquer, & le plus grand poſſible relativement à l'Ouvrier. La raiſon compoſée de ces deux rapports eſt la ſeule capable de maintenir & d'aſſurer la proſpérité des Manufactures propres à la Ville de Lyon. De cette maniere, leurs pro-

duits étant, toutes choses égales, au meilleur marché, seront par-tout préférées; les Ouvriers faisant des profits considérables, nous en verrons le nombre s'augmenter journellement; chacun travaillera avec plaisir, & cherchera à parvenir à la perfection qui sera encore pour lui un nouveau moyen de fortune.

Pour faire évanouir la contradiction apparente qui, au premier coup-d'œil, semble se trouver dans la raison composée du salaire le plus petit & le plus grand possible, même sous différents rapports, il suffit de considérer que, si les impôts diminuoient, si les Ouvriers faisoient moins de dépenses pour faire subsister leurs familles, leur salaire pourroit être plus petit, & leurs profits plus grands. Pour remplir cette vue, il est nécessaire que le louage des maisons diminue, & que les denrées soient à meilleur marché. On viendra à bout de ces deux grands objets en augmentant le nombre des maisons, & en supprimant ou diminuant les droits d'entrée de la Ville, & en obtenant du Souverain des modérations d'impôts au moins pour les Ouvriers. Quant au premier article, on entrevoit déjà son accomplissement, depuis que le projet Perrache est exécuté. Les limites de la Ville étant reculées, son sol considérablement augmenté, des édifices nombreux construits, les locations des appartements diminueront considérablement. Si le plan Morand a lieu, & que la Ville s'étende en s'arrondissant au delà du Rhône, l'effet en sera encore plus sûr, comme il est évident; car,

ne nous le diſſimulons point, les louages des maiſons ſont d'une cherté prodigieuſe dans le ſein de la Ville, tout le profit des Ouvriers eſt abſorbé par cette dépenſe énorme.

La Ville a pluſieurs moyens (que nous préſenterons lorſqu'on ſera diſpoſé à s'occuper de cet objet) de modérer les droits d'entrée ſur des conſommations & ſubſiſtances, leſquels ſont étonnants : le prix de l'entrée pour le vin eſt au-delà des bornes. Ce peuple d'Ouvriers dont les ſalaires ſont inſuffiſants pour les faire ſubſiſter, eſt obligé de ſe priver pendant preſque toute la ſemaine, de vin, c'eſt-à-dire, d'une liqueur qui peut diſſiper ſon ennui, & lui donner du courage & des forces qu'un travail ſans relâche affoiblit journellement. Ce n'eſt guere que les jours de Fêtes qu'il va dans les Villages voiſins où le vin eſt de beaucoup meilleur marché, ſécouer ſa miſere, noyer ſes chagrins, oublier ſes travaux dans des excès qui n'auroient pas lieu, s'il n'avoit été forcé de ſe priver de cette liqueur reſtaurante pendant ſix jours ; excès qui alterent ſa ſanté, & nuiſent à ſa fortune.

Pourquoi eſt-ce que dans certains Pays les ouvrages des Manufactures ſont à meilleur marché qu'en France & à Lyon ſur-tout ; c'eſt que les impôts y ſont moindres, que les droits d'entrée dans les Villes y ſont inconnus, & que les ſubſiſtances y ſont au plus bas prix poſſibles. Je pourrois citer ici quelques Royaumes & pluſieurs Villes ; mais ces exemples ſont très-connus. J'ajoute que ſi le goût des Lyonnois, &

la perfection qui leur est propre, pouvoit se fixer dans ces contrées, les Manufactures de Lyon tomberoient à coup sûr, à cause du meilleur marché de leurs étoffes. Les Indiens, dit M. le Gentil dans son *Voyage dans les mers de l'Inde*, « les Indiens sont fort adroits, & de la plus grande patience dans le travail; la main d'œuvre est presque pour rien dans les heureuses & fertiles contrées qu'ils habitent, parce que leurs besoins sont réduits à très-peu de chose, c'est-à-dire, à une poignée de riz & à un morceau de toile, & tout cela y est même à présent au plus bas prix possible, car anciennement les habitants de l'Inde l'avoient pour rien. Aujourd'hui un Ouvrier à la journée, un Porteur, &c. gagnent trois roupies par mois; or trois roupies par mois font cinq sols par jour. C'est aussi le salaire d'un Maçon; les Manœuvres n'ont que quatre sols. Avec cette somme modique un Ouvrier se nourrit lui, sa femme & ses enfants. Les enfants qui sont en état de travailler, ne gagnent que deux sols & demi par jour. » Telle est dans l'Inde la cause du bas prix de la main d'œuvre; cet objet est de la plus grande importance pour la Fabrique de Lyon; le Corps Municipal & le Gouvernement doivent le prendre en considération, car c'est un des moyens les plus efficaces pour assurer & maintenir la prospérité des Manufactures qui distinguent la Ville de Lyon.

Si ce peuple d'Ouvriers continue de vivre dans la plus étroite nécessité, nous craignons de voir ce grand Corps de la Fabrique de Lyon, tout

robuſte & tout puiſſant qu'il eſt, périr bientôt d'inanition. En effet, quelle vie que celle d'un Ouvrier-Fabricant ! Toujours il devance le lever de l'aurore, & prolonge ſes travaux bien avant dans la nuit pour pouvoir, par la longueur du temps, compenſer la modicité des ſalaires inſuffiſants. Pendant les trois quarts de la journée, il eſt cloué ſur un métier dont l'exercice eſt mille fois plus pénible, par la poſition forcée du corps, que celui d'aucune autre profeſſion : auſſi ne parvient il jamais à une vieilleſſe avancée; on aſſure même que jamais Ouvrier n'a été fils & petit-fils d'Ouvrier. La plus modique ſubſiſtance les ſoutient *(1)*, & on peut dire qu'ils mangent moins pour vivre que pour ne pas mourir. La famille entiere eſt logée, ou plutôt, reſſerrée dans un appartement étroit dont l'air eſt néceſſairement chargé des miaſmes que fournit la tranſpiration : de là pluſieurs maladies qui en ſont la ſuite, & qui ſouvent les forcent d'aller dans les hôpitaux pour y chercher, moins des ſecours, qu'un moyen prompt d'être plutôt délivré d'une triſte & pénible exiſtence : quelle vie !

Voulez-vous que vos Manufactures ſoient floriſſantes, que ce peuple d'Ouvriers ſi miſérable ſoit dans l'aiſance, ſa ſanté plus ferme, ſa vieilleſſe prolongée, ſa famille nombreuſe & vigou-

(1) Quelqu'un a dit que nulle part on ne pouvoit établir des Manufactures comme à Lyon, parce qu'il faudroit trouver ailleurs des gens qui ne mangeaſſent ni ne dormiſſent, comme les Ouvriers de Lyon.

reuſe, ſon travail parfait & ſes ouvrages ſans défaut; procurez lui l'aiſance en rendant la ſubſiſtance plus facile par les moyens dont nous avons parlé; que par vos ſoins il devienne auſſi heureux qu'il peut l'être. De cette maniere vous éviterez ces émigrations, ces expatriations doublement ruineuſes pour vos Manufactures. Ce n'eſt point par des ſtatuts & par des chaînes que vous le fixerez, ces entraves ſont toujours plus foibles que le déſeſpoir; mais c'eſt uniquement par l'aiſance & le bonheur. Heureux dans le ſein de ſa patrie, il ne ſera jamais tenté d'aller courir les haſards & les dangers ſans nombre d'une tranſplantation dans une terre étrangere & ſous un ciel moins fortuné. « Jetez un coup d'œil ſur le globe depuis l'origine des temps hiſtoriques, dit l'Abbé Raynal, & vous verrez les hommes pourſuivis par le malheur, s'arrêtant où il leur eſt permis de reſpirer. N'eſt-il pas ſurprenant que la généralité & la conſtance de ce phénomene n'aient pas encore appris aux Maîtres de la terre, que l'unique moyen de prévenir les émigrations, c'eſt de faire jouir leurs Sujets d'une ſituation aſſez douce pour les fixer dans les régions qui les ont vu naître. »

La main d'œuvre ſera à meilleur marché, vos Ouvriers ſeront fixés, lorſque vous aurez fait révoquer les anciens & abſurdes Réglements qui ne permettent pas aux femmes d'être Maîtres-Ouvriers. Oui, par-tout ce ſexe enchanteur ſur qui la nature a répandu avec profuſion ſes dons les plus heureux, génie, eſprit, ſenſibilité, fineſſe

de

de tact, délicateſſe, graces & beauté, par-tout l'homme jaloux de tant de prérogatives, a cherché à le ſoumettre à un joug oppreſſeur. Eh quoi! c'eſt en France, Nation ſi renommée par ſon urbanité & par ſes égards pour le ſexe, qu'on a vu établir des loix qui défendent à cette aimable moitié du genre-humain de pouvoir s'occuper à former les brillantes parures qui doivent ſervir à embellir les graces. Si les femmes étoient auſſi injuſtes que vous, & qu'elles puſſent partager avec vous, ô hommes! le pouvoir de faire des loix, ne ſeroient-elles pas en droit de vous interdire toutes ſes nombreuſes corporations où vos mains, bien loin de tenir le hoyau & le mouſquet pour lequel elles ſont faites, ne ſont armées que d'une foible aiguille, inſtrument que le préjugé & l'oppreſſion ſemblent avoir réſervé au ſexe. Pourquoi les exclure d'une Fabrique où la nature & leur intelligence les appellent hautement? Leur délicateſſe n'eſt pas un obſtacle, elle eſt un motif de plus dans un Art où il faut plus de goût que de force. Eh! pourquoi les laiſſerez-vous donc exercer tant de métiers pénibles pour leſquels elles ſont moins faites que vous. On les voit tous les jours, la rame & l'aviron dans les mains, parcourir vos rivieres; c'eſt un uſage conſtant à Lyon; on les voit.... mais je ne finirois pas, ſi je me propoſois de montrer les nombreuſes contradictions de vos loix oppreſſives, anciens reſtes des préjugés gothiques qui ſi long-temps nous ont ſubjugués, loix que nous conſervons, parce que nous ignorons la diſtance

qu'il y a *de la prudence qui change à la foibleſſe qui conſerve*, parce que nous aurons toujours un reſpect imbécille pour des uſages ridicules; que nous reſſemblerons encore long-temps à ces Chinois moutonniers, & à ces Ecoſſois qui ne voulurent jamais adopter nos nouvelles charrues, mais continuerent à attacher les leurs aux queues de leurs cheveux, parce que leurs peres l'avoient toujours fait, parce que, &c. En adoptant les idées que nous propoſons, la main d'œuvre ſera à meilleur marché, parce que l'entretien des femmes eſt moindre que celui des hommes, & parce que les émigrations ne pourront jamais être auſſi nombreuſes.

N'oublie jamais, ô Lyon! que c'eſt à tes Deſſinateurs que tu dois en grande partie la proſpérité de tes Manufactures; que c'eſt à eux que tu es redevable de ces miracles de l'induſtrie que chaque jour voit éclore dans ton ſein. Souviens-toi que ce fameux Revel, le Compagnon des travaux du célebre Lebrun, ſurpaſſa par ſes brillants deſſeins tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus habile en ce genre; que ſon Iſle de Cithere, ſon Marché de Paris, ſon Groſeiller, &c. exécutés ſur des robes, firent bientôt l'admiration & l'étonnement de tous ceux qui les virent, que de ſes Manufactures ſortirent des compoſitions ſuperbes dans divers genres qui éleverent la réputation de tes étoffes à un degré de gloire auquel rien n'avoit été comparable. C'eſt à lui qu'on eſt redevable des points rentrés pour faire les couleurs, Art qui conſiſte à mêler les ſoies dont les nuances coupent trop, de façon

que quoique mises seches & dures l'une à côté de l'autre, en alongeant un point de la couleur brune dans la couleur claire, & un point de la couleur claire dans la brune, l'endroit de cette jonction devient plus doux en participant des deux teintes, & ôte la dureté de la nuance, si contraire à l'effet de la nature. De ce mélange ingénieux, inconnu jusqu'à lui, est venu cette harmonie & ce coup d'œil flatteur dans les étoffes qui surpasse quelquefois l'éclat de la peinture, & qui a mérité à la Fabrique de Lyon la supériorité dont elle jouit. C'est encore lui qui a trouvé le secret de placer les ombres du même côté, & de produire de vrais tableaux sur ses étoffes. Personne n'a dessiné en ce genre avec plus de graces que lui; sa composition étoit noble & hardie, ses nuances parfaites : il sert encore de modele aux plus habiles Dessinateurs, ils le regardent comme leur Raphaël. Souviens-toi que c'est dans tes murs qu'est né le célebre de la Salle qui a tant contribué à la gloire & à la prospérité de tes Manufactures. Cet illustre Dessinateur & Fabricant, bien digne des honneurs & des bienfaits que le Souverain a versés sur lui, profitant des coups de lumiere que Revel avoit donnés, se fraya une route nouvelle par des nuances mélangées résultantes de la multiplication des lacs. On vit alors sur les étoffes, ce qui étonna, des fleurs & des fruits imitant parfaitement la nature, des pêches avec leur velouté, des raisins avec leur transparent, des oiseaux avec toute la richesse & la pompe

de leur coloris, des paysages charmants où les lointains habilement placés, faisoient l'illusion la plus ravissante. Jusqu'à lui, on n'avoit jamais exécuté ces brillantes représentations avec cette correction, cette légéreté & cette fraîcheur dans le dessein qui le caractérisent. De sa Manufacture sont sortis les ornements pour le Sacre de Louis XVI, les belles étoffes connues sous le nom de la Renommée, du Jardinier, de la Bouqueticre, &c. charmantes compositions; mais pour l'effet & la magnificence, rien n'est comparable au faisan & au paon de la Chine. Cet habile Négociant a fait aussi exécuter sur le métier le Portrait de Louis XV, celui de Madame & de l'Impératrice de Russie, avec une vérité étonnante. Ce n'est plus la palette & le pinceau qui, par le secours des couleurs, représentent les traits des Personnes chéries, c'est l'humble navette sous les doigts même de l'Ouvrier le plus ignorant, & presque sous ceux d'un automate. Pour tracer sur le métier un portrait de la plus parfaite ressemblance, même sans la magie des couleurs, il n'emploie que le blanc & le gris nuancés avec art, c'est-à-dire, le blanc jusqu'au gris foncé qui forme cinq gradations. Les cinq nuances de gris en forment dix par la maniere de peindre le portrait sur le papier réglé, en formant les hachures. Par ce moyen si simple le bas relief est si bien imité, & l'illusion est tellement complette qu'on a peine à en revenir, lors même qu'on en est averti.

C'est dans tes murs & au milieu des places

publiques, que je voudrois voir élever des ſtatues à tous les hommes célebres que tes Manufactures ont enfantés ; laiſſe à d'autres le ſoin d'en ériger à ces Héros qui ont dévaſté la terre, & l'ont remplie du bruit de leurs exploits meurtriers. Que dans ton enceinte, conſacrée à l'utilité générale & au bien public, on ne voie que des monuments élevés aux Arts d'induſtrie, propres à éterniſer la mémoire de tes habiles Négociants, de tes ingénieux Fabricants, des Deſſinateurs de génie, des Artiſtes dont les noms ſont dignes de paſſer à la poſtérité la plus reculée. Qu'un jour nos neveux montrent aux étrangers les ſtatues & les médeillons des Revel, des Courtois, des Mey, des Falcon, des Garon, &c. Qu'ils s'honorent aux yeux de l'univers de dépendre de cette brillante tige, & que le ſouvenir de leurs découvertes ſoit un germe fécond & toujours nouveau d'où ſorte la proſpérité la plus brillante de tes Manufactures.

Combien j'ai regreté que dans tes majeſtueuſes ſalles de ton ſuperbe Hôtel-de-Ville, on n'expoſe pas les chefs d'œuvres, ou plutôt les prodiges étonnants que ton induſtrie a produits! Pourquoi n'y voit-on pas un échantillon des magnifiques étoffes qui ſont ſorties de tes nombreuſes Manufactures, dans les divers âges écoulés depuis leur origine? Là on liroit l'hiſtoire des inventions des hommes utiles qui ont reſpiré dans ton ſein, & ces monuments éloquents qui parleroient puiſſamment aux yeux, exciteroient une noble émulation, échaufferoient le génie & l'enflamme-

roient de l'ardeur la plus vive d'imiter, d'égaler, & peut-être de ſurpaſſer ceux qui ont précédé dans cette carriere. Il eſt digne de toi, Cité célebre par les plus riches & les plus brillantes Manufactures de l'univers, de fonder des prix de Commerce, relatifs au deſſein, à la peinture, à la méchanique, aux préparations des ſoies, à la perfection des étoffes, &c. C'eſt ainſi qu'en dirigeant les efforts communs, en leur donnant une nouvelle énergie, tu verras s'accroître rapidement ta gloire & ta proſpérité.

Je voudrois qu'on établît dans la Ville de Lyon une Académie de Commerce, qui s'occuperoit de tout ce qui a rapport à cette Science, car c'en eſt une, & particuliérement de ce qui eſt relatif à l'Art ſavant des Manufactures; où plutôt, je déſirerois que l'Académie des Sciences, des Belles Lettres & Arts de Lyon augmentât la claſſe de ſes Membres occupés du Commerce : elle eſt digne de tout éloge d'avoir toujours eu l'attention de choiſir quelques Négociants des plus inſtruits pour remplir des places dans ſon ſein.

Eh pourquoi les Sociétés Savantes ne s'occuperoient-elles pas de tout ce qui a rapport à nos Manufactures? trop long-temps les Savants négligerent de tourner leurs recherches vers des objets ſi utiles; un ſuperbe orgueil leur faiſoit dédaigner tout ce qui pouvoit être avantageux à la ſociété, & n'eſtimer que des ſpéculations oiſeuſes. Si ce préjugé exiſtoit encore, pour le détruire, je n'aurois beſoin que d'emprunter ici

les paroles d'un de nos Ecrivains les plus éloquents, qu'on reconnoîtra aiſément aux grandes vues qui brillent en lui. « Que d'objets d'inſtruction & d'admiration, dit il, dans les Manufactures & les Atteliers, pour l'homme le plus inſtruit ? Il eſt beau ſans doute d'étudier les productions de la nature ; mais les différents moyens que les Arts emploient, ſoit pour adoucir les maux, ſoit pour augmenter les agréments de la vie, ne ſont-ils pas encore plus intéreſſants à connoître ? Si vous cherchez le génie, entrez dans les atteliers, & vous l'y trouverez ſous mille formes diverſes. Si un ſeul homme avoit été l'inventeur du métier à figurer les étoffes, il eut montré plus d'intelligence que Leibnitz ou Newton, & j'oſe aſſurer que dans les principes mathématiques du dernier, il n'y a aucun problême plus difficile à réſoudre que celui d'exécuter une maille à l'aide d'une machine..... Hommes inſtruits, allez aider de vos lumieres ces malheureux Artiſans condamnés à ſuivre aveuglément ſa routine, & ſoyez sûrs d'en être dédommagés par les ſecrets qu'il vous confiera. »

L'Académie des Sciences de Paris s'eſt occupée depuis long temps de la deſcription des Arts & Métiers, & elle n'a pas cru que la connoiſſance des divers procédés qu'on emploie dans la pratique, fut un objet étranger aux véritables Sciences qu'elle cultive. Déjà elle a propoſé ſur les différentes eſpeces de coton, & ſur le degré de fineſſe des unes & des autres, conſidérations qui ſont évidemment relatives au Commerce. M.

d'Aubenton, dans le Recueil des Mémoires de cette Académie, année 1777, en a donné un ſur l'amélioration des bêtes à laine. M. Paulet a fait dans le plus grand détail, la deſcription de l'Art des étoffes de ſoie que l'Académie a adopté, ainſi que celui de l'Art du Fabricant de velours de coton dont nous avons parlé.

Si une Académie de Commerce, ou ſi plusieurs Savans des Sociétés littéraires déjà établies, ſe conſacrent à cet objét utile; du concours de leurs recherches & de leurs expériences, on verra naître un foyer éclatant de lumieres, les erreurs ſeront anéanties, les préjugés diſſipés, les routines abandonnées, & la proſpérité naîtra du concert des efforts & de la réunion des mouvements qui conſpireront à un même but. Si le Commerce eſt privé de ces avantages, ſouvent ſa marche ſera incertaine & chancellante, ſes eſſais infructueux, & ſes eſpérances perdues ſans retour. « La prudence qui conſulte & manque les occaſions, la hardieſſe qui, ne conſultant rien, ne ſait jamais commander les événements, tout concourt à le contrarier quand il marche iſolé. C'eſt le voyageur qui s'engage ſeul & ſans appui dans ces vaſtes déſerts de l'Arabie, où la nature morte & la nature vivante ſement les dangers ſous ſes pas. S'il ſe réunit au contraire à une Caravane, il brave également l'Arabe, le tigre, la ſoif & les ſables. » *Journ. d'Agric., Mars* 1781.

Je déſirerois que cette Académie de Commerce, fondée dans les Villes commerçantes, & principalement dans la Ville de Lyon, donnât

chaque

année plusieurs prix à ceux qui auroient fait les meilleurs Mémoires sur divers sujets proposés, & des prix d'honneur & d'encouragement à ceux qui auroient présenté des objets propres à perfectionner les Manufactures : par exemple, on donneroit des prix aux Dessinateurs qui auroient fait les plus beaux dessins, aux Teinturiers qui feroient des couleurs plus vives & plus durables, à ceux qui prépareroient les plus belles soies ou la plus grande quantité, aux Ouvriers qui travailleroient aux étoffes avec plus de perfection, &c., &c.

Un exemple bien louable à proposer, est celui que la Ville de Dublin a fourni, & qui est digne d'être imité par-tout. C'est dans cette Ville que s'est formée une de ces premieres Sociétés qui ont pris pour objet l'avancement & l'étude du Commerce, des Manufactures, de l'Agriculture & des Arts. Elle a trouvé, dans la générosité de ses Membres & du Public, des fonds suffisants pour distribuer chaque année quatre-vingt ou cent prix, dont la valeur totale est de six à sept cents livres sterlings (14 à 16000 livres tournois.) Ces prix sont donnés à celui qui a fait la meilleure étoffe nouvelle, pareille à l'échantillon proposé. 1°. Le meilleur tapis, façon de Turquie ou de Tournay. 2°. Les meilleurs dessins pour les étoffes. 3°. Celui qui a le mieux teint en écarlate ou telle autre couleur proposée, étoffes de laine, de coton, de soie, &c. 4°. Les meilleures couleurs pour la peinture. 5°. A celui qui aura inventé les

machines les plus utiles pour les Manufactures ou l'Agriculture. 6°. Aux Maîtres ou Maîtresses qui auront fait les meilleurs Apprentifs en tel métier, la meilleure fileuse de coton, de lin, &c. &c.

Un Citoyen seul, le Docteur Samuel Madden, a consacré par an à un si louable emploi, 100 à 150 livres sterlings, (environ 4000 livres tournois) en différents prix qui sont adjugés, comme les précédents, par la Société de Dublin. La Ville d'Edimbourg a marché sur les traces de la Capitale de l'Irlande, & c'est à elle que l'Ecosse doit la sagesse des moyens qui ont créé & encouragé plusieurs Manufactures. A ces divers moyens de maintenir & d'assurer la prospérité de nos Manufactures, ne pourroit-on pas ajouter encore celui d'un projet de création d'un Ordre Royal de Commerce qu'a proposé l'Auteur du *Voyage de Geneve & de la Touraine.*

Mais rien ne me paroît plus propre à maintenir & même à augmenter la prospérité de nos Manufactures, que la fondation d'une Ecole de Commerce dans laquelle il y auroit plusieurs Chaires destinées à l'enseignement des sciences relatives aux Manufactures. Dans l'une on montreroit cette partie de la Chymie qui traite de l'Art de la teinture, Art si utile ou plutôt si indispensable pour les Manufactures. Combien cette science ne contribueroit-elle pas à leurs progrès & à leur prospérité ! Quelle source féconde de découvertes ! Un Savant de Rouen,

(M. de la Follie) s'étoit livré à cette partie, & y avoit eu de grands ſuccès ; la mort l'a trop tôt moiſſonné. Combien n'en auroit on pas encore ſi nos Artiſtes étoient guidés dans l'art de teindre par le flambeau de cette ſcience ! On ſait que Pierre Gobelin eſt le premier parmi les François qui ait imaginé d'employer la diſſolution des métaux dans les acides minéraux, pour aſſurer les couleurs en teinture & les rendre plus éclatantes. On peut voir dans l'attelier de teinture pour les tapiſſeries aux Gobelins, des gradations de nuances pouſſées depuis le gris de lin le plus tendre juſqu'au violet le plus ſombre, depuis le roſe le plus pâle juſqu'au cramoiſi le plus foncé, depuis le ventre de biche le plus clair juſqu'au brun le plus obſcur. On peut auſſi y avoir la ſérie des échantillons matrices des pieds à la cochenille ; & il eſt ſûr que, ſans l'emploi d'aucun bain de bruniture, & par le ſeul effet des ſels, on les a tournés & pouſſés à la nuance qu'on obſerve ; & qu'à l'égard des cramoiſis, au lieu de cuve de bleu, on emploie le cobalt diſſous par l'eau régale. C'eſt ſur-tout chez les Teinturiers de Lyon qu'on voit des merveilles admirables en ce genre. La crainte de m'étendre trop ſur cet article, m'engage à paſſer ici ſous ſilence tout ce qui a rapport à la variété infinie des couleurs & des nuances qu'ils ont l'art de préparer ; Art qui feroit des progrès étonnants ſi on créoit dans cette Ville une Chaire de Chymie relative aux teintures, pour y faire connoître les découvertes des Hellot, des Macquer,

des Mazeas, des Dambournai, des Dijonval, des de Laval, &c. &c.

On y fonderoit encore une Chaire de Méca-nique relative aux métiers employés dans les Manufactures. On y mettroit des Professeurs de dessin, de peinture & de toutes les sciences qui ont des rapports avec les Manufactures. Il y auroit également une Chaire de Commerce. Naples en possede une de ce genre qu'occupe un Ecclésiastique très-savant dans cet Art; nous en avons en France de très-profonds dans cette science, tels que les Abbés Raynal, Morelet, Condillac, Mabli, Baudeau, Roubaud. L'Illustre Marie-Thérese, Reine de Hongrie, a fondé aussi dans ses Etats une Ecole-Pratique de Commerce, où les Professeurs enseignent à vingt-six Eleves, fils de Marchands & d'Artisans, l'Ecriture, l'Arithmétique, le Dessin, le Style mercantile, les Langues, la Géographie & la Morale. L'Impératrice de Russie a établi depuis peu une nouvelle Académie qui n'est pas un des moindres monuments de sa munificence & de la faveur qu'elle accorde aux Arts utiles. Les revenus assignés à cet établissement sont de 240000 roubles. On n'y est admis qu'après avoir prouvé qu'on a passé sept ans chez l'Etranger. La premiere classe est consacrée à l'Agriculture. La seconde pour les Manufactures occupe sept Professeurs dont trois voyagent chez l'Etranger. La troisieme a pour objet le Commerce & six des douze Professeurs employés à cette fin, sont tenus de voyager. La Géographie & l'Histoire

naturelle forment la quatrieme & la cinquieme classe. Le Marquis de Pombal, pendant son ministere, fonda à Lisbonne une Académie où l'on enseignoit la théorie du Commerce dans toutes ses branches.

Oui, pour que les Manufactures prospérent, il faut que tous les Arts qui y ont rapport, soient perfectionnés. S'il y en a quelques-uns qui restent imparfaits, tout languit. A Valence en Espagne on compte environ cinq mille métiers battants pour la fabrique des étoffes, cinq cents pour faire des rubans & des galons, deux ou trois cents métiers de bas; & il se consomme annuellement dans ces diverses Manufactures, plus de six cents mille livres pesant de soie; cependant les ouvrages qui se travaillent dans ces Manufactures, & même dans le reste de l'Espagne, ne sont pas comparables à ceux qu'on fabrique dans d'autres Pays. La cause de l'infériorité des étoffes de ce Royaume vient de ce que les Espagnols ne sont pas encore fort versés dans l'Art de la teinture, qui est une des branches les plus importantes des Fabriques en ce genre. Leurs couleurs n'ont, ni l'éclat, ni la solidité, ni la variété, ni l'uni de celles de France & d'Angleterre. En général, ils ont le défaut de trop graisser leur trame, & la plupart de leurs étoffes sortent du métier pleines de taches & imbibées d'une odeur puante qui ne se dissipe que par l'usage. A la vérité, on fabrique en Espagne du velours qui a l'avantage d'être à bon marché & d'un assez beau noir; mais il n'est, ni aussi serré, ni aussi

bon, ni auſſi beau que celui de Genes & d'Aix en Provence, dont les Manufactures en ce genre ſont un démembrement de celles de Genes, & ſur-tout de celui de Lyon. Auſſi avons-nous recommandé expreſſément dans cet Ouvrage, de porter l'attention ſur toutes les branches qui ont rapport aux Manufactures, particuliérement ſur l'Art de la teinture, ſur celui du deſſin, &c. &c.

Dans l'Ecole de Commerce dont je donne le plan, & dans laquelle on enſeigneroit toutes les ſciences relatives aux Manufactures, je voudrois encore la création d'une nouvelle Chaire qui ſeroit extrêmement avantageuſe. Des connoiſſances dans l'Hiſtoire naturelle, & ſur tout dans la Botanique & la Zoologie, ne ſeront point inutiles aux progrès des Manufactures & à leur proſpérité. Une étude ſuffiſante de ce qui a rapport aux plantes, & particuliérement aux fleurs, aux oiſeaux, aux inſectes & à quelques quadrupedes, ſeront d'un grand ſecours aux Deſſinateurs & aux Peintres employés dans le Commerce des Manufactures. Si l'Art doit imiter la nature, ſi les beaux Arts doivent s'attacher uniquement à repréſenter fidellement la belle nature, ſi le pinceau des Arts ne doit employer que les couleurs & les nuances qui ſont répandues ſur les divers objets qui embelliſſent & animent la ſcene du monde, ſi les formes heureuſes, les contours pleins de graces, les expreſſions brillantes que nous admirons tant ſous la main des Arts, ne doivent être que des copies

exactes des modeles admirables que la nature met continuellement sous nos yeux ; on ne doit pas douter que des connoissances dans les sciences naturelles ne soient même nécessaires à la perfection & à la prospérité de cette partie du Commerce qui s'occupe de nos Manufactures. Des Cours publics ou particuliers d'histoire naturelle, seroient donc très-avantageux à la Ville de Lyon. Déjà on peut voir dans l'Hôtel-de-Ville un beau Cabinet d'histoire naturelle dont la Ville a fait présent à l'Académie, après l'avoir acheté de M. Pestalozzi ; déjà plusieurs Cabinets de ce genre très-intéressants ont été formés par plusieurs Particuliers, & font l'admiration des Connoisseurs. Pourquoi le Corps du Commerce n'en formeroit-il pas un à son usage, lequel seroit principalement composé de tout ce qui auroit un rapport direct à la fabrication des étoffes. Ce Cabinet seroit ouvert à certains jours, & les Dessinateurs, les Fabricans, auroient des modeles toujours subsistants.

Au moins seroit-il indispensable de se procurer des recueils de livres de fleurs & d'animaux gravés d'après nature ; afin de pouvoir les consulter au besoin. De tout temps on a parlé ainsi. Je me bornerai à citer un seul témoignage mais décisif, que je rencontre dans les Mémoires de l'Académie des Sciences (ann. 1727, pag. 131) & que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il donne une idée des goûts & des modes qui regnoient sous deux de nos Rois, & que la broderie paroît actuellement être d'un goût assez

général. » La Broderie étoit ſi en uſage ſous les regnes de Henri IV & de Louis XIII, dit M. de Juſſieu, qu'on ne ſe contentoit pas d'en porter ſur les habits, elle faiſoit auſſi l'ornement des meubles que l'on vouloit rendre plus ſomptueux. L'habileté des Ouvriers conſiſtoit à imiter, par le mêlange de l'or & de l'argent, des ſoies & des laines de différentes couleurs, la variété des plus belles fleurs qu'ils connoiſſoient alors : delà vint la néceſſité des deſſins de fleurs auquel s'appliquerent ceux qui voulurent exceller dans cet Art de repréſenter avec l'aiguille les plantes au naturel. On ne vit paroître en aucun temps plus de livres de fleurs gravées d'après nature. Hœfnagel, Suverts, Théodore de Bry, Vandepas ou *Paſſæus* l'Anglois, la Fleur & Vallet, en mirent au jour à l'envi les uns des autres ; & la plupart de ceux à qui ces livres étoient utiles, les faiſoient enluminer pour avoir ſous les yeux des modeles à choiſir.

Le luxe de cette mode ſur les habits devint bientôt ſi grand, que les fleurs ordinaires ne paroiſſant plus ſuffiſantes, on en chercha d'étrangeres qu'on cultiva avec ſoin pour fournir aux Brodeurs de nouveaux deſſins. C'eſt une obligation que la Botanique eut à la vanité du ſexe ; car il fallut, pour l'entretenir, établir en divers endroits du Royaume, des Jardins de fleurs rares & ſingulieres apportées des pays les plus éloignés.

Jean Robin fut le premier qui ſe diſtingua à Paris par la culture des fleurs de ce genre, qu'il

élevoit

élevoit pour ce motif dans un jardin qui au commencement lui étoit propre, & qui devint par la ſuite en quelque façon celui de Henri IV & de Louis XIII, depuis que ces Princes entrant dans ſa curioſité, lui eurent donné des appointements avec le titre, tantôt de leur Botaniſte, & tantôt de leur Simpliſte.

C'étoit en ce jardin que Pierre Vallet (d'Orléans), Brodeur ordinaire de ces deux Rois, alloit copier d'après la nature les fleurs, de la nouveauté deſquelles il vouloit ſe ſervir pour varier ſes ouvrages. Nous avons même encore de lui, ſous les titres de *Jardin du Roi Très-Chrétien Henri IV*, *& de Jardin du Roi Très-Chrétien Louis XIII*, deux éditions d'un volume in folio de plantes cultivées par Robin, la derniere deſquelles eſt imprimée à Paris en 1623, & dédiée à la Reine de Medicis. Il indique dans cet Ouvrage à ceux qui en veulent enluminer les plantes, les couleurs qu'ils doivent employer pour imiter le plus parfaitement leur coloris naturel. Et il y a apparence que c'étoit ſur de pareilles inſtructions que tant d'Enlumineurs s'appliquoient à colorier les livres de Brunsfelſius, de Mathiole & de Fuchs, dont il nous reſte encore tant d'exemplaires défigurés, par le peu de rapport que les couleurs qu'on y a appliquées ont avec la vérité des plantes dont ils repréſentent les traits. «

Le nombre des plantes étrangeres que cultivoit le Botaniſte royal, augmenta tellement, que Veſpaſien Robin ſon fils, en fit imprimer en 1624 un Catalogue d'environ 1800. Mais deux

ans après l'établissement du Jardin royal, au Fauxbourg Saint-Victor, l'augmentation des plantes étrangeres fut encore plus considérable ; & bientôt on vit tous les jardins des curieux s'en ressentir. Plusieurs Graveurs & Dessinateurs purent alors représenter entieres les belles fleurs très-rares jusqu'à cette époque. Pierre Firens en fit graver un grand nombre par Daniel Rabel, dans le *Theatrum Floræ*, in-folio, Paris 1632. Guy de la Brosse, Médecin, qui avoit la direction du Jardin du Roi, fit représenter par Abraham Bosse, dans un in-folio du double plus grand que le précédent, environ 400 des plantes singulieres qu'il y cultivoit. Gaston de France, Duc d'Orléans, non seulement fit cultiver un grand nombre de plantes rares dans ses jardins du Luxembourg & de Blois, mais employa plusieurs Dessinateurs & Peintres en miniature pour orner son Cabinet des dessins & des peintures qu'il faisoit faire d'après nature. Mais personne ne réussit mieux à remplir les vues de ce Prince, que Nicolas Robert de Langres. Il peignit sur de grandes feuilles de velin in-folio les plantes rares, les oiseaux curieux & les autres animaux de la Ménagerie. Après la mort de ce Prince qui arriva le 3 Février 1660, ses Porte-feuilles parurent à Colbert un objet digne de la curiosité de Louis XIV, qui en fit l'acquisition, & créa en faveur de Robert la Charge de Peintre du Cabinet.

Cet habile Artiste, flatté par la libéralité du Roi, s'attacha si fidellement à son objet, que

par un travail aſſidu d'environ vingt ans qu'il vécut encore, on vit paroître un Recueil de figures d'oiſeaux & de plantes auſſi ſingulieres par leur rareté que par la beauté & l'exactitude de leurs deſſins. On peut juger, par le temps que cet excellent homme mettoit à rendre parfaites ces feuilles, & les prix que Louis XIV lui en donnoit, à l'exemple de Gaſton, car elles lui coûtoient cent livres piece, qu'il n'y avoit gueres qu'un Prince qui pût ſoutenir la continuation d'un tel ouvrage. «

L'Europe entiere a pu connoître les talents de ce grand Peintre dans ſes gravures à l'eau forte des oiſeaux, des courones, des vaſes & des bouquets de fleurs de différente grandeur, & propres aux Brodeurs. Ce dernier Recueil a pour titre : *Icones variæ ac multiformes florum appreſſæ ad vivum*; chez Poilly Rubriet, qui fut enſuite Peintre du Cabinet du Roi, augmenta beaucoup cette ſuperbe collection qui actuellement ſe trouve à la Bibliotheque du Roi, & fait l'admiration des curieux : on peut les voir dans le Cabinet des Eſtampes; je ne puis que me louer de la politeſſe obligeante de M. Joli, qui a eu la complaiſance de me les montrer dans un certain détail. Si à Lyon on établiſſoit un Cabinet de ce genre, quels progrès ne feroient pas les Manufactures !

Afin de tirer le plus grand parti de l'Académie & de l'Ecole de Commerce, il feroit à propos de faire voyager quelques-uns des Membres de ce Corps, afin qu'ils examinaſſent le

goût des différentes Nations, les préparations, les procédés, les découvertes, les innovations, les nouvelles machines, & tout ce qui auroit rapport aux Manufacture. Ce moyen feroit excellent pour faire fleurir le Commerce de Lyon, parce qu'à leur retour ces Voyageurs enrichiroient la France de la maffe des connoiffances nouvelles qu'ils auroient acquifes. Un exemple prouvera l'excellence de ce moyen. Monfieur Tabarin ayant voyagé & demeuré plufieurs années en Italie & en Efpagne, y fit une étude particuliere de la filature des foies, & des autres manipulations de ces matieres précieufes. Revenu en France, il crut devoir communiquer à fa Patrie les connoiffances qu'il avoit acquifes fur cette branche importante d'induftrie. Au nombre des objets d'amélioration & d'économie qu'il a préfentés au Gouvernement, eft une nouvelle méthode de filer les cocons des vers à foie, dont les principaux avantages font, 1°. De confommer moitié moins de bois ou de charbon pour chauffer les fourneaux. 2°. De filer chaque jour de travail plus de moitié en-fus de ce qu'on file par la méthode ordinaire. 3°. De tirer une plus grande quantité de foie des cocons. 4°. De mieux croifer la foie, de la rendre plus égale, plus nette, plus nerveufe, & de faire moins de déchet au moulinage, conféquemment de lui procurer un débit plus facile, & à des prix plus avantageux. Tels font les effets qu'opere la nouvelle méthode de Mr. Tabarin, au moyen d'un nouveau tour de fon invention, à l'ufage duquel

il eſt aiſé de former les Ouvriers. Il en a déjà établi pluſieurs, ſoit à Grenoble, ſoit à Romans, qui ont eu le ſuffrage des principaux Négocians, & le prix n'eſt que de ſoixante livres. Etant payé par le Gouvernement, il s'eſt obligé de répandre ſa nouvelle méthode, ce qu'il fait. Voilà les fruits des voyages; on profite des découvertes des autres, & on y en ajoute de nouvelles.

Les Voyageurs que la Chambre du Commerce enverroit dans les diverſes contrées du monde, nous mettroient à même d'imiter les Anglois, & d'avoir chez les Etrangers des entrepôts bien placés, afin de pouvoir échanger dans ces comptoirs nos ouvrages manufacturés, avec des matieres premieres des divers Pays. C'eſt ainſi que ces habiles Négociants ont des magaſins à Smyrne, d'où, par le moyen des caravanes qui en partent chaque année pour aller dans la Perſe, ils envoient leurs draps qu'ils échangent avec des ſoies, des poils de chevre, des cotons, des marroquins, &c. Pourquoi la Ville de Lyon, par ſes propres forces, n'établiroit-elle pas des entrepôts, des magaſins, & ne feroit elle pas enſuite paſſer en France ou chez les autres Nations, les productions étrangeres qu'elle auroit reçues en échange? Il n'y a qu'à le vouloir pour donner de l'activité au Commerce: tenter, c'eſt être ſûr de réuſſir.

Ajoutons encore à tous ces moyens de proſpérité, celui d'exciter l'induſtrie par tous les reſſorts poſſibles, & il y en a mille. Si on les met conſtamment en œuvre, le Commerce & les

Manufactures les plus floriſſantes, les Villes & les Etats les plus puiſſants tombent bientôt dans la décadence. C'eſt une triſte vérité que l'hiſtoire des ſiecles ne démontre que trop. Non, rien n'eſt plus capable d'étonner & d'affliger l'eſprit humain, que les ruines à peine remarquables de tant de Villes ſi célebres par leur antique magnificence. Syracuſe, dit M. Bridone, la plus riche & la plus puiſſante de toutes les Villes de la Grece, dont les forces ſeules oſerent plusieurs fois réſiſter aux armes de Carthage & de Rome, qui repouſſa des flottes de deux mille voiles, & des armées de 200000 hommes, & qui contenoit dans l'enceinte de ſes murailles, ce qu'on n'a jamais vu nulle part ailleurs, des flottes & des armées; en un mot, cette Cité impérieuſe & ſuperbe n'eſt plus aujourd'hui qu'un mauvais Bourg. Qu'eſt devenu le brillant Commerce que faiſoient autrefois les Villes de Piſe, de Gênes, de Véniſe, de Bruges, de Gand, d'Anvers, de Bremen, &c.? Que deviendroit la Hollande ſans l'induſtrie & l'activité qui l'animent ſans ceſſe? C'eſt par elle que cet Etat eſt ſorti du fond des marais, a élevé une puiſſance autrefois formidable, & encore aujourd'hui conſidérable; c'eſt par l'induſtrie la plus ingénieuſe, que ce Peuple chez qui rien ne croît, eſt venu à bout d'être abondamment pourvu de tout, & de nager dans les richeſſes. Par-tout les Hollandois déploient les miracles de leur activité & de leur frugalité d'une maniere qui tient du prodige. Un ſeul trait donnera une idée de leur induſtrie. Près de Dun-

kerque, on trouve plusieurs couches d'une argile blanchâtre ; il y en a une sur-tout au lieu nommé *Pavenne*, que les Hollandois, sous le regne de Louis XIV, venoient enlever pour en faire d'excellentes pipes qu'ils vendoient ensuite aux François. Ils ont aussi fait depuis cette même manœuvre en Normandie. Pour cacher leur intention & donner le change, ils apportoient à Rouen diverses productions, & pour s'en retourner en lest, ils chargeoient leurs navires d'une excellente argile très-propre à faire des pipes, que les habitants du Pays ne connoissoient aucunement. Le Gouvernement défendit ensuite l'exportation de ces argiles. L'on a toujours vu les prodiges de l'industrie, a-t-on dit souvent, éclore du sein de la nécessité ; les grands efforts qu'elle occasionne sont semblables au cours d'un torrent impétueux dont les eaux luttent avec violence contre les digues qui les resserrent, les renversent à la fin, & se répandent dans les plaines.

C'est donc en excitant perpétuellement l'industrie, en la forçant de faire jouer continuellement de nouveaux ressorts, qu'un Etat, qu'une Ville florissante se maintiendront dans l'état de prospérité. Sans des efforts toujours renaissants, on doit craindre de tomber dans la décadence, comme nous l'avons prouvé. Pour parvenir à cette fin, combien de moyens ne se présentent pas ? Il faut sur-tout qu'on invente presque journellement de nouvelles modes, qu'on se forme sans cesse de nouveaux goûts plus parfaits les uns que les autres ; ces changements successifs de modes,

ces variations de goûts, ces nouvelles étoffes, ces desseins divers qui, comme les flots de la mer, se succédent continuellement, sont un des grands moyens que la Fabrique de Lyon a employés pour parvenir à l'état de gloire & de prospérité où elle touche, & c'est par eux qu'elle s'y maintiendra.

Pour continuer à assurer la prospérité des Manufactures qui distinguent la Ville de Lyon, il faut encore favoriser & augmenter le luxe (1) autant qu'il est possible; des présents faits avec adresse dans divers Etats du monde, sur-tout dans les Colonies où il n'est pas encore répandu; des fêtes magnifiques qui attireroient les étrangers dans le sein de la Ville, des appuis & des protections qu'on se ménageroit habilement dans les Cours, & mille autres moyens de cette espece qu'il est inutile de publier, sont les ressorts que je voudrois mettre en œuvre pour répandre & augmenter le luxe. C'est une vérité à présent bien reconnue en France, dit le Marquis de Paulmi, qu'il faut y diriger le luxe & non pas le réprimer. Le luxe, dit M. Diderot, contribue à la grandeur & à la force des Etats, il faut l'encourager, l'éclairer & le diriger. » La France à

(1) Ceux qui pensent que le luxe est de sa nature pernicieux, doivent cependant convenir que, dans l'état présent des choses, & relativement à la balance politique, il est nécessaire, comme certains maux le sont pour en éviter de plus grands, & comme les remedes a un malade.

à qui la nature a donné un superflu considérable, semble s'occuper plus particuliérement du Commerce de luxe. Si jamais son luxe étoit excessif, relativement au produit de ses terres & de ses Manufactures de premiere ou seconde nécessité, ce luxe seroit un remede à lui-même, il nourriroit une multitude d'Ouvriers de mode, & retarderoit la ruine de l'Etat. Il est bon qu'un Peuple ne manque d'aucun des agréments de la vie, parce qu'il en est plus heureux. L'inégale distribution des richesses dans les différents états, est un des principaux liens de la Société; le luxe en est l'effet nécessaire & en même-temps le remede; c'est par ce moyen, s'il est bien entendu, que l'argent circule & porte la vie dans toutes les parties du Corps politique. »

Laissons donc de vains Moralistes, & de séveres Casuistes s'épuiser en raisonnements abstraits pour défendre le luxe, & condamner tout ce qui peut le propager. Du fond de leur cabinet, ils ne peuvent connoître qu'un monde idéal: les grands principes de la politique leur sont absolument étrangers; & si l'on croyoit la plupart de ces Déclamateurs, on ne devroit se vêtir qu'avec un sarreau de toile ou avec de la bure grossiere. S'il étoit possible de détruire leurs préjugés, en leur faisant sentir les avantages que le Commerce, les Manufactures & les Arts d'industrie procurent aux Nations, je me contenterois de leur rappeller le cálcul que M. de Cantillon a fait dans son Essai sur la nature du Commerce. Il a prouvé que si la France payoit en vins de Champagne les dentelles de Bruxelles, elle donneroit le

produit de 16000 arpents de vigne pour le produit d'un arpent ſemé en lin.

Il ne nous reſte plus qu'à parler des ſignes propres à connoître ſi les Manufactures proſpérent ou ſi elles tendent à leur décadence. Qu'on examine, non l'aiſance & la fortune qui regnent parmi les différentes claſſes de la Société, ce moyen eſt trop incertain & trop difficile dans l'exécution, mais qu'on conſidere la population, & qu'on la compare avec ce qu'elle étoit autrefois. Lorſque des Citoyens ne trouvent pas à ſe procurer une ſubſiſtance facile par l'induſtrie & le travail, ils abandonnent cette terre frappée de ſtérilité, & vont dans une autre contrée y chercher l'aiſance à laquelle des êtres actifs & laborieux ont tant de droits. Ce principe qui eſt de la plus grande certitude, s'applique aux divers Royaumes, aux Provinces différentes, aux Villes dont celles ci ſont compoſées, & aux corporations qui font les portions principales des Cités. Ainſi, pour juger de l'état de proſpérité ou de décadence des Manufactures diſtinctives de la Ville de Lyon, nous n'avons qu'à faire attention, toutes choſes égales d'ailleurs, à la population de ceux qui s'adonnent à ce genre de Commerce. Si elle a diminué depuis un certain nombre d'années, c'eſt une preuve que les reſſources que procurent les Manufactures ne ſont pas ſuffiſantes pour produire la ſubſiſtance de ceux qui les ont cultivées ſi au contraire elle a augmenté, c'eſt un ſigne certain que le produit net des Manufactures eſt abondant, qu'il fournit au-delà de ce qui eſt

néceſſaire pour l'entretien des individus qui y ſont conſacrés, c'eſt-à-dire, pour fournir à leurs aliments, à leur logement & à leurs habillements. Voilà le véritable *Commercometre* qui eſt le ſeul ſigne certain & le ſeul ſigne comparable de l'augmention ou de la diminution d'une branche de Commerce. Le Gouvernement ne paroît pas avoir juſqu'ici tourné ſes vues ſur cet objet. On a trop conſidéré l'enſemble des maſſes, & trop négligé l'examen des parties qui les forment. Le Corps de la Fabrique de Lyon s'étoit ſouvent occupé de cette matiere, & de temps à autre, on faiſoit des dénombrements exacts, bien propres à éclairer ſur les accroiſſements ou décroiſſements ſucceſſifs des diverſes parties qui compoſent ce tout ſi compliqué. Pour porter un jugement sûr, il faut tourner ſes regards ſur bien des objets qui paroîtroient minutieux dans d'autres circonſtances. Il eſt à propos de connoître le nombre des Négociants ou Marchands, celui des Maîtres, des Compagnons, des Apprentifs, des Tireuſes, des enfants, des femmes enceintes, &c. tout cela donne des lumieres qu'on n'obtiendroit point d'un ſimple apperçu général. Ce ne ſont que les connoiſſances de détail qui éclairent. Fidelles à ces principes, nous avons placé à la fin de cet ouvrage un tableau de tous les recenſements ou dénombrements qui ont été faits depuis que la Fabrique exiſte. Ce tableau eſt conſolant, puiſqu'il nous préſente une population plus nombreuſe dans le ſein même de la Fabrique, & conſéquemment de nouveaux degrés de proſpérité. Ce doit être

pour les habitants de Lyon, un nouveau ſujet de ſatisfaction, pour les Fabricants, un motif plus preſſant de redoubler les efforts de leur activité & de leur induſtrie, pour les Souverains, une raiſon puiſſante de protéger d'une maniere encore plus particuliere, le Commerce, les Manufactures, & principalement celles d'une Ville la premiere du monde ſous ce rapport, d'une Ville dont le crédit fut plus d'une fois utile à ſes Souverains, d'une Cité active & laborieuſe, qui eſt pour l'Etat une ſource de richeſſe.

Et Toi, Jeune Monarque, dont le regne annonce tant de gloire & de bonheur, après avoir humilié nos ennemis & vengé l'univers, ſonge à faire fleurir l'Agriculture, le Commerce, les Manufactures & les Arts, à protéger puiſſamment, comme cette ſuite glorieuſe d'Ancêtres dont tu deſcends, une Cité où l'activité, l'induſtrie, l'eſprit, je me trompe, le génie du Commerce, regnent depuis ſi long-temps avec tant de ſplendeur. Et Vous, Jeune Reine, moins adorable encore par les charmes touchants de la jeuneſſe, des graces & de la beauté, que par la bienfaiſance & la ſenſibilité, après avoir comblé les vœux de la France dont vous faites le bonheur, ſouvenez-vous que le Trône des Graces doit être environné de la troupe nombreuſe des Arts; que c'eſt ſous cet abri protecteur qu'ils doivent fleurir & proſpérer, & qu'un ſeul de vos regards peut faire éclore des prodiges d'induſtrie, de goût & de magnificence, ſources fécondes de la proſpérité publique.

F I N.

ERRATA.

PAGE VIII, *ligne* 13, *lisez* Savans & Négocians.

P. 4, *l.* 14, de ces, *lisez* dans ces, *l.* 16 « Venise, &c.

P. 5, *l.* 25, hause, *lisez* Hanse.

P. 11, *l.* 28, *viras*, lisez *viros*.

P. 13, *l.* 18, *lisez* Lyon qui fut regardée même dans les temps les plus reculés, comme la Capitale, &c.

P. 27, *l.* 9, cette partie, *lisez* cette patrie.

P. 35, *l.* 9, mettez un point à la fin de la ligne.

P. 37, *l.* 2, Trozzi, *lisez* Strozzy.

P. 40, *l.* 25, le Célebre, *lisez* ce Célebre.

P. 44, *l.* 20, placage, *lisez placeage.*

P. 45, *l.* 1, après produit mettez un point.

P. 47, *l.* 19, mettez des guillemets jusqu'à la ligne 2 de la page suivante.

P. 48, *l.* 2, Louis XI, qui donna toujours au Commerce une attention particuliere, qui faisoit venir à sa Cour des Marchands pour s'instruire, qui les admettoit à sa table; Louis XI, *l.* 12, effacés les guillemets.

P. 51, *l.* 20, n'avoient pas, *lisez*, n'auroient pas.

P. 61, *l.* 3, *lisez* analogues ou *l.* 4, le temps.

P. 62, *l.* derniere, précision. »

P. 64, *l.* 11, *lisez* de trois fils, *l.* 20, *lisez* grizes.

P. 66, *l.* 18, *parens*, lisez *parem.*

P. 87, *l.* 3, tous, *lisez* tant.
P. 88, *l.* derniere, Emilh, *lisez* Smith.
P. 102, *l.* 26, marché. »
P. 109, *l.* 15, Eusto, *lisez* Custode.
P. 136, *l.* 10, à des, *lisez* à de.
P. 137, *l.* 7, *lisés*, d'Auteroche.
P. 151, *l.* 3, *lisèz* Coventry.
P. 153, *l.* 13, suffiroit, *lisez* suffisoit.
P. 161, *l.* derniere proviení. »
P. 163, *l.* 3, *lisez* quelques Agronomes.
P 165, *l* 27 « la soie.
P. 166, *l.* 26, *lisez* Triclinaires.
P. 173, *l.* 6, par ses premiers essais.
P. 177, *l* 8, *lisez* Platiere.
P. 182, *l.* 17, *lisez* 1780.
P. 193, *l.* 13, ses, *lisez* ces.
P. 197, *l.* 14, médaillons, *l.* 21, que dans les.
P. 199, *l.* 29, déjà elle a proposé un prix sur.
P. 209. *l.* 24, *lisez* Brunsfelsius.
P. 210, *l.* 31 « flaté.
P. 211, *l.* 18, *lisez* poilly. Aubriet qui.
P. 213, *l.* 31, *lisez* si on ne les met.
P. 215, *l.* 3, Ravenne.

L'Ouvrage ayant été imprimé en l'absence de l'Auteur, on prie le Lecteur de corriger quelques autres fautes d'impression, qu'il est facile d'appercevoir.

Le Privilege & l'Approbation de l'Académie se trouvent à la fin de l'Ouvrage du même Auteur, intitulé DE L'EAU LA PLUS PROPRE A LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

RÉCAPITULATION SOMMAIRE des différents dénombrements qui ont été faits dans l'eſpace d'un ſiecle, des Marchands, des Maîtres & des métiers occupés ou ſans occupation dans la Manufacture des étoffes de ſoie, or & argent de la Ville de Lyon.

Années des viſites.	NOMBRE *des Marchands.*	NOMBRE *des Maîtres.*	TOTALITÉ *des métiers trouvés chaque viſite.*	NOMBRE *des métiers de tire.*	NOMBRE *de plein.*	OBSERVATIONS.
1667 . .	80 Marchands qui occupoient . . .	1500 Maîtres qui avoient entr'eux	2000 métiers	. . . .	. . . .	1667. Tous les Maîtres étoient Marchands; on n'en comptoit alors que 80 fabricant pour leur compte, ou faiſant fabriquer chez les Maîtres.
1739 . .	406 Marchands qui occupoient . . .	3299 Maîtres qui avoient entr'eux	8381 métiers, dont . . .	4874 étoient { étoffes brochées, façonnées ou . . velours en tire.	3507 en étoffes unies.	1739. On trouve 821 métiers ſur la totalité, abſolument ſans ouvrage, & dont quelques Maîtres conſervoient entr'eux 292 domeſtiques dans l'eſpérance d'en avoir.
1752 . .	436 Marchands qui occupoient . . .	3638 Maîtres qui avoient entr'eux	9404 métiers, dont . . .	5252 étoient { étoffes brochées, façonnées ou . . velours en tire.	4152 en étoffes unies.	1752. Le temps étant pour lors favorable, on trouva tous les métiers occupés ou chargés de chaînes : une quantité étant cependant dans l'inaction par le defaut de Tireuſes.
1761 . .	351 Marchands qui occupoient . . .	3650 Maîtres qui avoient entr'eux	9027 métiers, dont . . .	5638 étoient { étoffes brochées, façonnées ou . . velours en tire.	3389 en étoffes unies.	1761. L'inconvénient ci-deſſus étoit beaucoup moins conſidérable, mais cependant aſſez ſenſible. On trouva chez les Maîtres & autres Particuliers occupés au diſtrict de la Fabrique 11354 enfants.
1768 . .	410 Marchands qui occupoient . . .	4202 Maîtres qui avoient entr'eux	11007 métiers, dont . . .	5499 étoient { étoffes de tire ou brochées . . .	5508 en étoffes unies. ou de plein.	1768. Il y avoit pour ces métiers 4563 Tireuſes.

Détail de 1768.

Marchands 410. { Marchands de tire ſans boutique 134. Marchands de plein ſans boutique 92. Marchands de tire avec boutique 79. Marchands de plein avec boutique 105.

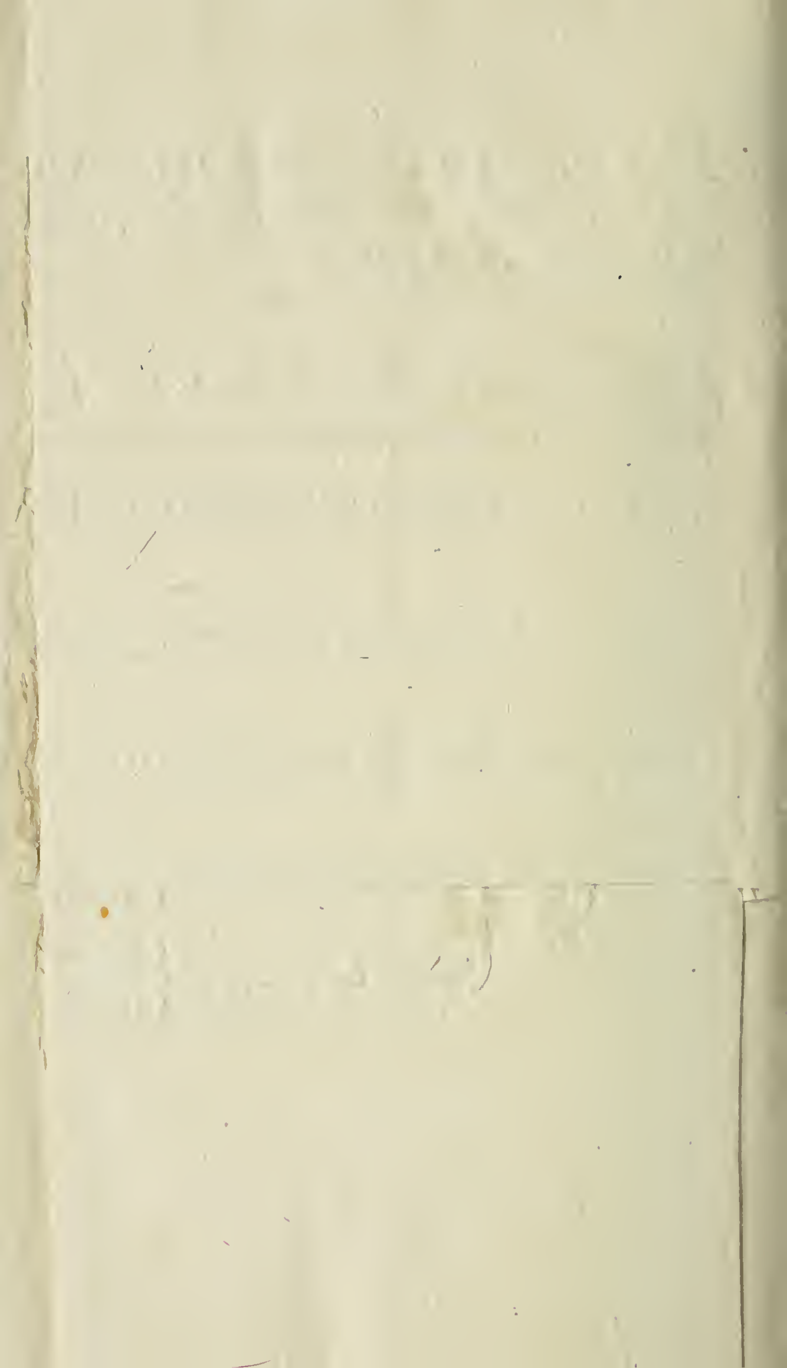
Maîtres-Ouvriers { De tire 2141. De plein 2061.

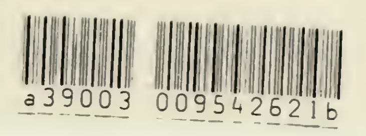
Métiers { En tire 5499. En plein 5508. } 11007.

Chez les Maîtres il y avoit { Tireuſes . . . . 3956 Tireurs . . . . 607 } 4563.

Nombre des . . . . . . { Enfants des Ouvriers 11540. Femmes dans une groſſeſſe avancée 495.

Sur les 11007 métiers, il y a { 264 métiers velours en tire. 284 métiers velours en plein. . . 99 métiers à la méchanique qui ont épargné 99 Tireuſes.




a39003 009542621b